



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mardi 23 juin 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 juin 2015, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153438006

Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (La Salle) pour la fourniture et la livraison de trois véhicules Dodge Ram Promaster 3500 2015 - Somme maximale de 124 411 \$ - Appel d'offres public 040-30-AE (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.004 Contrat de construction

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1156459010

Autoriser une dépense additionnelle de 56 428,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) majorant ainsi le montant total du contrat de 5 657 933,38 \$ à 5 714 361,68 \$, taxes incluses

20.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.006 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334012

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 15 à 21 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 375 782,23 \$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1917-AE (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155015004

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour les travaux de réaménagement du poste de quartier 38, situé au 1033, rue Rachel - Dépense totale de 307 913,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5758 - (9 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.009 Contrat de services professionnels

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1156477001

Accorder un contrat de services professionnels à Véronique Rioux Design Industriel pour préparer les documents et encadrer le concours de design pour l'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars - Somme maximale de 53 118,45 \$ (Contrat de 48 289,50 \$ + contingences de 4 828,95 \$), taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14337 - (1 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.010 Contrat de services professionnels

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1150294002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Fahey et Associés inc. pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars, pour une somme maximale de 438 784,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14438 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.011 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1154240007

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Zins Beauchesne et associés ltée d'un montant de 84 817,06 \$ taxes incluses, pour l'étude de l'évaluation du potentiel de développement du Port de plaisance de Lachine - Appel d'offres sur invitation 15-14229 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.012 Contrat de services professionnels

CE Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1124665009

Autoriser une dépense additionnelle de 8 048,25 \$ pour achever l'élaboration de plans et devis dans le cadre du contrat accordé à G & S consultants (CE13 0461), majorant ainsi le montant total du contrat de 88 530,75 \$ à 96 579,00 \$

20.013 Entente

CE Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1153376002

Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif ainsi que son service d'Équipes spécialisées

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.014 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155323004

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal pour une période additionnelle de 2 ans, débutant le 1er janvier 2016 et se terminant au 31 décembre 2017, un terrain vague situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 m², à des fins de chantier pour le projet Bonaventure, pour un loyer total 412 396,95 \$ excluant les taxes - Autoriser une dépense additionnelle de 182 706,48 \$, excluant les taxes, pour le paiement des taxes foncières au réel pour les années 2014 et 2015, selon les modalités prévues au bail

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.015 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155323005

Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année, débutant au 1er janvier 2016 et se terminant au 31 décembre 2016, pour un espace d'entreposage situé au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pi², moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.017 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1156344003

Accorder un soutien financier de 16 800 \$ à l'Atelier circulaire pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver le projet de convention à cet effet

20.018 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1150706005

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 480 \$ à 6 organismes pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 élaboré dans le cadre de la démarche MADA / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1156307002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$ à 6 organismes pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs en 2015 - Approuver les projets de convention à cet effet

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151658005

Accorder un soutien financier total de 27 517 \$ à 10 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre de la première date de tombée en 2015 du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 10 000 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme

20.021 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.022 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1156894003

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 234 et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1156894004

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 4 étages d'une superficie totale de 16 409 m²

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports* - 1150541013

Approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, par Hydro-Québec, en faveur de la Ville de Montréal, pour l'implantation et la construction de la passerelle Lapierre dans l'emprise de lignes de transport dans l'arrondissement de LaSalle

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1143370001

Autoriser Hydro-Québec à procéder aux études préalables en vue de l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales

30.005 Administration - Occupation du domaine public

CG Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1151005004

Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015, de 4 h 45 à 15 h 15 - Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension - Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.006 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la mise en valeur du territoire - 1155178001

Autoriser l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2015 de 10 000 \$ visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1154639005

Accepter un revenu supplémentaire de 3 199,75 \$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée - Autoriser une dépense équivalente pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1153228001

Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à concurrence de 10 939 600 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements (excluant Ville-Marie) dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1154922002

Autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 13 821 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le Fonds véhicules verts - Autoriser un virement budgétaire de 3 963,80 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.012 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150090002

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 29 juin au 4 juillet 2015, à Lyon (France), afin de participer au Sommet mondial Climat et Territoires - Montant estimé : 2 850 \$

30.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347046

Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour l'arrondissement de Ville-Marie en y insérant la catégorie « Les anciens lieux de culte » pour y déplacer certains immeubles

40.002 Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1152907002

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 13 800 000 \$ pour l'acquisition de quatre immeubles de la Commission scolaire de Montréal

40.003 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1156767004

Attribuer le toponyme « parc Annette-Vennat-Courchesne » au lot 1 155 032 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Lachine , Direction de la culture _des sports_ des loisirs et du développement social -
1156179016

Prendre connaissance du Rapport annuel 2014 du Musée de Lachine

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	30
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	9
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	6

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 juin 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1019

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 juin 2015, en y retirant les articles 12.002 à 12.004, 20.022, 30.004, 30.016, 40.002, 40.004, 40.006, 40.007 et 60.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1020

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1021

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1022

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 1023

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la « Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique » et le « Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique » qui en découle.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1156964002

CE15 1024

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de la culture pour l'organisation, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, d'un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art pour le parc du « sommet d'Outremont », dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal;
- 2 - d'autoriser une dépense de 58 062,38 \$, taxes incluses, pour les frais de concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art public;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146689003

CE15 1025

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 540 978,57 \$, taxes incluses, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique sur les réseaux 7, 11, 12, 15, 48 et 92 dans le cadre de la Ville intelligente, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Teltech Télécommunications inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 515 217,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1155897006

CE15 1026

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Koncas Recyclage inc., le contrat pour le service de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 35 238,64 \$, taxes incluses, pour une période approximative de 36 mois ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans sa soumission, avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14219 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus pas soumissionnaires conformes, les contrats pour le service de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants sur les territoires et pour les sommes indiqués à l'égard de leurs noms, pour une période approximative de 36 mois ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans les soumissions, avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14219 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;

Firme	Territoire	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises Environnementales Pierrefonds (LEEP)	Baie d'Urfé Beaconsfield Dollard-des-Ormeaux Dorval Kirkland Pointe-Claire	663 117,38 \$

Firme	Territoire	Montant (taxes incluses)
Multi Recyclage S.D.	Côte-des-Neiges–Notre-Dame- De-Grâce Côte-St-Luc Hampstead LaSalle Verdun	542 440,02 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154730002

CE15 1027

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation prévue au contrat d'installation et démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 juillet 2015 au 2 juillet 2016, dans le cadre du contrat à Communication J. Poissant enrg. (CE13 0997), majorant ainsi le montant total de 235 583,78 \$ à 353 375,67 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154472008

CE15 1028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Solotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat visant l'acquisition de systèmes multimédia pour le Théâtre Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 257 626,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14111 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.005 1156291003

CE15 1029

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire H.A Vaillancourt, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de produits de viandes, volailles, poissons et crustacés aux restaurants du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 51 678,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14357;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1156406001

CE15 1030

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre intervenue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de douze mois, conformément à l'offre de service de cette compagnie en date du 6 mai 2015 et aux documents de l'appel d'offres public 12-11986;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement su SIM, et ce au rythme des services besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1153838007

CE15 1031

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 545 640,38 \$, taxes incluses, pour l'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville - lot 2, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pincor limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 981 043,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5756;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1155965003

CE15 1032

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) pour le déploiement des terminaux au niveau des 19 arrondissements, des services centraux de la Ville et des services de sécurité publique (SIM et SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1155035006

CE15 1033

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 556 620,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordure, de chaussée flexible, de bases et conduits électriques, de feu de circulation, de remplacement de services d'eau, de bornes-fontaines et de chambre de vannes dans le boulevard Gouin, du boulevard Lacordaire à l'avenue Veillot, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 430 620,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255301 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154822021

CE15 1034

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 047 321,84 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des égouts unitaires des côtés nord et sud dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Cyvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 927 321,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154822026

CE15 1035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 459 339,65 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux et de reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 343 939,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320201;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1154822029

CE15 1036

Vu la résolution CA15 090098 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville en date du 11 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 933 998 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et de construction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 873 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics S2015-008;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156355005

CE15 1037

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 829 993,70 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire, la reconstruction de la chaussée, de trottoirs et de mise au norme des puits d'accès de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM), dans la rue Notre-Dame, de la rue Bossuet à la rue De Cadillac, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 656 993,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 285701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1154822028

CE15 1038

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 772 904,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 648 904,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319801;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1154822031

CE15 1039

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 408 144,81 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction des bases et conduits, d'éclairage, de bordures, de mail central, de trottoirs pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du CP, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 297 444,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1154822034

CE15 1040

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 214 575,38 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, du Plateau-Mont-Royal et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 808 975,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258207 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1154822036

CE15 1041

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 190 768,24 \$, taxes incluses, pour le réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame, entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis, dans la Ville de Montréal-Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 073 768,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 291601 ;
- 3 - d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le nivellement des puits d'accès et chambres de transformation, pour une somme maximale de 337 575,34 \$, taxes incluses ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1154822037

CE15 1042

Vu la résolution CA15 14 0203 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 2 juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 114 650,89 \$, taxes incluses, soit 83,31 % du coût total du contrat, pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-André, entre la rue Gounod et la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 197 886,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1154822032

CE15 1043

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 575 389,25 \$, taxes incluses, pour des travaux d'éclairage, de feux de circulation et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, de l'avenue MacMahon à l'avenue Belmore et des travaux de voirie dans la rue Saint-Jacques, entre l'avenue Madison et l'avenue Clifton ainsi qu'entre l'avenue d'Oxford et l'avenue Girouard, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 393 389,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1154822039

CE15 1044

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 119 070,50 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Marcel-Laurin, entre l'accès à l'autoroute Décarie et la rue Saint-Louis ainsi que dans la rue Saint-Louis, d'un point à l'ouest jusqu'au boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 738 570,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 234701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1154822035

CE15 1045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 117 945,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 036 345,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311801 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1154822040

CE15 1046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 1 372 985,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation des portes d'entrée, des billetteries et de divers travaux à l'aréna Maurice Richard, situé au 2800 Viau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 193 900,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5749;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1151630002

CE15 1047

Il est

RÉSOLU :

1 - de résilier le contrat accordé à Maçonnerie Pro-Conseil par la décision DA136627001 pour la démolition de la cheminée extérieure du Pavillon La Fontaine.

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 666 853,30 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection partielle de la toiture et la démolition de la cheminée extérieure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 595 540,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5768;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1156627002

CE15 1048

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel Productions du Zèbre inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation de la production théâtrale intitulée : *Un cadeau pour Pépo, l'histoire de l'Halloween* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 66 593,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 mars 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1153815002

CE15 1049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 052 517,88 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Marchand Houle & associés inc. et Pasquin St-Jean & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14035 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1151029004

CE15 1050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 532 138,04 \$, taxes incluses, visant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet du site Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Services intégrés Lemay et associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 509 001,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14281 et selon les conditions stipulées au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1155950002

CE15 1051

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 44 552,81 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2014 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG14 0649);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 293 463,00 \$ à 1 338 015,81 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1153592007

CE15 1052

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 576 135 \$, taxes incluses, pour tenir compte de frais annuels prévus dans le cadre du contrat d'entretien accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (CG09 0120) et prolonger le contrat pour une année additionnelle;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1143272001

CE15 1053

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux, gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier pour les programmes de travaux d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13877 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale, taxes incluses	Délai maximal	Contrat
Les Consultants S.M. inc	9 701 360,55\$	24 mois	1
Les Services exp inc.	9 818 328,07\$	24 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1155249001

CE15 1054

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SPLIMS, fournisseur exclusif, pour une durée de trois ans, pour la maintenance applicative, les évolutions et les mises à niveau du progiciel Labvantage, pour une somme maximale de 522 437,20 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le Directeur de la direction de l'épuration des eaux usées à signer le contrat et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1153334010

CE15 1055

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'amélioration de la fiabilité des systèmes de contrôle de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 1 738 996,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1156351001

CE15 1056

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Les Services Exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis relativement à l'ingénierie, à l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont, pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14135 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1154021004

CE15 1057

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre acte de la résiliation, en date du 25 mars 2015, de la convention de services professionnels relative au Projet de Migration du Biodôme conclue entre la Ville et AZPML Limited, Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., et ce, à l'égard d'AZPML Limited uniquement;
- 2- d'approuver la convention de modification #1 entre la Ville et Kanva Architecture inc. (CM14 1121), Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.;

- 3- d'autoriser le directeur de Espace pour la vie à signer la convention de modification #1 pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1156365001

CE15 1058

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Idée clic inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception et le développement d'une application mobile pour Espace pour la vie ainsi que l'exploitation et l'entretien pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 174 876,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13930 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1150149001

CE15 1059

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 558 626,55 \$, taxes incluses, dans le cadre de la reconduction, pour une durée d'un an, de la convention signée en décembre 2010, par laquelle Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite (CE10 1968) ;
- 2 - d'autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des finances pour l'année 2016 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1153720001

CE15 1060

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus durant les années 2015 à 2017, dans le cadre du projet Bonaventure;
- 2 - d'autoriser la prolongation du contrat d'une année et d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Les Consultants SM inc. (CG14 0088), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1151009011

CE15 1061

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver une convention de partenariat entre la Ville et La Presse Ltée, conformément à la loi, pour l'achat d'espaces publicitaires dans ses médias, pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie tel qu'indiqué au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1151673003

CE15 1062

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de contrat de gestion pour l'exploitation du système BIXI sur le territoire de la Ville de Longueuil pour l'année 2015, auquel BIXI Montréal, la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal sont parties prenantes.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1154368005

CE15 1063

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les dix projets de contrats entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal établissant les modalités de versement d'aides financières totalisant la somme de 470 818, 55 \$, à la Ville, dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol, pour des études de caractérisation environnementale et des travaux de réhabilitation environnementale réalisés sur des terrains municipaux;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ces contrats pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1151179003

CE15 1064

Attendu que dans le cadre du projet Désinfection qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, il a été demandé à Hydro-Québec d'alimenter en haute tension la nouvelle installation électrique qui sera située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, H1C 1V3 ;

Attendu qu'une Entente d'avant-projet en haute tension a été négociée avec Hydro-Québec aux termes de laquelle la Ville de Montréal s'engagerait notamment à payer toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 9.2 à 9.4 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation ;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la signature de l'Entente d'avant-projet en haute tension intervenue avec Hydro-Québec dans le cadre du projet Désinfection qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, le tout selon les termes et conditions prévus à cette entente ;
- 2 - d'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 9.2 à 9.4 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant un abandon du projet par la Ville de Montréal ;
- 3 - de tenir compte qu'à cet égard, une somme de 485 194,50 \$, taxes incluses, est réservée et sera versée sur simple demande écrite de la part d'Hydro-Québec, attestant de la réalisation de l'une ou l'autre des situations mentionnées à l'article 9.1 de l'Entente d'avant-projet.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1153334011

CE15 1065

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de M. Joseph lasenza, à des fins de revente, un terrain vague d'une superficie de 386,4 mètres carrés, situé entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, à l'ouest de la 4^e Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot numéro 1 056 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1141368009

CE15 1066

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 1030-1040 De Bleury S.E.C., aux fins d'assemblage, une partie de ruelle d'une superficie de 191,2 mètres carrés, située en front sur la rue De la Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 875 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1141027006

CE15 1067

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville annule une servitude de non-accès en sa faveur, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 268 824, et ce, moyennant le versement à la Ville d'une contrepartie financière au montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1151195003

CE15 1068

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'entente modifiant certaines conditions prévues à l'acte de vente intervenu entre la Ville et 9172-7743 Québec inc. (CM12 0696), devant M^e Michael Beaudry, notaire, le 31 octobre 2012, sous sa minute numéro 21955 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1151368002

CE15 1069

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser le prolongement de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de six mois, à compter du 31 mai 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, taxes incluses, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de 1995;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1151027005

CE15 1070

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, à des fins de services alimentaires, pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2015, des emplacements aux installations du complexe sportif Claude-Robillard, de l'aréna Maurice-Richard et de l'aréna Michel-Normandin, moyennant une recette totale de 36 849,15 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1155323002

CE15 1071

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires du 12 726 à 12 766, 51^e Avenue, consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques afin de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006, sur une partie des lots 4 275 556 et 4 286 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, identifiée par les parcelles 3 et 4 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies préparé par Sylvie-Gauthier, arpenteure-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1133778005

CE15 1072

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9206-9216 Gouin Est), consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques afin de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006, sur une partie du lot 4 107 888 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, identifiée par la parcelle 2 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1133778006

CE15 1073

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9196-9204 Gouin Est), consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques afin de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006, sur une partie du lot 3 993 712 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, identifiée par la parcelle 1 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1133778004

CE15 1074

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière Campiz Itée, Mme Xiulan Hu, M. Patrick Trahan et Mme Giulietta Cembalo accordent, sans considération financière, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique en faveur de la Ville sur une parcelle de terrain située du côté ouest de l'avenue Milton, entre le croissant Joseph-Ernest-Fournier et la rue des Érables, constituée d'une partie de lots 3 965 141, 3 965 142, 3 965 451, 3 965 452, 3 965 453, 3 965 454, 3 965 455, 3 965 456, 3 965 457, 3 965 458, 3 965 459 et 3 965 460 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'illustré au plan accompagnant la description technique préparée par Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre, le 25 février 2010, sous sa minute 11450, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1144962011

CE15 1075

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 9 975 000 \$, plus les taxes applicables, à Tennis Canada - Stade Jarry, et ce, du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2021;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un transfert récurrent de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service de la diversité sociale et des sports d'un montant de 420 100 \$, à compter de 2016 et d'ajuster les bases budgétaires en conséquence;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports au montant de 44 100 \$ à compter de 2016, de façon récurrente;

5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1154265002

CE15 1076

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc. », la tenue du Défilé de la Fête nationale le 24 juin 2015;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé de la Fête nationale, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien technique estimé à 150 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015 et un soutien financier de 105 000 \$ pour les festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2015 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités du versement de ces soutiens technique et financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 20 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1154754001

CE15 1077

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en 2015 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1150679006

CE15 1078

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 931 \$, soit un montant de 5 021 \$ à Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Bonjour amical » et un montant de 4 910 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heure des devoirs », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur le gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville-MTESS (2013-2016) - Ville de Pointe-Claire;
- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1145066006

CE15 1079

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville en vue d'effectuer la Phase 2 de l'étude de faisabilité visant la requalification du site de l'ancien hôpital général de Montréal (138, rue Saint-Pierre), immeuble patrimonial classé et faisant partie du site patrimonial déclaré de Montréal, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1150525001

CE15 1080

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, pour la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du Sud-Ouest, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;

- 2 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 306 600 \$, soit 268 000 \$ en 2016 et 38 600 \$ en 2017, à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul pour la réalisation dudit projet;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'autoriser le virement d'une somme de 110 000 \$, en 2015, au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour la réalisation dudit projet;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1145917004

CE15 1081

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité - Ville-MTESS (2013 - 2016) :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Les YMCA du Québec	« Programme Alternative Suspension »	25 000 \$
Cybercap	« Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	50 000 \$
Fondation Acrovive	« AcroAdo - s'accrocher à son Parkour ! Édition 2015 »	25 000 \$
École de percussions du Québec	« Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! »	25 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	« Vert en ville »	25 000 \$
Réseau Réussite Montréal	« Espace Ados »	50 000 \$

- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1156368002

CE15 1082

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour les années 2015 et 2016, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, mieux connu sous le nom de Tourisme Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1155175001

CE15 1083

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 \$ à AlterGo sur quatre ans, soit 360 000 \$, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) », la formation des intervenants participant à ce programme et la préparation des chèques aux organisations admissibles audit programme, pour une somme maximale de 208 000 \$, taxes incluses, sur quatre ans, soit une somme maximale de 52 000 \$, taxes incluses, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, conformément à son entente de gestion et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1151643001

CE15 1084

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2015, pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2013 - 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1151643002

CE15 1085

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2015 conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2013 - 2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1153220002

CE15 1086

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, de 90 000 \$ à la Société du Château Dufresne dont 45 000 \$ a déjà été versé (CE15 0340), et de 150 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) afin de poursuivre, pour une quatrième année, le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1154248003

CE15 1087

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 74 289 \$ à la Société des arts libres et actuels afin de procéder à l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1156344002

CE15 1088

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 120 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
Services horticoles, Les Pousses urbaines	Un coup de pouce « vert » l'intégration - 1 ^{er} avril 2015 au 30 novembre 2015	40 000 \$
TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire	Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ - 4 mai 2015 au 30 mars 2016	30 000 \$
Rue Action Prévention jeunesse	Jeux de la rue inter arrondissements - 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015	50 000 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 460 000 \$, aux deux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques - 1 ^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016	300 000 \$
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève - 20 avril 2015 au 23 septembre 2015	100 000 \$
Ali et les Princes de la rue	Leadership des Princes de la rue - 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	60 000 \$

- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1154251002

CE15 1089

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, comprenant le versement d'une somme de 361 000 \$ à la Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal, faisant aussi affaire sous CDC Centre-Sud, soit 278 340 \$ en 2015, 58 660 \$ en 2016 et 24 600 \$ en 2017 et le virement de 55 000 \$ au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet « Quartier nourricier » dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Sainte-Marie, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le virement de fonds de 55 000 \$ en 2015 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Ville-Marie;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1145917003

CE15 1090

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser à la demande de l'organisme « Fierté Montréal » la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 10 au 16 août 2015 ;
 - Spectacles et animations à la Place Émilie-Gamelin, du 11 août au 16 août 2015;
 - Avenue des partenaires sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Amherst, du 12 au 16 août 2015, de 8 h à 23 h;
 - La journée communautaire sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Papineau, le 15 août 2015, de 11 h à 17 h;
 - La course de la Fierté au Parc du Mont Royal, le 15 août 2015, de 9 h à 12 h;
 - Défilé de la Fierté sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, le 16 août 2015, de 13 h et 16 h;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des célébrations de Fierté Montréal, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal » établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1154754002

CE15 1091

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Mondial des Jeux pour l'organisation de l'édition 2015 du *Electronic Sports World Cup (ESWC)* dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1156334003

CE15 1092

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à la Corporation Skyng Montréal, à la suite de l'appel de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1156352004

CE15 1093

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, à Équitas - Centre international d'éducation aux droits humains pour le projet « Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination : éducation auprès des enfants et des jeunes de la Ville de Montréal », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville - MIDI 2014 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

de recommander conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville - MIDI 2014 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports :

Organisme	Projet et période	Montant
Office municipal d'habitation de Montréal	de « Habiter la mixité », 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	160 000 \$
Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.	« Projet intégration », 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016	150 000 \$

- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1154251004

CE15 1094

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016, pour la réalisation du Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1155008004

CE15 1095

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 148 481 \$ à 9292624 Canada Association pour l'implantation de l'accélérateur d'entreprises InnoCitéMTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1156334005

CE15 1096

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention de partenariat entre l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, mieux connu sous le nom de Tourisme Montréal et la Ville relativement au projet pilote « Passeport Montréal » ;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance no 5 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier permettant l'accès aux institutions d'Espace pour la vie aux détenteurs du Passeport Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1151673004

CE15 1097

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) » (CM15 0193) pour réduire le montant de l'emprunt à 15 580 000 \$, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150541022

CE15 1098

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un engagement de confidentialité et de non-divulgence de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet de prolongement du métro de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1155329001

CE15 1099

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au coût de 1 953 593,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC), un montant de 1 091 014,76 \$, taxes incluses, nécessaire à la réalisation de ce projet;
- 3- d'autoriser, dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle, un montant de 480 280,85 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser les virements budgétaires requis lors de l'octroi des contrats relatifs au projet.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156291001

CE15 1100

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2014-2018) qui s'appliquent à elle ;
- 2- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 3- approuve la programmation de l'agglomération pour 2014 et 2015 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 4- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1151158006

CE15 1101

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

que la Ville de Montréal :

- 1 - s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2014-2018) qui s'appliquent à elle ;
- 2 - s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 3 - approuve la programmation de la Ville pour 2014 et 2015 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 4 - s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- 5 - s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1151158005

CE15 1102

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, relativement à la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Ouest, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1150541028

CE15 1103

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1150615001

CE15 1104

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle, relativement à l'exécution de certains travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1150615002

CE15 1105

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense estimée à 1 767,89 \$ relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 16 au 19 juin 2015, à Sarnia en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de vice-président au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1154302001

CE15 1106

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 3 661,65 \$ relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 5 au 11 juin 2015, à Milan en Italie, afin de participer au Congrès international de l'UITP (*International Association of Public Transport*);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1150974001

CE15 1107

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Kunze Li, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second terme de 3 ans, se terminant en juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1155179003

CE15 1108

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de nommer au Conseil des Montréalaises :

- Mme Aurélie Lebrun, en remplacement de Mme Kim O'Bomsawin, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en juin 2018;
- Mme Marianne Carle-Marsan et Mme Cathy Wong, à titre de membres, pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en juin 2018;

2 - de reconduire au Conseil des Montréalaises :

- Mme Cathy Wong à titre de présidente, pour un mandat de deux ans, jusqu'en juin 2017;
- Mme Marianne Carle-Marsan à titre de vice-présidente, pour un mandat de deux ans, jusqu'en juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1154233004

CE15 1109

Il est

RÉSOLU :

de reconduire ou remplacer les personnes suivantes aux différents comités de retraite mentionnés ci-dessous :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. Yves Courchesne, directeur des finances et trésorier pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Thi-Nhu-Hanh Tran partie à la retraite;

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. David Bélanger, conseiller (spécialités) au Service des ressources humaines, pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Thi-Nhu-Hanh Tran partie à la retraite;

Comité de gestion du régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal :

- reconduire M. Michel Bruce Dubois, retraité, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

Comité de gestion du régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal :

- reconduire M. Michel Bruce Dubois, retraité, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer Mme Catherine Bangs conseillère principale (spécialité) au Service des ressources humaines pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite;
- reconduire M. Gilbert Tougas, retraité, pour un mandat de 3 ans;

Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. Danny Boudreault, directeur relations de travail et du soutien-conseil à la gestion au Service des ressources humaines, pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite;
- reconduire M. Gilbert Tougas, retraité, pour un mandat de 3 ans;

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- reconduire Mme Dida Berku, conseillère à la Ville de Côte-Saint-Luc, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer Mme Francine Laverdière, Directrice - direction du budget et de la planification financière et fiscale pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite;

Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association de pompiers de LaSalle :

- reconduire Mme Anne Bergeron, chef de division avantages sociaux, au Service des ressources humaines pour un mandat de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1145885002

CE15 1110

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans à compter du 18 juin 2015, les personnes suivantes :

Représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'Île de Montréal

- Clientèle à mobilité réduite; M. André Leclerc, Kéroul (renouvellement)
- Clientèle corporative; Mme Renée Amilcar, Société de transport de Montréal (en remplacement de Mme Denise Vaillancourt)
- Clientèle régulière; Mme Claudia Di Iorio, Cool Taxi (renouvellement)
- Clientèle touristique; Mme Lucy Mongiovi, Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) (renouvellement)

Représentant le conseil municipal de la Ville de Montréal

- Mme Érika Duchesne (renouvellement)

Adopté à l'unanimité.

30.015 1153616002

CE15 1111

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le versement de 4 387,88 \$, taxes incluses, soit 2 323,07 \$ provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Jeunes citoyens engagés » (1 868,34 \$) et « Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734? » (454,73 \$) du programme « Une école Montréalaise pour tous », 1 853,26 \$ de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire » et 211,55 \$ de l'école secondaire Saint-Luc de la Commission scolaire de Montréal pour une animation sur l'histoire de Montréal;
- 2- d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant versé de 4 387,88 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ces projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1153673001

CE15 1112

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 1 005 400 \$ (en supplément au budget de 500 000 \$) pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la direction générale;
- 2- d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire de 1 870 700 \$ pour 2016, et les années subséquentes;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1156964001

CE15 1113

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 3 459 175 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service du Développement Économique, le Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports, le Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal, le Service de l'Espace Pour la Vie et aux Chapitres corporatifs - dépenses de contributions Sociétés paramunicipales pour le financement d'études et de frais liés à des projets indiqués au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder pour l'année 2015 un soutien financier non récurrent de 390 000 \$ à la Société du Parc Jean-Drapeau pour le financement d'études et de frais liés à des projets indiqués au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1155264001

CE15 1114

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de 290 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration au Bureau des relations internationales, pour l'organisation du Sommet sur le Vivre ensemble qui aura lieu à Montréal les 11 au 12 juin 2015;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1154834003

CE15 1115

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 1 663,94 \$ relative au déplacement à Edmonton (Alberta), du 3 au 5 juin 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1151143004

CE15 1116

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 1 886,76 \$ relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 9, 10 et 11 juin 2015, à Toronto, afin d'assister au 2015 *Intelligent Community Forum Summit & Awards*;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1153233001

CE15 1117

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 3 149,35 \$ relative au déplacement de M. Richard Bergeron, membre du comité exécutif, du 9 au 12 juin 2015, à Porto Alegre (Brésil), afin de participer à la première session 2015 du Bureau Exécutif de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1154310003

CE15 1118

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), (14-044), l'ordonnance no 6 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements de l'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements, soit : le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composé au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1153220003

CE15 1119

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 52^e Avenue entre la rue De Montigny et la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144396015

CE15 1120

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (94-053) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abolir le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1156335004

CE15 1121

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1150294001

CE15 1122

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1153751003

CE15 1123

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1153751004

CE15 1124

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1153751007

CE15 1125

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1153751006

CE15 1126

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1153751005

CE15 1127

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1152907001

CE15 1128

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-156 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.015 1156213006

CE15 1129

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la prolongation de l'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour la période du 1^{er} mai au 15 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1150132002

CE15 1130

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport intitulé « Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés », réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal, en collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le Service de la diversité sociale et des sports.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1155179004

CE15 1131

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2014 du Conseil des Montréalaises, intitulé « Engagées pour l'égalité ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1154233005

CE15 1132

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2014 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1154390002

Levée de la séance à 12 h 37.

70.001

Les résolutions CE15 1019 à CE15 1132 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153438006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (La Salle) pour la fourniture et la livraison de trois véhicules Dodge Ram Promaster 3500 2015 pour une somme maximale de 124 411 \$ - Appel d'offres public 040-30-AE - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de 124 411 \$, taxes incluses, à Montréal Chrysler Dodge Jeep (La Salle), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de trois véhicules Dodge Ram Promaster 3500 2015;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-09 09:27

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153438006**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (La Salle) pour la fourniture et la livraison de trois véhicules Dodge Ram Promaster 3500 2015 pour une somme maximale de 124 411 \$ - Appel d'offres public 040-30-AE - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux Jean-R. Marcotte désire faire l'acquisition de trois véhicules Dodge Ram Promaster 3500 2015 pour remplacer deux camions Ford E150 et un GMC Savana 3500 qui doivent être mis aux rebuts parce qu'ils ne sont plus économiquement réparables. Deux de ces véhicules comptent plus de dix ans de service et le troisième véhicule est en service depuis sept ans. Ce dernier est très rouillé et a été réparé à plusieurs occasions sans succès. Ces trois véhicules font l'objet d'une recommandation de mise aux rebuts par l'un de nos mécaniciens mandaté par la SAAQ. Un appel d'offres public a été lancé le 25 mars 2015 pour trois véhicules Dodge Promaster 3500 2015 ou équivalent approuvé. Il a été publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 avril 2015. La validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les trois véhicules convoités sont des Dodge Ram Promaster 3500, 2015 avec un empattement de 159 po., toit élevé, fourgonnette utilitaire rallongée avec moteur V6, 3,6L et transmission automatique à six vitesses.

JUSTIFICATION

Trois entreprises se sont procurées les documents et deux d'entre elles ont déposé une soumission. La troisième entreprise n'a pas soumissionné parce qu'elle ne pouvait rencontrer les exigences au niveau du service demandé en cas d'urgence 24/7.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total

Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	124 411.00 \$	124 411.00 \$
9229-3786 Québec inc. (Donnacona Chrysler)	127 608.45 \$	127 608.45 \$
Dernière estimation réalisée	137 970.00 \$	137 970.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		126 009.73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		1.29%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		3 197.45 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		2.57%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		- 13 559.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		- 9.83%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		3 197.45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		2.57%

L'écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation est favorable de 9.83% et s'explique par la différence au niveau du rabais consenti par le concessionnaire.

Le véhicule utilitaire Dodge Ram Promaster 3500 répond à l'ensemble des besoins des employés d'entretien qui doivent se déplacer à tous les jours avec des pièces et de l'outillage lourd pour effectuer divers travaux sur le réseau des stations de pompage et des intercepteurs de la Ville. Voici d'ailleurs les principaux avantages de ce véhicule par rapport aux autres véhicules de sa catégorie:

- En terme de développement durable le moteur à essence V6 est plus économique et moins polluant que les moteurs V8 des véhicules à remplacer.
- La santé et sécurité des employés étant un enjeu majeur, la hauteur hors tout de 99,4 po. du véhicule permet aux employés de se déplacer sans entrave en position debout, réduisant ainsi les risques de blessure. De plus, la position de conduite est ergonomique.
- Le véhicule utilitaire Dodge Ram Promaster 3500 possède une capacité de chargement, une charge utile et une largeur de chargement la plus élevée de sa catégorie. Ses ouvertures latérales et la porte arrière peuvent facilement accueillir une palette standard,

Parmi les véhicules faisant partie d'une entente cadre, il existe, entres autres, le Ford E-350 tronqué. Après étude, malheureusement ce type de véhicule ne répondait pas à certains de nos critères dont le coût d'acquisition plus élevé d'environ 20% et une consommation d'essence également plus élevée due à son moteur V8 de série.

Il est recommandé d'accorder un contrat à la compagnie Montréal Chrysler Dodge Jeep Lasalle pour la fourniture et la livraison de trois véhicules Dodge Ram Pro Master 3500 au montant de sa soumission; soit 124 411. \$, taxes incluses.

L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 6 février 2015. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la fourniture et la livraison de trois véhicules Dodge Ram Promaster 3500 2015 sont de 124 411 \$, taxes incluses, ou 113 604 \$ net de ristournes de taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'achat de ces trois véhicules va permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la flotte de véhicules utilisée à la Station.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les véhicules actuels sont dispendieux à entretenir. Ils nécessitent de fréquentes réparations qui viennent affecter la qualité du service et la sécurité de l'équipe d'entretien des intercepteurs et des stations de pompage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Emission du bon de commande: 23 juin 2015
Réception des véhicules: 26 septembre 2015
Mise en service: 15 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-05

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-06-08

CE : 20.003
2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1156459010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 56 428,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) majorant ainsi le montant total du contrat de 5 657 933,38 \$ à 5 714 361,68 \$, taxes incluses.

**Il est recommandé :
Au conseil municipal**

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 26 469,51 \$, toutes taxes incluses, pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) en l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (Résolutions CM13 0808 et CM14 0388);
2. D'augmenter le contrat de Les Pavages Chenail inc, pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), d'un montant de 56 428,30 \$, taxes incluses. Le prix total du contrat passe donc de 5 657 933,38 \$ à 5 714 361,68 \$, taxes incluses.
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale (DGSRE et SIVT).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-06-05 11:03**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156459010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 56 428,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) majorant ainsi le montant total du contrat de 5 657 933,38 \$ à 5 714 361,68 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte:

Lors des travaux d'excavation, une odeur anormale se dégageait d'un tas de pavage démolé. Les travaux de construction ont alors été suspendus pendant une période de trois (3) semaines et des mesures préventives ont été prises pour l'entreposage des matériaux. Des analyses chimiques de ce matériau ont été effectuées par un laboratoire à la demande de la Ville. Les résultats ont montré que le matériau analysé (Macadam) était composé de créosote, un contaminant.

À la lumière des conclusions du rapport remis par le professionnel et en tenant compte du contexte particulier des travaux (saison, froid précoce, délai, impact budgétaire, impact sur la circulation), il a été décidé d'autoriser l'entrepreneur à reprendre les travaux prévus pour 2013 et de mettre en pile les sols contaminés provenant des excavations dans l'ancien site de dépôt à neige de Verdun situé à proximité du chantier. Une firme spécialisée avait été mandatée pour estimer les coûts de disposition des sols contaminés mis en pile en 2013 et ceux à excaver en 2014.

Les travaux de décontamination (disposition et transport) avaient alors été estimés à 998 442,90 \$, taxes incluses, et un dossier décisionnel numéro 1142183005 ayant pour objet d'autoriser ce montant comme dépense additionnelle a été soumis.

Décisions antérieures :

CE13 1253 - 21 août 2013 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,20 \$, taxes incluses (contrat: 4 659 490,49 \$ + incidences: 139 784,71 \$) - Appel d'offres public S13-001 (5 soumissionnaires). (1132183013)

CM13 0808 - 27 août 2013 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 4 742 927,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S13-001 (5 soumissionnaires.)

CE14 0540 - 16 avril 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination, dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$ taxes incluses (S13/001).

CM14 0388 - 29 avril 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination dans le cadre de la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$, taxes incluses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mazen ALBOUCHI
Ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1156459010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 56 428,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) majorant ainsi le montant total du contrat de 5 657 933,38 \$ à 5 714 361,68 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Par résolution CM13 0808 du 27 août 2013, le conseil municipal a octroyé le contrat de reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne, (Aqueduc – Égout – Chaussée) pour un montant de 4 799 275,20 \$ (contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$) - Appel d'offres public S13-001.

Lors des travaux d'excavation, une odeur anormale se dégageait d'un tas de pavage démolé. Les travaux de construction ont alors été suspendus pendant une période de trois (3) semaines et des mesures préventives ont été prises pour l'entreposage des matériaux. Des analyses chimiques de ce matériau ont été effectuées par un laboratoire à la demande de la Ville. Les résultats ont montré que le matériau analysé (Macadam) était composé de créosote, un contaminant.

À la lumière des conclusions du rapport remis par le professionnel et en tenant compte du contexte particulier des travaux (saison, froid précoce, délai, impact budgétaire, impact sur la circulation), il a été décidé d'autoriser l'entrepreneur à reprendre les travaux prévus pour 2013 et de mettre en pile les sols contaminés provenant des excavations dans l'ancien site de dépôt à neige de Verdun situé à proximité du chantier. Une firme spécialisée avait été mandatée pour estimer les coûts de disposition des sols contaminés mis en pile en 2013 et ceux à excaver en 2014.

Les travaux de décontamination (disposition et transport) avaient alors été estimés à 998 442,90 \$, taxes incluses, et un dossier décisionnel numéro 1142183005 ayant pour objet d'autoriser ce montant comme dépense additionnelle a été soumis.

Par résolution CM14 0388 du 28 avril 2014, le conseil municipal a autorisé une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination dans le cadre de la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée).

Les frais accessoires de la contamination n'avaient pas été demandés puisqu'il a été estimé que ces frais pouvaient être gérés avec les contingences.

Cependant, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé au début de l'année 2014, soit avant le début des travaux, de disposer sans délai de ces sols. Une mobilisation immédiate de l'entrepreneur avait alors été requise et tous les sols contaminés, empilés en 2013 et existant sous la chaussée à construire en 2014, avaient alors été disposés au site approuvé.

La méthode d'excavation a été modifiée : au lieu d'excaver la profondeur requise pour les travaux, l'entrepreneur devait creuser partiellement pour sortir les sols contaminés et mettre une clôture, ce qui a occasionné des coûts supplémentaires non prévus (tels que des frais de mobilisation, de clôture de la zone d'excavation, de manipulation supplémentaire des sols, du temps d'attente, du chemin temporaire, etc.).

Finalement, le montant total des travaux de décontamination s'élevait à 1 224 937,41 \$, taxes incluses, ce qui représente un excédent des coûts de 226 494,90 \$, taxes incluses, par rapport au montant prévu. De plus, l'Arrondissement, dans le but d'embellir les avancées de trottoirs en saillies construites dans le cadre de ce projet, a demandé des fosses de plantation dans ces saillies, entraînant des coûts supplémentaires non prévus de 33 974,38 \$ (avant taxes).

Afin de régler toutes les réclamations de l'entrepreneur concernant ce projet, une majoration du montant total du contrat de 56 428,30 \$, taxes incluses, est requise. Ceci représente un peu moins de 1 % par rapport au montant actuel du contrat qui est de 5 657 933,38 \$, taxes incluses.

Le présent dossier vise la majoration du contrat de l'entrepreneur « Les Pavages Chenail inc. » pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 210271 - 11 juillet 2013 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,20 \$, taxes incluses (contrat: 4 659 490,49 \$ + incidences: 139 784,71 \$) - Appel d'offres public S13-001 (5 soumissionnaires). (1132183013)

CE13 1253 - 21 août 2013 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,20 \$, taxes incluses (contrat: 4 659 490,49 \$ + incidences: 139 784,71 \$) - Appel d'offres public S13-001 (5 soumissionnaires). (1132183013)

CM13 0808 - 27 août 2013 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 4 742 927,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S13-001 (5 soumissionnaires.)

CA14 210131 - 1er avril 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination, dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$ taxes incluses (S13/001).

CE14 0540 - 16 avril 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes

incluses, pour des travaux de décontamination, dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$ taxes incluses (S13/001).

CM14 0388 - 29 avril 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination dans le cadre de la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Augmenter le contrat de Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne de 56 428,30 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de son contrat de 5 657 933,38 \$ à 5 714 361,68 \$, taxes incluses.

Les sommes disponibles actuellement ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses dans le cadre de ce contrat. Un montant additionnel de 49 078,76 \$, avant taxes, ou de 56 428,30 \$, taxes incluses, est requis afin de régler toutes les réclamations de l'entrepreneur pour ce projet.

Montant de la majoration :

	Taxes incluses
Montant initial du contrat	4 659 490,48 \$
Montant de l'augmentation déjà approuvé (GDD 1142183005)	998 442,90 \$
Montant de l'augmentation demandé par le présent GDD	56 428,30 \$
Montant final du contrat	5 714 361,68 \$

JUSTIFICATION

Le montant prévu initialement par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour les travaux en contingences spécifiques à la conduite pluviale ne permet pas de couvrir l'ensemble des sommes dépensées, principalement en raison de la connexion de la conduite pluviale à l'émissaire. En effet, lors de ces travaux de connexion, l'existence d'un réservoir d'huile souterrain a requis un démantèlement de la clôture et une démolition ainsi qu'une reconstruction d'une partie de la dalle du Natatorium et du chemin d'accès.

Aussi, les travaux de décontamination (disposition et transport) étaient estimés à 998 442,90 \$, taxes incluses. Finalement, l'ensemble de ces travaux a coûté 1 224 937,41 \$, taxes incluses, ce qui représente un excédent de coûts de 226 494,90 \$, taxes incluses, par rapport au montant prévu.

De plus, l'Arrondissement, dans le but d'embellir les avancées de trottoirs en saillies construites dans le cadre de ce projet, a demandé des fosses de plantation dans ces saillies. Ceci a occasionné des coûts supplémentaires non prévus de 34 932,14 \$, taxes incluses. Ceci représente un total de 261 427,04 \$ d'imprévus supplémentaires.

Une majoration du montant total du contrat de 49 078,76 \$ (avant taxes) ou 56 428,30 \$, taxes incluses, est maintenant requise.

Cette majoration est à répartir entre les partenaires de financement du projet, soit la DGSRE, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et l'arrondissement selon le tableau suivant :

Partenaire	Poste budgétaire	Montant disponible	Montant à payer	Montant de majoration requis	Montant de majoration requis
		(avant taxes)	(avant taxes)	(avant taxes)	(taxes incluses)
DGSRE	Pluvial	3 932,49 \$	13 859,98 \$	9 927,49 \$	11 414,13 \$
SIVT	Chaussée	10 010,83 \$	22 594,67 \$	12 583,84 \$	14 468,27 \$
SIVT	Trottoirs	4 946,17 \$	5 456,81 \$	510,64 \$	587,11 \$
Arrondissement	Arbres	4 325,59 \$	30 382,38 \$	26 056,79 \$	29 958,79 \$
			Total	49 078,76 \$	56 428,30 \$

Donc :

La DGSRE majorera son poste budgétaire « Égout pluvial » de u **11 414,13 \$**, taxes incluses.

Le SIVT majorera son poste budgétaire « Chaussée » de 14 468,27 \$, taxes incluses, et son poste budgétaire « Chaussée » de 587,11 \$, taxes incluses, pour un total de **15 055,38 \$**, taxes incluses, pour les deux postes.

Finalement l'arrondissement de Verdun majorera son poste budgétaire « Arbres » de **29 958,79 \$**, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DGSRE : Autoriser une dépense additionnelle de **11 414,13 \$**, taxes incluses, au poste budgétaire « Égout pluvial (simon : contingencesegoutpluvial) » majorant ainsi le montant prévu à ce poste de 129 481,40 \$ à 140 895,53 \$ (taxes incluses);

SIVT : Autoriser une dépense additionnelle de **14 468,27 \$**, taxes incluses, au poste budgétaire « Chaussée » majorant ainsi le montant prévu à ce poste de 1 499 499,91 \$ à 1 513 968,18 \$, taxes incluses;

Et, **SIVT** : Autoriser une dépense additionnelle de **587,11 \$**, taxes incluses, au poste budgétaire « Trottoirs » majorant ainsi le montant prévu à ce poste de 654 233,53 \$ à 654 820,64 \$, taxes incluses;

Arrondissement de Verdun : Autoriser une dépense additionnelle de **29 958,79 \$**, taxes incluses, au poste budgétaire « Arbres » majorant ainsi le montant prévu à ce poste de 54 706,79 \$ à 84 665,58 \$, taxes incluses.

L'objet du présente GDD est :

- 1- D'augmenter la participation du DGSRE de 11 414,13 \$, taxes incluses;
- 2- D'augmenter la participation du SIVT de 15 055,38 \$, taxes incluses;
- 3- D'augmenter la participation de l'arrondissement de Verdun de 29 958,79 \$, taxes incluses;

L'augmentation du contrat servira à régler toutes les réclamations de l'entrepreneur pour le projet de reconstruction du boulevard LaSalle.

Le coût total du contrat passe donc de 5 657 933,38 \$, taxes incluses, à 5 714 361,68 \$, taxes incluses. Ceci représente une augmentation d'un peu moins de 1 % par rapport au montant actuel du contrat.

La portion des coûts supplémentaires assumée par la Ville centre serait de 26 469,51 \$, taxes incluses, ou 46,91% et celle de l'Arrondissement de **29 958,79 \$**, taxes incluses ou 53,09 %.

La répartition détaillée de l'augmentation entre les partenaires est :

	DGSRE	SIVT	Verdun	Somme
(avant taxes)	9 927,49 \$	13 094,48 \$	26 056,79 \$	49 078,76 \$
TPS (5%)	496,37 \$	654,72 \$	1 302,84 \$	2 453,94 \$
TVQ (9,975%)	990,27 \$	1 306,17 \$	2 599,16 \$	4 895,61 \$
Incluant taxes	11 414,13 \$	15 055,38 \$	29 958,79 \$	56 428,30 \$
Net (-TPS -50% TVQ)	10 422,62 \$	13 747,57 \$	27 356,37 \$	51 526,56 \$
Ratio	20,23%	26,68%	53,09%	100,00%

BUDGET

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le dossier est prévu être présenté à la séance du conseil de Ville du 17 août 2015. Comme il s'agit d'un règlement final, il n'y a pas d'étape subséquente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Chantale MERCIER)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mazen ALBOUCHI
Ingénieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2015-04-16

CE : 20.005

2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1153334012**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 15 à 21 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 375 782,23 \$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1917-AE - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 15 à 21 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 375 782,23 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 1917-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-09 16:38

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334012

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 15 à 21 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 375 782,23 \$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1917-AE - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) est équipée de 21 décanteurs portant les numéros 1 à 7 et 15 à 28 (les décanteurs 8 à 14 étant non construits). Ces décanteurs servent à faire sédimenter les matières en suspension contenues dans les eaux usées. Ces décanteurs ont été construits au début des années 80. Chaque décanteur comprend quatre joints de dilatation transversaux et un joint longitudinal.

Une inspection détaillée des joints d'expansion des décanteurs 15 à 21 a été effectuée en 2014. Une détérioration avancée des joints de dilatation ainsi que des délaminations du béton le long des joints situés au radier des décanteurs ont été observées (voir photos en pièces jointes). Afin de garantir l'intégrité structurale des décanteurs, ces joints de dilatation doivent être maintenus en bon état.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 28 avril 2015 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 mai 2015. La validité des soumissions est de 120 jours. Deux addenda ont été émis relativement à des questions /réponses et des modifications au bordereau de prix. Le montant des contingences prévu au contrat est de 15 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le projet consiste à la réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 15 À 21. Les travaux comprennent:

- la réfection du béton délaminé autour des joints avec du béton de 35 MPa;
- le remplacement de la mousse cellulaire (Rodofoam II) existante dans les joints;
- le calfeutrage des joints à l'aide de produits de scellement à base de polyuréthane et à deux composants.

JUSTIFICATION

Lors des visites d'inspection des décanteurs, une délamination importante du béton autour des joints de dilatation ainsi qu'une détérioration des joints et des mousses cellulaires ont été observées.

Une intervention rapide sur la structure est nécessaire afin de garantir son intégrité et le bon fonctionnement de la Station.

Dix entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et sept d'entre elles ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	326 767,16 \$	49 015,07 \$	375 782,23 \$
2. Construction Camvi inc.	343 349,84 \$	51 502,47 \$	394 852,31 \$
3. Constructions ConCreate Itée	383 929,12 \$	57 589,37 \$	441 518,49 \$
4. Cimota inc.	436 905,00 \$	65 535,75 \$	502 440,75 \$
5. Béton Concept AM inc.	482 900,91 \$	72 435,13 \$	555 336,04 \$
6. SGC BPF	712 099,97 \$	106 814,99 \$	818 914,96 \$
7. Services techniques de béton Scaram	1 177 247,07 \$	176 587,07 \$	1 353 834,14 \$
Estimation interne des professionnels	381 923,32 \$	57 288,50 \$	439 211,82 \$
Coût moyen des soumissions reçues			634 668,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			68,89%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			978 051,91 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			260,27%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(63 429,59 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-14,44%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			19 070,08 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			5,07%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation interne

de 14,44 %. L'écart est majoritairement attribuable aux articles relatifs à la réfection des joints de dilatation.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. au prix de sa soumission, soit 375 782,23 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. 210 rue Roy, St-Eustache (Québec) J7R 5R6 - no de licence 2273-5476-22. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 22 avril 2015 avec sa soumission.

Même si les entreprises soumissionnaires n'avaient pas à détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de cet appel d'offres, en vertu du décret 795 -2014 du 10 septembre 2014, Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. possède une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les travaux de réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 15 à 21 sont de 375 782,23 \$, taxes incluses, ou 343139,16 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense est prévue au PTI de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder le contrat pour la réparation du béton aggravera la détérioration des joints et du béton. Des infiltrations d'eau pourraient alors survenir et faire corroder rapidement l'acier d'armature des planchers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: juin 2015

Travaux: octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-28

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-06-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-06-08



Dossier # : 1155015004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à NORGÉREQ LTÉE pour les travaux de réaménagement du poste de quartier 38, situé au 1033, rue Rachel (2547) - Dépense totale de 307 913,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5758) (9 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 307 913,34 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du poste de quartier 38, situé au 1033, rue Rachel (2547) , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à NORGÉREQ LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 273 700,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5758;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-11 07:15

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155015004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à NORGÉREQ LTÉE pour les travaux de réaménagement du poste de quartier 38, situé au 1033, rue Rachel (2547) - Dépense totale de 307 913,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5758) (9 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le SPVM a pris la décision de fusionner les postes de quartier 37 et 38 dans le but d'augmenter la performance organisationnelle pour le secteur desservi. Après analyse de diverses options, le SPVM a déterminé que l'option la plus adéquate pour concrétiser cet objectif était de transférer tous les effectifs du PDQ 37 au PDQ 38, qui serait alors réaménagés en conséquence. Le poste de quartier 38 occupe actuellement le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1033, rue Rachel. À l'étage du bâtiment se trouvent d'autres services du SPVM.

La fusion administrative s'est faite à l'automne 2014 puis, le 1er décembre 2014, les effectifs du PDQ 37 ont été déménagés au PDQ 38. Le SPVM a procédé à un aménagement temporaire de certains espaces qu'il occupe dans le bâtiment, afin de recevoir ces effectifs supplémentaires et permettre au nouveau poste 38 d'assurer les services aux citoyens. Avant la fusion, le PDQ 37 comptait 60 policiers et le PDQ 38 de 90 policiers, en plus des cadres supérieurs et du personnel administratif (4 personnes). L'effectif du nouveau PDQ 38 est de 130 policiers, plus les cadres et le personnel administratif, soit 135 en tout.

Suite à la décision de fusionner les deux postes de quartier, un programme fonctionnel et technique a été produit par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en tenant compte du nouvel effectif. Le programme prévoit un aménagement d'une partie des espaces du PDQ 38 actuel situés au rez-de-chaussée, ainsi qu'un agrandissement à l'étage. Sur la base de ce programme, les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes (anciennement Dubois Girard, architectes) et Blondin Fortin et Associés (pour l'ingénierie) ont été mandatées en novembre 2014 pour préparer les plans et devis relatifs aux travaux de réaménagement du poste de quartier 38.

Un appel d'offres public a été lancé, afin de réaliser les travaux de réaménagement requis du Poste de quartier 38. L'appel d'offres a été publié le 25 février 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 mars 2015. Les soumissionnaires ont disposé de 29 jours calendrier pour préparer leur soumission.

Deux addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	04 mars 2015	Précisions et clarifications découlant des questions des soumissionnaires concernant : - certaines clauses du cahier des charges; - les dessins d'architecture.
2	13 mars 2015	- report de la date de dépôt des soumissions, en raison de la modification des plans et devis, suite à une demande du SPVM; la date de dépôt des soumissions a été reportée au 25 mars au lieu du 18 mars; - Plans et devis modifiés par les professionnels, suite à cette demande.

Des visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 3, 4 et 5 février 2015.

La durée de validité des soumissions est de 150 jours, afin de tenir compte des délais d'enquête du SPVM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE07 1811 : d'approuver un projet de convention par lequel Dubois Girard, architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final pour le lot 1, en collaboration avec la firme Teknika- HBA inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 415 680 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 07-10469.

BC 1004106, daté du 2 novembre 2014 : bon de commande émis, par le SGPI, à la firme Blondin Fortin et Associés, suite à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en ingénierie

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à l'entreprise NORGÉREQ LTÉE, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réaménagement du poste de quartier 38, suite à sa fusion avec le poste de quartier 37.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- § Démolition et préparation du site.
- § Agrandissement des vestiaires et de plusieurs espaces stratégiques au rez-de-chaussée.
- § Construction d'une cuisine avec salle polyvalente, de bureaux et de salles spécialisées à l'étage.
- § Tous les travaux d'architecture, d'électricité, de mécanique et des systèmes de protection incendie liés au réaménagement.

La surveillance et le suivi du chantier se feront par les professionnels externes. Ils seront encadrés par les professionnels du Service de la gestion et de la planification (SGPI) de la Ville de Montréal.

Des contingences de 20 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier (voir le tableau des coûts du projet, placé en pièce jointe). Ce pourcentage se subdivise comme suit :

- 15% sont destinés aux imprévus inhérents aux travaux de construction, qui plus est, dans un bâtiment existant;
- 5% sont réservés aux risques associés à des contraintes opérationnelles du PDQ, pouvant perturber de manière significative le phasage prévu des travaux.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 15 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir liste est en pièce jointe) et 9 ont déposé leur soumission. Parmi les 6 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, figure une association qui n'a pas les licences adéquates. Les cinq autres ont privilégié d'autres projets, pour lesquels l'appel d'offres a été publié dans la même période.

Les 9 soumissions reçues sont conformes exception faite de certaines dérogations mineures. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité placé en pièce jointe, ainsi qu'au tableau ci-dessous.

Le tableau de l'analyse financière des neuf (9) soumissions se présente comme suit :

Firmes soumissionnaires	Prix de base avec taxes (Prix vérifié)	Contingences avec taxes (Prix vérifié)	Total Avec taxes (Prix vérifié)
NORGÉREQ LTÉE	228 083,96 \$	45 616,79 \$	273 700,75 \$
SYSTÈMES INCENDIE LAVOIE	238 193,71 \$	47 638,74 \$	285 832,45 \$
CORPORATION DE CONSTRUCTION GERMANO	248 803,60 \$	49 760,72 \$	298 564,32 \$
RÉNOVACOEUR RÉNOVATION INC.	252 413,00 \$	50 482,60 \$	302 895,60 \$
CONSTRUCTION ENCORE LTÉE	253 747,53 \$	50 749,51 \$	304 497,03 \$
PROCOVA INC.	267 891,75 \$	53 578,35 \$	321 470,10 \$
SM GESTION PROJET INC	292 594,13 \$	58 518,83 \$	351 112,95 \$
3 AXES CONSTRUCTION INC.	296 707,93 \$	59 341,59 \$	356 049,52 \$
PARFAIT ÉLECTRIQUE (PROCONSTRUCTION)	550 730,25 \$	110 146,05 \$	660 876,30 \$
Dernière estimation réalisée (à l'externe)	269 413,21 \$	53 882,64 \$	323 295,86 \$
Coût moyen des 9 soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			350 555,45 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			28,08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			387 175,55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			141,46 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-49 585,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-15,34 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			12 131,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			4,43 %

Nous remarquons que le montant de la dernière soumission (PARFAIT ÉLECTRIQUE (PROCONSTRUCTION)) est très élevé, hors proportion par rapport à la portée des travaux et non représentatif du marché. Un tel montant fait augmenter la moyenne des soumissions qui, par conséquent, ne peut pas servir de base de comparaison avec le montant du plus bas soumissionnaire. C'est pourquoi, nous avons refait nos calculs en prenant en considération les huit premiers soumissionnaires seulement. Cela nous donne les résultats suivants pour les deux lignes du tableau que cela modifie :

Coût moyen des 8 soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	311 765,34 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	13,91%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	82 348,77 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	30,09 %

Nous pouvons voir que l'écart entre la moyenne des soumissions et le plus bas soumissionnaire est passé de 28,08 % (pour les 9 soumissions) à 13,91% (pour 8 soumissions), ce qui est acceptable.

La dernière estimation des professionnels externes, établie après l'émission de l'addenda 2, était de 323 295,86 \$ (taxes et contingences incluses). Cette estimation était basée sur des travaux similaires réalisés au cours des deux dernières années, en incluant une indexation pour l'inflation. Elle est supérieure au montant du plus bas soumissionnaire conforme avec un écart de -49 585,11 \$ (-15,34%). Tel que mentionné dans les lettres de recommandation des professionnels (placées en pièces jointes), l'écart se situe principalement dans les montants du chapitre 00, « Charges générales », que les professionnels ont quelque peu surévalué.

La différence entre le deuxième soumissionnaire et le plus bas s'élève à 12 131,70 \$, soit un écart de 4,43 %, ce qui confirme que la soumission du plus bas est dans les prix du marché.

L'analyse des soumissions faite par le SGPI démontre que NORGÉREQ LTÉE est le plus bas soumissionnaire conforme. De plus, il possède l'expérience nécessaire pour réaliser le projet. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à celui-ci, pour la réalisation des travaux de réaménagement du PDQ 38 (voir la recommandation des professionnels en pièces jointes).

NORGÉREQ LTÉE, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

NORGÉREQ LTÉE n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cependant, cet entrepreneur détient l'autorisation de l'AMF.

Par ailleurs, NORGÉREQ LTÉE a été approuvé par le SPVM, suite à l'enquête de réputation à laquelle l'entreprise a été soumise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 273 700,75 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 34 212,59 \$ (15%) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de relocalisation temporaire de certaines fonctions durant les travaux, de déménagement de mobilier, de télécommunication et d'installation de systèmes de sécurité.

Le montant à autoriser totalise 307 913,34 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Pour plus de détail, voir l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux respecteront la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour ses édifices, ainsi que les directives applicables qui s'y rattachent, particulièrement, la gestion des déchets de construction et l'économie d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important que le contrat soit octroyé rapidement, afin de fournir aux occupants du nouveau PDQ 38, fusionné avec le PDQ 37, des espaces fonctionnels et suffisants, qui respectent les normes en vigueur de confort et de sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le SPVM communique régulièrement avec les occupants du PDQ 38 pour leur faire part de l'évolution du dossier. Avant le début du chantier, il informera les occupants du bâtiment des dispositions qui seront prises pour faciliter les travaux sans nuire aux services fournis aux citoyens ni à la sécurité des usagers.

Par ailleurs, une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14359 Mandat : 17453-2-001

Octroi du contrat au CE :	Juin 2015
Réalisation des travaux :	D'août à octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Assya BENEDEDOUCH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-05

Carlos MANZONI
Chef de division
Division de la gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2015-06-10

CE : 20.008
2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156477001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Véronique Rioux Design Industriel pour préparer les documents et encadrer le concours de design pour l'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, pour une somme maximale de 53 118,45 \$ (Contrat de 48 289,50 \$ + contingences de 4 828,95 \$), taxes incluses - Appel d'offres sur invitation #15-14337 - (1 soumissionnaire - 1 conforme)/ Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 53 118,45 \$, taxes incluses, pour préparer les documents et encadrer le concours de design pour l'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Véronique Rioux Design Industriel, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 48 289,50\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14337 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-12 16:15

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156477001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Véronique Rioux Design Industriel pour préparer les documents et encadrer le concours de design pour l'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, pour une somme maximale de 53 118,45 \$ (Contrat de 48 289,50 \$ + contingences de 4 828,95 \$), taxes incluses - Appel d'offres sur invitation #15-14337 - (1 soumissionnaire - 1 conforme)/ Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) ont convenu de créer une place publique identitaire aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, point d'entrée majeur du Vieux-Montréal, à proximité du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et de la Cité administrative. Le MTQ sera le maître d'oeuvre des travaux de structure de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et de la création de la place publique. Livrée en 2017 par le MTQ, cette place publique constituera un legs dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

Par la suite, en 2018, la Ville complétera la mise en valeur de la place publique. La Ville souhaite lancer un concours de design afin de sélectionner la meilleure proposition pour ce projet de haute importance. De par la nature emblématique et stratégique du projet, les plus hauts standards de qualité en design et en construction sont requis, d'où l'intérêt pour la Ville de Montréal de procéder par concours d'architecture de paysage pour la conception des futurs aménagements de cette place publique. À cet effet, le comité exécutif a adopté le 11 mars 2015 une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes, afin d'octroyer un contrat de services professionnels aux lauréats du concours de design visant la conception de l'aménagement d'une nouvelle place publique. La Ville est en attente d'une décision.

Toutefois, afin de respecter l'échéancier du projet, il est nécessaire de commencer à travailler dès maintenant sur l'organisation du concours en vue de choisir l'équipe qui réalisera le projet. De ce fait, la Ville doit s'adjoindre les services d'un conseiller professionnel qui aura la tâche d'organiser le concours. Pour ce faire, un appel d'offres sur invitation a été lancé. Le cahier des charges a été envoyé aux candidats invités par courriel

le 30 mars 2015 pour une remise des offres le 15 avril 2015. Deux semaines ont été données aux cinq (5) invités pour remettre une offre. L'offre de service déposée est valide pour une période de 180 jours.

La préparation et l'encadrement du concours requièrent l'expertise d'un conseiller professionnel, ressource que la Direction de l'urbanisme ne possède pas. Sans l'expertise d'un conseiller professionnel, l'organisation et la tenue du concours ne pourront avoir lieu compte tenu de la complexité des règles et des connaissances des milieux spécialisés qui sont habituellement concernés par cette démarche.

Le concours de design sera lancé à la fin du mois de septembre 2015 et se terminera en mars 2016, advenant l'obtention de la dérogation du MAMOT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0408 - 11 mars 2015 - Adoption d'une résolution demandant au MAMOT une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels aux lauréats du concours de design visant la conception de l'aménagement d'une nouvelle place publique aux abords du métro Champ-de-Mars, suite au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie.

CG14 0463 - 30 octobre 2014 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tels que montrés aux plans A-11 Saint-Louis et A-12 Saint-Louis, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie

DESCRIPTION

Le contrat de services professionnels qui serait octroyé à Véronique Rioux Design Industriel vise à préparer les documents et encadrer un concours pour l'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars.

Plus spécifiquement, le conseiller professionnel aura notamment pour mandat de :

- préparer et rédiger le règlement et le programme du concours;
- coordonner toutes les étapes du processus de concours;
- collaborer à la composition du comité de sélection, la formulation des réponses aux questions des concurrents et la gestion des délibérations.

La firme mandatée agira sous la responsabilité du directeur de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire ou de son représentant autorisé.

Les honoraires du conseiller professionnel, totalisant 48 289,50 \$, seront payés à prix forfaitaire. Ils incluent toutes les dépenses découlant de ce mandat. Par ailleurs, compte tenu de la complexité du projet et des enjeux liés aux délais, un budget équivalent à 10 % du prix soumissionné a été prévu pour les dépenses contingentes.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres sur invitation a été soumis aux 5 firmes suivantes :

- Denis Lemieux

- Véronique Rioux Design Industriel
- Jacques White
- Ken Greenberg
- Eric Turcotte

Un (1) candidat (soit une proportion de 20 %) a déposé une offre :
 - Véronique Rioux Design Industriel

Les autres firmes invitées se sont désistées mentionnant un carnet de commande complet ou que la période de soumission ne leur convenait pas.

La seule et unique firme ayant déposé son offre a été jugée conforme par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Suite aux analyses du comité de sélection, Véronique Rioux Design Industriel a obtenu une note intermédiaire de 75 %.

L'analyse de l'unique soumission a donné les résultats suivants (Les montants indiqués incluent les taxes):

Soumissionnaire conforme	Note intérim.	Note finale	Prix total (avec taxes)
Véronique Rioux Design Industriel	75,0	25,89	48 289,50 \$
Dernière estimation réalisée (10-04-2015)			50 000,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)			- 1 710,50 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)			- 3,42 %

Le comité de sélection recommande l'octroi du contrat à Véronique Rioux Design Industriel.

L'estimation du projet a été faite à l'interne, et est basée sur le taux habituellement applicable pour les prestations d'un conseiller professionnel de concours en tenant compte du coût du projet.

Une vérification effectuée, le 12 mai 2015, a permis de valider le fait que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles). Il appert également que l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre du présent contrat et il n'en a pas obtenu pour un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées au contrat sont détaillées comme suit (les montants incluent les taxes) :

Montant du contrat	48 289,50 \$
--------------------	--------------

Montant des contingences (10 %)	4 828,95 \$
Total de la dépense	53 118,45 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Le budget pour ce dossier est prévu et réservé au budget de fonctionnement de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire.

La nature des travaux effectués sera analysée afin de déterminer la possibilité de capitalisation de la dépense.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'embauche d'un conseiller professionnel, le concours de design ne pourra avoir lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat au conseiller professionnel par le CE : juin 2015
- Obtention de la dérogation du MAMOT : date indéterminée
- Durée du mandat du conseiller : juin 2015 à mars 2016
- Lancement du concours : fin septembre 2015 (date souhaitée) ou après l'obtention de la dérogation du MAMOT
- Annonce du lauréat : 6 mois après le lancement du concours

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre GUILBAUD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN
Chef de division

Le : 2015-05-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-06-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2015-06-11



Dossier # : 1150294002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 2.2.5 - Développement urbain durable - Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Fahey et Associés inc. pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars, pour une somme maximale de 438 784,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14438 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Fahey et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars, pour une somme maximale de 438 784,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14438 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-12 16:11

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150294002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 2.2.5 - Développement urbain durable - Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Fahey et Associés inc. pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars, pour une somme maximale de 438 784,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14438 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) ont convenu de créer une place publique identitaire aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, point d'entrée majeur du Vieux-Montréal, à proximité du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et de la Cité administrative. Le MTQ sera le maître d'oeuvre des travaux de structure de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et de la création de la place publique. Livrée en 2017 par le MTQ, cette place publique constituera un legs dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

Par la suite, la Ville complétera la mise en valeur de la place publique. À ce titre, elle souhaite lancer un concours d'architecture de paysage afin de sélectionner la meilleure proposition pour ce projet de haute importance. Pour ce faire, un contrat de services professionnels est en voie d'approbation pour obtenir les services d'un conseiller pour la mise en place de ce concours. Également, un règlement d'emprunt de 31,7 M\$ est soumis aux instances pour approbation afin de financer les travaux de mise en valeur de la place publique, les services professionnels pour la tenue d'un concours d'architecture de paysage ainsi que le présent contrat de services professionnels.

Cette intervention s'inscrit au projet du secteur Champ-de-Mars pour lequel le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) coordonne les activités publiques, définit la vision

d'aménagement et assure la cohérence des interventions municipales. Le SMVT agit également comme unité requérante pour les trois interventions suivantes :

- la mise en valeur de la nouvelle place publique;
- les travaux municipaux associés à la construction du CHUM-CRCHUM (Règlement d'emprunt RCG 08-005);
- la requalification de la place Vauquelin (Règlement d'emprunt RCG 11-010), legs associé au 375^e anniversaire de Montréal.

La station de métro Champ-de-Mars étant un des accès privilégiés au Vieux-Montréal et à la Cité administrative en plus d'être la destination de milliers de travailleurs, la future place publique devra faire l'objet d'aménagements d'une qualité exceptionnelle en plus de contribuer à la mobilité des déplacements. Ainsi, cette place publique devra être conçue comme un élément au sein d'un réseau cohérent de lieux publics aux abords de l'autoroute Ville-Marie, en complémentarité avec les lieux publics du Quartier international, du Vieux-Montréal et du Quartier latin. La cohérence avec le concept d'aménagement du domaine public aux abords de l'ensemble CHUM-CRCHUM sera recherchée. Également, la structure recouvrant l'autoroute, réalisée par le MTQ, entraînera des exigences particulières pour toutes constructions se logeant au-dessus de celle-ci. Cette opération de mise en valeur exige une grande coordination entre les différents chantiers et les nombreux acteurs impliqués.

Dans ce contexte, des services professionnels sont requis pour appuyer le travail de coordination effectué à l'interne par le SMVT. Les services professionnels externes permettront d'accélérer la réalisation de la mise en valeur de la place publique. Le SMVT avait besoin d'une expertise particulière pour consolider les aspects techniques et les grandes orientations d'aménagement pour ce projet à brève échéance.

L'appel d'offres public 15-14438 a été lancé le 22 avril 2015. Il a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal *La Presse*. Les offres de service ont été ouvertes le 11 mai 2015. Le délai de validité des soumissions est de 150 jours. L'appel d'offres n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation de lancement d'appel d'offres puisque l'analyse et l'évaluation des soumissions ont été effectuées à partir d'une grille standard d'évaluation préapprouvée par le comité exécutif (référence directive C-OG-DG-D-12-009).

Aucun addenda n'a été produit pour cet appel d'offres.

À titre de service requérant, le SMVT recommande d'accorder un contrat de services professionnels à la firme Fahey et Associés inc. pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique et d'approuver le projet de convention à cette fin, contribuant ainsi à la transformation du secteur Champ-de-Mars.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0408 - 11 mars 2015 - Adoption d'une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels aux lauréats du concours de design visant la conception de l'aménagement d'une nouvelle place publique aux abords du métro Champ-de-Mars, suite au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie.

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG14 0463 - 30 octobre 2014 - Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec.

CE14 0639 - 23 avril 2014 - Octroi d'un contrat à CHB-IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative - Dépense totale de 73 023,87 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure un contrat de services professionnels avec la firme Fahey et Associés inc. pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars, pour une somme maximale de 438 784,84 \$, taxes incluses.

Plus spécifiquement, le mandat de la firme consiste à fournir à la Ville tout le soutien nécessaire pour déterminer les opportunités et les contraintes liées à l'aménagement d'une place publique sur dalle dans un secteur névralgique, à la jonction du centre-ville et du Vieux-Montréal, et à mettre en oeuvre le programme d'aménagement de la nouvelle place. Les activités attendues de la firme sont les suivantes :

- déterminer des paramètres de design et un scénario d'implantation des éléments techniques fixes, rendus nécessaires pour les besoins fonctionnels du MTQ et d'aménagement d'une place publique;
- coordonner la programmation fonctionnelle et technique en vue du concours d'architecture du paysage de la place publique;
- réaliser les plans et devis complémentaires aux travaux de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et de ses abords par le MTQ.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de la soumission est de 15 %. De plus, les honoraires de mandataire seront calculés selon un pourcentage du coût estimé des travaux.

JUSTIFICATION

Ce contrat de services professionnels de coordination est requis pour planifier adéquatement l'aménagement de la future place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, tout en respectant le calendrier de réalisation très serré de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie par le MTQ, dans le cadre des legs du 375^e anniversaire de Montréal. Par ailleurs, le recours à une équipe pluridisciplinaire pour les services de coordination avec le MTQ est nécessaire pour prendre en compte à la fois les importantes contraintes techniques et la vision d'aménagement pour l'ensemble du secteur et pour le site.

Dans le cadre de l'appel d'offres public n° 15-14438, Fahey et Associés inc. est la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé en fonction des critères de sélection préétablis. Les éléments de justification ont été obtenus du Service de l'approvisionnement, qui était responsable de l'appel d'offres, et peuvent être consultés dans son intervention.

Treize (13) firmes ont pris possession du cahier des charges et trois (3) d'entre elles ont déposé une soumission, soit une proportion de 23 %. Une des trois soumissions n'était pas conforme, la firme n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %. Parmi les firmes qui n'ont pas déposé de soumission, deux (2) firmes indiquent qu'elles attendent le concours

d'architecture de paysage qui suivra et une (1) firme n'avait pas les prérequis demandés au devis.

Soumissionnaires conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Total
Fahey et Associés inc.	85,7 %	30,92	438 784,84 \$	438 784,84 \$
Services intégrés Lemay et Associés inc.	80,3 %	15,37	847 779,66 \$	847 779,66 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			685 000,00 \$	685 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)				- 246 215,16 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)				-35,94 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$)				408 994,82 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%)				93,21 %

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est de -35,94 % en faveur de la Ville. Cet écart peut s'expliquer, en grande partie, par le fait que l'adjudicataire a proposé un pourcentage très bas pour les honoraires liés à la production des plans et devis comparativement au pourcentage utilisé par la Ville dans son estimation.

La firme Fahey et Associés inc. n'avait pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Toutefois, la firme détient l'autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public dont la copie est jointe au présent sommaire.

L'adjudicataire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 438 784,84 \$ taxes incluses. La dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Cette dépense est capitalisable et elle est prévue au PTI 2015-2017. Le SMVT a recommandé l'adoption d'un règlement d'emprunt de 31,7 M\$ pour couvrir, entre autres, les frais des services professionnels pour la coordination du programme d'aménagement de la place publique. Puisque ce règlement d'emprunt est en voie d'approbation, une provenance temporaire a été identifiée par le Service des finances pour imputer cette dépense. Le détail de la provenance et de l'imputation des crédits est présenté à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du secteur Champ-de-Mars favorise le transport collectif dans le quartier et propose des espaces publics verts, sécuritaires, conviviaux et attrayants pour les résidents, les travailleurs et les visiteurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est essentiel pour la poursuite des travaux du MTQ et le lancement du concours d'architecture de paysage, car :

- il permettra de faire la coordination pour la production des plans et devis de la place publique pour les besoins du MTQ;
- il permettra d'élaborer la programmation du concours d'architecture du paysage de la place publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec l'octroi de ce contrat.

Par contre, une stratégie de communication est en préparation pour l'ensemble du projet du secteur Champ-de-Mars.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier prévu pour ce contrat est le suivant :

- Octroi du contrat par le comité exécutif : 23 juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Claudette LEBLOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie-Anne GARON
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN
Chef de division

Le : 2015-05-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-06-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2015-06-11



Dossier # : 1154240007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Zins Beauchesne et associés ltée d'un montant de 84 817,06 \$ taxes incluses, pour l'étude de l'évaluation du potentiel de développement du Port de plaisance de Lachine - Appel d'offres sur invitation 15-14229 - trois (3) soumissionnaires / Approuver une convention à cette fin.

Il est recommandé au conseil exécutif :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la firme soumissionnaire Zins
Beauchesne et associés ltée, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des
critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels
requis pour l'étude de l'évaluation du potentiel de développement du Port de plaisance de
Lachine, pour une somme maximale de 84 817,06 \$ taxes incluses, conformément aux
documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14229 et selon les termes et conditions
stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au
dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-11 18:35

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154240007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Zins Beauchesne et associés ltée d'un montant de 84 817,06 \$ taxes incluses, pour l'étude de l'évaluation du potentiel de développement du Port de plaisance de Lachine - Appel d'offres sur invitation 15-14229 - trois (3) soumissionnaires / Approuver une convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, la Ville s'est engagée dans une démarche visant à développer un modèle de financement des arrondissements, basé sur un exercice de réallocation des budgets de fonctionnement de façon équitable, et une révision des compétences dans sa Réforme du financement des arrondissements (RFA). Cette réforme a entraîné des transferts de responsabilités quant à certains équipements municipaux. Ainsi, l'arrondissement de Lachine a initié une demande de transfert de compétence du Port de plaisance de Lachine vers la Ville centre car cette dernière démontrait des difficultés à faire face aux nombreux investissements devant être injectés à court et moyen terme, et cela afin d'en assurer la pérennité et l'accès aux citoyens. Aussi, la Ville centre a accepté ce transfert de compétence en date du 1er janvier 2015, en déléguant la responsabilité du port au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et la gestion quotidienne à l'arrondissement de Lachine.

Le Port de plaisance de Lachine, adjacent au grand parc René-Lévesque, est localisé au cœur d'un secteur patrimonial offrant une desserte aux amateurs de nautisme de Montréal. Stratégiquement situé sur la rive du fleuve Saint-Laurent au confluent du lac Saint-Louis et du canal de Lachine, le Port de plaisance de Lachine peut accueillir jusqu'à 500 embarcations, ce qui lui confère un statut d'importance en matière de nautisme au Québec.

Le SGPVMR souhaite amorcer une réflexion stratégique de cette immobilisation par le biais d'une étude de l'évaluation du potentiel de développement du Port de plaisance de Lachine, considérant le caractère spécialisé de celui-ci. Le Service requiert l'accompagnement d'une firme externe qui possède l'expertise requise afin de mener de manière efficace, un tel mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1127 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la Ville -centre offre au conseil d'arrondissement de Lachine de prendre en charge le Port de plaisance de Lachine, à l'exception de la gestion contractuelle et de l'entretien quotidien.

CA15 19 0069 - 16 mars 2015 - Accepter l'offre du conseil de la Ville en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge le Port de plaisance de Lachine, le tout à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services; d'accepter que seuls l'entretien mineur, la gestion opérationnelle et contractuelle, notamment à l'égard des obligations, des travaux et des pénalités qui sont prévus, ainsi que les requêtes des citoyens relativement à cet équipement demeurent de la responsabilité de l'arrondissement de Lachine.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels pour l'étude de l'évaluation du potentiel de développement du Port de plaisance de Lachine à la firme soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection et leurs pondérations préétablies.

Le présent mandat vise à positionner le port de plaisance comme pivot au centre du pôle récréotouristique de Lachine qui englobera les composantes de la Trame verte et bleue du sud-ouest de l'île de Montréal, et ce, afin de répondre aux enjeux de notoriété, d'achalandage et de financement de cet équipement.

- § Volet I – Diagnostic – opportunités et contraintes;
- § Volet II – Scénario de développement;
- § Volet III – Plan d'affaires en fonction du modèle de gestion retenu;
- § Volet IV – Synthèse et recommandations.

Au terme de l'étude, la Ville de Montréal sera en mesure d'orienter les actions requises afin de mettre en œuvre le scénario retenu selon les orientations et le positionnement identifiés. Les conclusions du présent mandat doivent aussi permettre de formuler les projets d'interventions pour le port de Lachine. Des recommandations ainsi que le plan d'affaires associé au modèle de gouvernance et de gestion retenus sont également inclus dans le mandat.

La firme tiendra compte des avis exprimés par différents intervenants impliqués dans ce projet. Un comité de suivi sera constitué afin d'assurer, entre autres, que le diagnostic, le scénario de développement ainsi que le mode de gouvernance et le plan d'affaires répondent aux attentes. Ce comité sera composé de représentants du Service et de l'Arrondissement.

JUSTIFICATION

Seize (16) firmes ont pris connaissance du document d'appel d'offres. Parmi les raisons du désistement mentionnons notamment un carnet de commandes complet ou encore que la firme doit commander des documents d'appel d'offres pour mieux saisir l'envergure du mandat.

Trois (3) firmes ont déposé une offre de services professionnels. Deux (2) firmes ont présenté des offres qui se sont avérées être conformes aux critères de sélection préétablis.

La firme retenue possède l'essentiel des expertises appropriées au sein de son équipe pour bien répondre au mandat. Toutefois, Zins Beaugrand aura recours à un sous-traitant pour mener à bien le mandat, soit le Groupe Rousseau Lefebvre pour l'élaboration d'un scénario de développement et de l'élaboration d'un plan concept ainsi que de l'identification du modèle de gestion du Port de plaisance de Lachine.

L'écart entre notre estimation et le montant de la proposition retenue de Zins et Beaugrand est de 4,3 %. L'écart de 34,02 % de la firme AECOM peut s'expliquer entre autres par le fait que la firme Zins Beaugrand a déjà mené plusieurs études

récréotouristiques dans ce secteur. De plus, la firme associée pour la réalisation du présent mandat, soit le Groupe Rousseau Lefebvre, connaît bien le territoire d'étude pour avoir notamment travaillé sur le plan d'ensemble du réaménagement et de la stabilisation de l'ensemble des rives du parc René-Lévesque adjacent au Port de plaisance de Lachine. Aussi, l'offre d'AECOM comportait plusieurs éléments supplémentaires au devis et par conséquent une équipe multidisciplinaire plus nombreuse que celle de Zins Beauchesne.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total
Zins Beauchesne et associés Itée	70,8 %	14,25	84 817,06 \$	84 817,06 \$
AECOM Consultants	78,7 %	11,32	113 675,09 \$	113 675,09 \$
Dernière estimation réalisée				81 283,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>				3 533,76 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				+4,3 %
Écart entre celui ayant obtenu le 2ième note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2ième meilleure note finale - adjudicataire)</i>				28 858,03 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%) <i>(2ième meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>				+34,02 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat de services professionnels est 84 817,06 \$, et la dépense avant taxes est de 73 770,00 \$. Les crédits budgétaires nets de ristournes de taxes s'élèvent à 77 449,28 \$.

Fournisseur	Montant avant taxes	Montant total du contrat (imprévus et taxes incluses)	Montant net
Zins Beauchesne et associés Itée	73 770,00 \$	84 817,06 \$	77 449,28 \$

Le budget du présent dossier fait l'objet du sommaire décisionnel 1155264001 qui autorisera des sommes supplémentaires pour des besoins en études et frais connexes pour la réalisation des projets pour lesquels il n'y avait pas de budget prévu. Pour les fins d'opérations, l'imputation de la dépense sera faite dans un compte temporaire. Suite à l'acceptation du GDD1155264001, une écriture de régularisation sera effectuée afin d'imputer la dépenses dans le compte approprié

Les comptes de provenances et d'imputation seront inscrits dans l'intervention des Finances.

Cette dépense est entièrement assumée par le conseil de la Ville parce qu'elle concerne le Port de plaisance de Lachine qui est dorénavant de compétence corporative en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le positionnement ainsi que le redéploiement du Port de plaisance de Lachine s'inscrivent dans la perspective du développement durable en conciliant les préoccupations économiques, environnementales et sociales. Le redéploiement de cet équipement dans son environnement naturel immédiat permettra de protéger ces milieux naturels d'intérêt tout en donnant accès aux rives aux citoyens et aux visiteurs pour la pratique de nombreuses activités de plein air.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette étude permettra d'identifier et de formuler des projets d'intervention que le SGPVMR pourra mettre de l'avant pour le développement et l'aménagement de cet équipement corporatif en concertation et en partenariat avec l'arrondissement de Lachine et d'autres intervenants publics, privés et communautaires du secteur. Advenant que le contrat ne soit pas octroyé, il faudra songer, à court terme, à fermer cet équipement qui a un besoin criant de consolider ses actifs de même que de se doter d'un modèle de gestion plus performant adapté à cet équipement dans le cadre des activités de nautisme et de plein air dans la grande région de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'étude démarrera à la mi-juin et se terminera à la mi-novembre 2015. Les conclusions de l'étude doivent permettre de repositionner le Port de plaisance tout en lui assurant une pérennité.

Rencontre de démarrage : fin juin 2015

Volet I fin juillet 2015

Volet II fin août 2015

Volet III fin novembre 2015

Volet IV mi-décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et respecte notamment les :

- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats » C-OG-DG-D-12-005
- Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » C-OG-DG-D-12-010
- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Line MORAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-04

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-06-11

**Dossier # : 1124665009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 8 048,25 \$ pour achever l'élaboration de plans et devis dans le cadre du contrat accordé à G & S consultants (CE13 0461), majorant ainsi le montant total du contrat de 88 530,75 \$ à 96 579,00 \$

D'autoriser une dépense additionnelle de 8 048,25 \$ pour achever l'élaboration de plans et devis dans le cadre du contrat adjudgé à «G & S consultants» en vertu de la résolution CE13 0461, adoptée à la séance du 17 avril 2013, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 88 530,75 \$ à 96 579,00 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70 % par la DGSRE pour un montant de 5 633,76 et à 30 % par la DGA pour un montant de 2 414,49 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-26 09:26**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1124665009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver les critères d'évaluation et leur pondération utilisés par le comité de sélection et accorder un contrat des services professionnels à la firme « G & S consultants » pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée et de trottoir sur la rue Allard, pour une somme maximale de 88 530,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (211229) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte :

Pendant la période de préparation de l'appel d'offres et de l'ouverture des soumissions pour le contrat de services professionnels, on ne savait pas que l'octroi du contrat devrait se faire par le CE. C'est lorsque on a demandé l'intervention du service des finances de la DGSRE, que ces derniers nous ont appris que le sommaire doit passer aussi devant le CE pour l'octroi du contrat.

Par ailleurs, on n'était pas aussi au courant qu'il fallait demander l'autorisation préalable du comité exécutif, avant de procéder au lancement de l'appel d'offres.

Nouveau délai de validité : l'entreprise G & S Consultants a accepté de prolonger, de 60 jours supplémentaires, le délai de validation de sa soumission (voir document joint).

Les firmes ont été invitées à soumissionner par courriel en date du 22 novembre 2012 à 15H49 et les soumissions ont été reçues à 11H00, le mardi 4 décembre 2012.

Deux addenda ont été émis, soit le 26 novembre 2012 et le 03 décembre 2012. Le premier portait sur l'interdiction de former un consortium avec d'autres firmes et le report de l'ouverture des soumissions au 5 décembre 2012 à 11h00. Le deuxième signifiait aux soumissionnaires que l'adjudicataire devra fournir les listes de points nécessaires pour l'implantation des travaux.

Description :

Le montant maximal des déboursés est de 88 530,75 \$, incluant toutes les taxes tel que mentionné aux documents d'appel d'offres ainsi que 10% de frais contingents tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

La formule de prix applicable pour le présent appel d'offres est l'option à prix forfaitaire. Le montant soumis est global et se traduit par l'engagement de G & S Consultants à la réalisation complète du mandat pour lequel le contrat lui sera octroyé.

Justification :

La division des études techniques a invité 5 consultants externes à présenter leur soumission, 3 d'entre eux ont répondu à l'appel d'offres soit les firmes suivantes :

- Beaudoin Hurens
- Vinci Consultants
- G&S consultants

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de soumission	Contingences 10%	Total (taxes incluses)
Soumissionnaire 1	80,31	6,49	77 000,00	7 000,00	88 530,75
G & S Consultants					
Soumissionnaire 2	79,97	5,84	85 580,00	8 580,00	108 235,17
Beaudoin Hurens					
Soumissionnaire 3	74,48	5,78	86 405,00	8 640,50	109 278,56
VINCI Consultants					
Dernière estimation Réalisée	65 000,00				
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) $88\ 530,75 - 65\ 000,00 = \mathbf{23\ 530,75}$					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) $((88\ 530,75 - 65\ 000,00) / 65\ 000,00) \times 100 = \mathbf{36,20\%}$					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) $(5,84 - 6,49) = - 0,65$					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) $((5,84 - 6,49) / 6,49) \times 100 = - 10,01\%$					

Tableau normalisé pour contrat de services professionnels octroyé à la suite d'un système dévaluation à deux (2) enveloppes

Aspects financiers :

Les honoraires professionnels de la firme «G & S consultants» sont évalués à 88 530,75 \$, contingences et taxes incluses.

La dépense totale de 88 530,75 \$ taxes incluses sera assumée à 70 % par la DGSRE et à 30 % par le Service des Infrastructures, Transports et Environnements et sera imputée comme indiqué dans leurs interventions respectives. Aucune contribution financière ne sera exigée à l'arrondissement du Sud-Ouest.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CARON
Ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1124665009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autoriser une dépense additionnelle 8 048,25 \$ au contrat pour services professionnels octroyé à la firme « G & S consultants » pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée et de trottoir sur la rue Allard. Appel d'offres sur invitation 211229

CONTENU

CONTEXTE

Contexte :

Le 17 avril 2013, par la Résolution CE13 0461, le Conseil Exécutif a octroyait à la firme G & S consultants, un contrat de services professionnels en ingénierie, pour élaborer les plans, devis et relevé d'arpentage de la rue Allard, pour une somme maximale de 88 530,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 211229 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Le mandat initial de la firme G & S consultant était d'élaborer les plans et devis pour la reconstruction de la rue **Allard, entre Briand et Irwin**. Cependant, arrivé à environ 80 % dans l'avancement de son mandat, l'arrondissement avait décidé de scinder la réalisation des travaux en plusieurs phases. Par conséquent, nous avons demandé au consultant de se concentrer sur la phase I, relative à la préparation des plans et devis de la rue **Allard, entre Briand et d'Aragon**.

Cette année, profitant d'une contribution financière du SIVT, se chiffrant à 2 839 000 \$ et de la volonté de la DGSRE de contribuer financièrement aux travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc de la phase II du projet **Allard, entre d'Aragon et Irwin**, l'arrondissement projette l'ajustement et la mise à jour des plans et devis par la firme G & S consultants afin de lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de reconstruction de la phase II de la rue Allard.

Décisions antérieures :

CE13 0461 du 17 avril 2013 - Approuver un projet de convention par lequel G & S consultants, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie, pour élaborer les plans, devis et relevé d'arpentage de la rue Allard, pour une somme maximale de 88 530,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 211229 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CA13 22 0021 du 8 janvier 2013 - Approbation des critères d'évaluation et leur pondération utilisés par le comité de sélection et octroyer un contrat pour services professionnels à la firme « G & S consultants » pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée et de trottoir sur la rue Allard, dans le cadre du PRR 2013, et autorisation d'une dépense de 88 530,75 \$ (dossier 1124665009)

Description :

Ce sommaire addenda est pour défrayer les coûts relatifs à :

- . l'ajustement et la mise à jour des documents d'appel d'offres, selon les nouveaux gabarits des devis techniques et des addenda du cahier des prescriptions normalisées;
- . l'ajout de certains items au bordereau (exemple : bordure caniveau, nouvelles saillies, puisards avec tête rectangulaire, etc.);
- . la modification et mise à jour des plans pour soumission;
- . l'assistance durant la période de soumission (addenda, réponses aux questions des entrepreneurs, etc.);
- . la participation à la réunion de démarrage;

Aspects financiers :

Il s'agit d'un contrat à coûts partagés entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau et la Direction de la gestion d'actifs (DGA) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

La dépense additionnelle de 8 048,25 \$, représentant une majoration de 9,10 % du contrat initial sera assumée à 70 % par la DGSRE, soit un montant de 5 633,76 \$, taxes incluses et à 30 % par la DGA, soit un montant de 2 414,49 \$, taxes incluses.

Cette majoration n'a aucune implication financière pour l'arrondissement du Sud-Ouest.

Impacts majeurs :

- Si ce dossier est refusé ou reporté par les instances compétentes, le lancement de l'appel d'offres de la phase II de la rue Allard sera retardé.

Opération de communication :

Aucune

Calendrier et étapes subséquentes :

Résolution du CA : 7 avril 2015;

Résolution du CE : au plus tard le 29 avril 2015;

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moline GHANIMI
Ingenieur(e)



Dossier # : 1153376002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêterait également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêterait également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées ;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels stipulés à l'entente, soit pour un total de 90 000 \$;
3. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-10 11:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153376002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêterait également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Sécurité publique du Québec demande aux services d'incendie de l'ensemble du Québec, de mettre leurs ressources en commun, afin de diminuer les coûts d'exploitation, et d'améliorer la qualité de leurs services aux citoyens.

Dans le cas présent, la Ville de Montréal désire emboîter le pas, afin de maximiser autant ses ressources que celles de la Ville de Longueuil, et ainsi fournir la même tangente que ce qui est fait au niveau provincial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO93 01080 - 13 mai 1993 : Adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil (9281)».

CG06 0429 - 2 novembre 2006 : Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Laval établissant les modalités et conditions d'entraide mutuelle en cas d'incendie.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal et la Ville de Longueuil opèrent chacune un service d'incendie et celles-ci souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme d'entraide mutuelle prévoyant le partage de leurs ressources opérationnelles (exemple : véhicule d'incendie avec le personnel requis, véhicule spécialisé avec le personnel requis, etc.).

En effet, les services d'incendie se prêteront secours mutuellement sur leur territoire respectif lorsque requis, et il est entendu que le fait de fournir cette aide ne doit, en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la partie prêtant assistance. De plus, la Ville de Longueuil doit utiliser ses ressources internes, ainsi que celles disponibles via ses protocoles d'entraide déjà existants, avant de faire appel aux ressources de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées lorsque requis, et il est convenu que le fait pour la Ville de Montréal de fournir cette aide ne doit, en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La Ville de Longueuil demande l'appui du Service de sécurité incendie de Montréal pour un soutien opérationnel via ses unités de combat incendie incluant le personnel, ainsi que pour son service d'Équipes spécialisées.

Pour ce qui est de la Ville de Montréal, cette entente d'entraide mutuelle apportera une profondeur à ses interventions. En effet, advenant un événement majeur dans l'agglomération de Montréal, les ressources de Longueuil pourront aussi être mises à profit.

Cette façon de faire suit la ligne directrice donnée par le ministère de la Sécurité publique du Québec, favorise la mise en commun des ressources, évite des déboursés supplémentaires aux citoyens et améliore la sécurité des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lorsque l'une des parties reçoit assistance de l'autre, les coûts facturés seront ceux de l'annexe A pour des services rendus par la Ville de Montréal, et ceux de l'Annexe B pour des services rendus par la Ville de Longueuil.

Un frais administratif de 15 % sera ajouté à ces coûts.

De plus, si cela est requis, les coûts reliés au salaire des employés pompiers rappelés par la partie prêtant assistance pour combler la réserve de pompiers, seront ajoutés à ces coûts.

Chaque partie s'engage à acquitter toute facture reçue de l'autre partie conformément à l'entente, dans les 30 jours de sa réception.

La Ville de Longueuil paiera à la Ville de Montréal, pour le service d'Équipes spécialisées, un montant annuel de 40 000 \$ payable le mois suivant la signature de l'entente pour la première année, et de 50 000 \$ payable à la même date de l'année suivante, en sus de ce qui est prévu aux coûts mentionnés ci-dessus. Ces montants annuels ne seront pas indexés.

Un compte sera créé, pour le dépôt des revenus supplémentaires de 40 000 \$ et 50 000 \$ demandés à l'entente, pour le service d'Équipes spécialisées. Ces sommes serviront à leur

fonctionnement, et n'auront aucun impact sur le cadre financier de la Ville, car il sera compensé par ces revenus supplémentaires perçus.

Les dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de sécurité incendie de Montréal assure son leadership au Québec, autant au niveau des incendies, des situations d'urgence, que des interventions spécialisées, et améliore sa capacité d'intervention advenant un événement majeur sur son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les deux services d'incendie ont la capacité d'intervenir dès maintenant, sur chacun des territoires. Ce protocole peut donc entrer en vigueur dès sa signature, après avoir reçu les autorisations nécessaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des ressources humaines , Direction des relations de travail (Nadia ST-PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée BELLEFEUILLE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pierre L LÉVESQUE
Assistant-directeur

Le : 2015-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - sim

Approuvé le : 2015-06-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2015-06-09

**Dossier # : 1155323004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	1- Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal pour une période additionnelle de deux (2) ans, débutant le 1er janvier 2016 et se terminant au 31 décembre 2017, un terrain vague situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 m ² , à des fins de chantier pour le projet Bonaventure, pour un loyer total 412 396,95 \$ excluant les taxes. 2- Autoriser une dépense additionnelle de 182 706,48 \$, excluant les taxes, pour le paiement des taxes foncières au réel pour les années 2014 et 2015, selon les modalités prévues au bail. Bâtiment 8122

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un terrain vague situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 m², à des fins de chantier pour le Projet Bonaventure, moyennant un loyer total de 412 396,95 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 182 706,48 \$, excluant les taxes, représentant un ajustement des taxes foncières, selon les modalités prévues à la prolongation de bail;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-04 13:07**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155323004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	1- Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal pour une période additionnelle de deux (2) ans, débutant le 1er janvier 2016 et se terminant au 31 décembre 2017, un terrain vague situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 m ² , à des fins de chantier pour le projet Bonaventure, pour un loyer total 412 396,95 \$ excluant les taxes. 2- Autoriser une dépense additionnelle de 182 706,48 \$, excluant les taxes, pour le paiement des taxes foncières au réel pour les années 2014 et 2015, selon les modalités prévues au bail. Bâtiment 8122

CONTENU

CONTEXTE

Le Projet Bonaventure a pour mandat de créer une entrée majeure au centre-ville de Montréal et de favoriser à retisser les liens entre les secteurs qui sont adjacents. Actuellement, les travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure requièrent une aire de chantier à proximité des lieux. Depuis plusieurs années, la Ville loue un terrain vague appartenant à la Société d'habitation et de développement de Montréal (la « SHDM »), connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, qui est situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'un chantier et aire d'entreposage pour les besoins opérationnels du Projet Bonaventure. Le bail initial a été négocié de gré à gré.

Le Projet Bonaventure a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (« SGPI ») afin de négocier une prolongation de bail, pour un terme additionnel de 2 ans débutant la 1^{er} janvier 2016 et se terminant au 31 décembre 2017. Le présent sommaire vise également à approuver une dépense additionnelle pour l'ajustement des taxes foncières au réel pour les années 2014 et 2015 inclusivement, selon les modalités prévues au bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0346 - 27 septembre 2012 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 5 ans et 9 mois, à compter du 1^{er} avril 2010, un terrain vague situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5

364,8 m², à des fins de stationnement et à compter du 1^{er} septembre 2012, à des fins d'une cour de services temporaire pour l'arrondissement de Ville-Marie et une aire de chantier pour le Projet Bonaventure (phase 1), pour un loyer total de 551 503,64 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un bail par lequel la Ville loue de la SHDM, un terrain vague connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 364,8 m², à des fins d'un chantier pour les besoins du Projet Bonaventure, situé sur la rue Ann pour un loyer total de 412 396,95 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du projet de renouvellement du bail. Le projet de renouvellement de bail prévoit la possibilité de résilier le terme du bail suivant un préavis de 60 jours, à compter du 1^{er} juillet 2017, pour les deux parties.

JUSTIFICATION

Afin d'optimiser la gestion des opérations de chantier visant les travaux d'abaissement de l'autoroute Bonaventure, la prolongation du bail est nécessaire afin de permettre à l'équipe du Projet Bonaventure de terminer ses travaux qui sont actuellement en cours de réalisation.

Cette deuxième prolongation de bail est avantageuse puisque la Ville rembourse à la SHDM uniquement le coût réel des frais de taxes foncières. Tous les autres frais, tels que le déneigement, l'énergie etc. sont aux frais du Projet Bonaventure.

La localisation du terrain est stratégique et permet au Projet Bonaventure d'être directement sur le chantier. L'intervention des occupants justifient davantage la location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts annuels de la prolongation du bail équivaut au paiement des taxes foncières.

	Loyer annuel 2016	Loyer annuel 2017	Total
Taxes municipales	197 862,00 \$	207 755,10 \$	405 617,10 \$
Taxes scolaires	3 307,50 \$	3 472,35 \$	6 779,85 \$
Total	201 169,50 \$	211 227,45 \$	412 396,95 \$

Détail de la dépense additionnelle concernant les taxes foncières pour les années 2014 et 2015. Voir pièces ci-jointes.

	Loyer annuel 2014	Loyer annuel 2015	Total
Taxes municipales	150 657,25 \$	179 466,38 \$	330 123,63 \$
Taxes scolaires	2 759,97 \$	3 000,00 \$	5 759,97 \$
Provisions payées en vertu du bail	(76 588,56 \$)	(76 588,56 \$)	(153 177,12 \$)
Total	76 828,66 \$	105 877,82 \$	182 706,48 \$

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la SHDM est exonérée du paiement des taxes de ventes, soient la TPS et TVQ.

Le Projet Bonaventure assume, à même son budget, tous les frais relatifs à l'entretien, c'est-à-dire, l'énergie, le déneigement et l'entretien mineur.

La dépense totale de 595 103,43 \$ est prévue au PTI du Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de l'Administration de prolonger le terme de cette location, le Projet Bonaventure devra trouver un site alternatif afin de pouvoir poursuivre ses activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CG août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction (Lamine DIALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-28

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2015-06-04



Dossier # : 1155323005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année, débutant au 1er janvier 2016 et se terminant au 31 décembre 2016, pour un espace d'entreposage situé au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pi ² , moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc., pour une période d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pi², moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-05 08:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155323005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année, débutant au 1er janvier 2016 et se terminant au 31 décembre 2016, pour un espace d'entreposage situé au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pi ² , moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CG13 0325, le conseil d'agglomération a autorisé par voie d'expropriation l'acquisition d'un terrain avec toutes les constructions afin d'y construire un centre de traitement des matières organiques (CTMO). Initialement, les travaux de construction devaient débuter au printemps 2014. En raison d'imprévus, les travaux ont été remis vers le début de l'année 2017. Vu les circonstances, le Service de la planification et la gestion immobilière (le « SGPI ») est favorable à prolonger temporairement l'occupation de la compagnie Transatlas moving services inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0464 - 30 octobre 2014 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période d'une année et huit mois, à compter du 1^{er} mai 2014, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pi², au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, à des fins d'entreposage de biens non périssables, moyennant une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver une convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc. pour une période d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie approximative de 6 400 pi², moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du projet de convention de prolongation de bail. Le locataire a la responsabilité de voir, lui-même, à l'aménagement et

à l'entretien ménager de son espace. Le projet de bail est pourvu d'une option de résiliation suivant un préavis de 60 jours de l'une ou l'autre partie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de la compagnie Transatlas moving services inc., puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités des autres occupants et que le bâtiment n'est pas requis pour des fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recette totale pour l'année 2016.

	Recette annuelle 2015	Recette annuelle 2016	Total
Recette avant taxes	42 879,96 \$	42 879,96 \$	42 879,96 \$
TPS (5%)	2 144,00 \$	2 144,00 \$	2 144,00 \$
TVQ (9,975 %)	4 277,28 \$	4 277,28 \$	4 277,28 \$
Recette totale avant taxes	49 301,24 \$	49 301,24 \$	49 301,24 \$
Ristourne de TPS	(2 144,00 \$)	(2 144,00 \$)	(2 144,00 \$)
Ristourne de TVQ (50%)	(2 138,64 \$)	(2 138,64 \$)	(2 138,64 \$)
Recette totale incluant taxes	45 018,60 \$	45 018,60 \$	45 018,60 \$
Taux unitaire annuel (\$/ pi ²)	6,70 \$/pi ²	6,70 \$/pi ²	

La valeur marchande estimée oscille entre 6,42 \$/pi² et 7,17 \$/pi² annuellement. Les revenus seront imputés tels que décrit à l'intervention - Service des finances, opérations budgétaires et comptables. Le locataire assumera les taxes foncières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de l'Administration de prolonger le terme de cette location, la Ville subira une perte de revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CG août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Alexis CARON-DIONNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-29

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2015-06-04

CE : 20.016
2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156344003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 800\$ à l'Atelier circulaire pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

Le Service de la culture recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 16 800\$ à l'Atelier circulaire afin de procéder à l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-09 13:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156344003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 800\$ à l'Atelier circulaire pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes de soutien déposées par les organismes culturels montréalais. Lors d'une rencontre du forum le 30 avril dernier, les partenaires ont convenu d'appuyer financièrement l'Atelier circulaire ayant manifesté des besoins urgents au chapitre de l'achat et de l'installation d'équipements spécialisés.

Contrairement aux programmes habituels de l'Axe 4 qui sont financés à parts égales par la Ville et le MCC, l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet de l'Atelier circulaire sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers). La réception de la demande, l'analyse des postes de dépenses, la gestion du suivi du projet ainsi que la reddition de compte seront entièrement assumées par le Ministère.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0672 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2015-2016.

DESCRIPTION

L'Atelier Circulaire est un centre d'artistes voué à la création, à la recherche, à la formation, à la production et à la diffusion des arts imprimés. Depuis 1982, il soutient le travail des artistes en encourageant l'emploi de techniques traditionnelles et des nouvelles technologies. Lithographie, collagraphie, sérigraphie, taille douce, gravure, prépresse et monographie sont des techniques utilisées et enseignées par l'organisme qui est situé au Pôle de Gaspé. Les récentes rénovations ont entraîné une inspection des lieux par la Ville et trois évier ont été déclarés non conformes, menaçant l'atelier de fermeture. Ces évier doivent être remplacés par des modèles homologués qui nécessiteront des modifications afin de soutenir adéquatement le poids des pierres pour la lithographie. La Ville avait donné à l'Atelier circulaire jusqu'au 30 avril pour régler la situation. Notons que l'Atelier a été fermé pendant sept mois afin de permettre le réaménagement de ses installations au Pôle de diffusion De Gaspé, ce qui l'a privé de plus de la moitié de ses revenus annuels.

JUSTIFICATION

Le projet retenu par les partenaires traduit la volonté du Forum des équipements culturels de favoriser la mise à niveau des lieux de création, de production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir leurs actifs et appuyer la planification et la mise en œuvre de travaux et d'achats d'équipements jugés urgents afin de maintenir une activité culturelle professionnelle de qualité et une expérience artistique optimale pour les publics qui fréquentent les lieux. La sélection de ce projet s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation approuvée par les partenaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet déposé et recommandé au présent sommaire décisionnel se conforme entièrement aux exigences prévoyant que l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers).

Numéro de la fiche financière : 15-4.1.3-040

Demande d'achat : 384090

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme un des 4 piliers du développement durable tel que soutenu par Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) devant l'ONU en juin 2013.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est urgent de remplacer les trois évier non conformes par des modèles homologués afin d'éviter la fermeture de l'Atelier circulaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel intervenu entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet d'acquisition se réalisera du 17 juin au 1er janvier 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève AUCLAIR
Agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2015-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-06-04



Dossier # : 1150706005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 480 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 élaboré dans le cadre de la démarche MADA / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 99 480 \$, aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2016) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015;

Organisme	Projet	Montant
Altergo	« Briser l'exclusion sociale et la pauvreté par l'accompagnement »	10 000 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, AQDR Ahuntsic - St-Laurent	« Agir face à la maltraitance des femmes immigrantes, âgées et isolées qui habitent Montréal »	10 000 \$
Forum des citoyens aînés de Montréal	« Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges (ACISE) »	19 480 \$

Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	« Les habitations partagées »	35 000 \$
Théâtre Aphasique	« L'art dramatique comme outil d'inclusion sociale »	5 000 \$
Les YMCA du Québec	« Aînés en action - Grand Montréal »	20 000 \$

2. d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-12 17:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150706005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 480 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 élaboré dans le cadre de la démarche MADA / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville a convenu une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015), le projet d'entente Ville-MTESS, d'une durée d'une année et dotée d'un budget de 9 M \$. Elle prendra fin le 31 mars 2016. Cette Entente sera entérinée par le conseil d'agglomération lorsque les deux parties auront défini le cadre de référence.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

Ø Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ø Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.

Ø Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Ø L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.

Ø Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.

Ø Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'entente administrative entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal pour la prolongation pour une période d'une année de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015

CE14 0875 du 4 juin 2014

Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2014, de 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées Édition 2014 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 — 2015) conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CE13 1689 du 6 novembre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$, pour les années 2013 et 2014, à Forum des citoyens aînés de Montréal pour le projet « Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

CE13 1596 du 9 octobre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 120 000 \$ dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal, notamment aux organismes suivants: AlterGo (16 000 \$), Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, AQDR Ahuntsic - St-Laurent (24 000 \$), Théâtre Aphasique (10 000 \$), Les YMCA du Québec (45 000 \$)

CE13 0753 du 29 mai 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 30 000 \$, pour l'année 2013, dont 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées : jumelage intergénérationnel et interculturel », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009-2010

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009-2010-2011

DESCRIPTION**AlterGo****Projet : Briser l'exclusion sociale et la pauvreté par l'accompagnement****Montant : 10 000 \$**

Ce projet vise la promotion de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisirs auprès des personnes âgées. Celle-ci offre la gratuité à l'accompagnateur, réduisant de 50 % les coûts d'une activité de loisir.

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, AQDR Ahuntsic - St-Laurent

Projet : Agir face à la maltraitance des femmes immigrantes, âgées et isolées qui habitent Montréal

Montant : 10 000 \$

Ce projet vise à réduire les facteurs qui causent les abus et la maltraitance chez les femmes âgées issues de l'immigration par le biais d'un programme de sensibilisation et de formation ainsi que par l'établissement d'un réseau d'entraide.

Forum des citoyens aînés de Montréal

Projet : Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges (ACISE)

Montant : 19 480 \$

Ce projet vise à organiser une série d'ateliers à l'intention des aînés des communautés culturelles, défavorisés et vulnérables afin de renforcer leurs capacités en technologie numérique de base. Des jeunes seront recrutés pour faire équipe avec les aînés et les accompagner dans leur apprentissage : c'est l'aspect intergénérationnel du projet.

Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée

Projet : Les habitations partagées

Montant : 35 000 \$

Ce projet vise à jumeler des personnes aînées, qui seront considérées comme les accueillants avec de nouveaux arrivants, qui eux seront les requérants. Le projet permet de réduire la solitude des personnes aînées et de favoriser une meilleure intégration des nouveaux arrivants.

Théâtre Aphasique

Projet : L'art dramatique comme outil d'inclusion sociale

Montant : 5 000 \$

Ce projet vise la tenue d'ateliers d'art dramatique adaptés aux limitations des personnes aphasiques. Les participants sont rejoints dans 3 centres communautaires.

Les YMCA du Québec

Projet : Aînés en action - Grand Montréal

Montant : 20 000 \$

Le projet vise l'organisation d'activités permettant de favoriser le maintien de la santé globale (physique, intellectuelle, mentale et sociale/affective) des participants aînés, tout en les encourageant à être en action - rencontres sportives, sorties culturelles ou capsules d'information. Les participants sont rejoints dans une dizaine d'organismes/HLM de différents quartiers de Montréal.

JUSTIFICATION

Après analyse positive des projets réalisés en 2013 et 2014, la DDS recommande de reconduire les projets énumérés dans la section « Aspects financiers » du présent sommaire. Les projets concernent les personnes âgées de 65 ans et plus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et sont de portée montréalaise. Ils correspondent aux balises de l'entente susmentionnée et sont conformes à toutes les exigences applicables de ce programme. De plus, ils respectent les engagements et les principes du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 élaboré dans le cadre de la démarche Métropole amie des aînés (MADA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour le même projet est illustré au tableau suivant. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 383589.

Organisme	Montant accordé années antérieures		Montant recommandé année financière 2015-2016	Projet	Soutien financier MTESS p/r au projet global
	2013	2014			
AlterGo	8 000 \$	8 000 \$	10 000 \$	« Briser l'exclusion sociale et la pauvreté par l'accompagnement »	77 %
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, AQDR Ahuntsic - St-Laurent	12 000 \$	12 000 \$	10 000 \$	« Agir face à la maltraitance des femmes immigrantes, âgées et isolées qui habitent Montréal »	62 %
Forum des citoyens aînés de Montréal	20 000 \$	20 000 \$	19 480 \$	« Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges (ACISE) »	80 %
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	20 000 \$	20 000 \$	35 000 \$	« Les habitations partagées »	77 %
Théâtre Aphasique	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	« L'art dramatique comme outil d'inclusion sociale »	88 %
Les YMCA du Québec	22 500 \$	22 500 \$	20 000 \$	« Aînés en action - Grand Montréal »	69 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités prévues dans les six projets permettront d'améliorer la qualité de vie des personnes aînées en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale touchées par ces projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2015 Présentation au comité exécutif

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part du SDSS. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-06-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michèle LAFOND
Chef de division

Tél : 514 280-4471
Approuvé le : 2015-06-12



Dossier # : 1156307002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$ à six organismes pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs en 2015 et approuver les six projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période 2015 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Contributions 2015
M pour Montréal	M pour Montréal -10e édition	30 000 \$
Festival Mondial Montréal	Mundial - 5e édition	20 000 \$
Alliance numérique	Sommet international du jeux vidéo de Montréal (MIGS)	25 000\$
Association nationale des éditeurs de livres - ANEL	Rendez-vous / Fellowship	15 000\$
La danse sur les routes du Québec	Parcours danse	20 000\$
Conférence internationale des arts de la scène du Québec (CINARS)	International Performing Arts for Youth	20 000\$
Total		130 000 \$

2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156307002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$ à six organismes pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs en 2015 et approuver les six projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 février 2015, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait la conclusion d'ententes de soutien financier pour l'année 2015, pour les festivals et événements suivants : Festival international de jazz de Montréal; Festival Juste pour rire; Montréal complètement cirque; Montréal en lumière; FrancoFolies de Montréal; Festival TransAmériques; Festival du nouveau cinéma; Rendez-vous du cinéma québécois; Féria du vélo; Festival Mode & Design Montréal; Festival international Nuits d'Afrique; Volet marchés et vitrines culturels et créatifs.

L'enveloppe accordée est de 170 000\$ pour le soutien au volet Marchés et vitrines culturels et créatifs.

Deux ans plus tôt, le 20 février 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs montréalais pour les années 2013 et 2014. Il approuvait également l'instauration d'un nouveau volet visant à apporter un soutien financier à des marchés et vitrines culturels et créatifs qui contribuent fortement au rayonnement de Montréal, à la mise en valeur et à l'exportation de nos produits et expertises culturels et créatifs aux plans national et international.

Ainsi, dès 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait le soutien financier à sept organismes pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs pour l'année 2013. En 2014, neuf projets ont été soutenus : Alliance numérique du Québec, Association des galeries d'art contemporain - AGAC, Association nationale des éditeurs de livres - ANEL, Conférence internationale des arts de la scène - CINARS, Festival Montréal Mondial, M pour Montréal, Media Lab-MTL, Mondial des Jeux et RECRÉÉ.

En avril 2015, le comité exécutif approuvait deux conventions recommandées dans le cadre du soutien aux marchés et aux vitrines culturels et créatifs pour deux événements se tenant

au printemps et à l'été 2015. Ce sommaire présente, pour approbation, au comité exécutif les six autres conventions recommandées pour les six autres événements se tenant à l'automne 2015, à l'exception de l'événement de CINARS pour lequel toutes les étapes de production de l'événement se réalisent en 2015 pour culminer vers l'événement de grande envergure internationale: IPAY (International Performing Arts for Youth) se tenant en janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0543 - 1er avril 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000\$ à deux organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2015 et approuver les six projets de conventions à cette fin.

CE15 0262 - 18 février 2015 - Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

CE14 1131 - 30 juillet 2014 - Accorder un soutien financier totalisant 125 000 \$ à six organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014

CE14 0441 - 26 mars 2014 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$ à trois organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014 et approuver les trois projets de conventions à cette fin.

CE13 1485 - 18 septembre 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$, à 7 organismes montréalais, pour la période 2013 et approuver les sept projets de convention à cette fin.

CM13 0825 - 26 août 2013 - Approuver le Guide de référence du Fonds de soutien aux marchés et vitrines culturels et créatifs (Phase de démarrage : 2013-2014).

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.

DESCRIPTION

Les conventions à intervenir entre la Ville et les six organismes ont été établies en vertu de l'*Entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Les textes des conventions ont été rédigés conformément à la convention type de la Ville de Montréal pour les projets financés à même l'*Entente*. Il s'agit maintenant de les faire approuver officiellement par les instances décisionnelles.

Les contributions vont servir à soutenir les organismes, les secteurs d'activités et les projets suivants :

M pour Montréal (musique émergente)

Festival Montréal Mondial: musiques du monde

Alliance numérique: jeu vidéo

Association nationale des éditeurs de livres / ANEL (édition), présente du 17 au 22 novembre Rendez-vous/programme de fellowship, qui accueille à Montréal 10 éditeurs de différents pays intéressés à découvrir le marché et l'industrie montréalais ainsi qu'acheter les droits d'oeuvres d'écrivains montréalais.

La danse sur les routes du Québec: danse

Conférence internationale des arts de la scène du Québec (CINARS): théâtre jeune public

JUSTIFICATION

Les marchés et vitrines culturels et créatifs mettent en évidence l'expertise et le talent montréalais dans les secteurs suivants : le cinéma et la production audiovisuelle, l'édition, les arts de la scène, la musique, les arts visuels et les métiers d'art, les jeux vidéo, les arts numériques et la créativité numérique.

Les marchés et vitrines culturels et créatifs favorisent le positionnement de Montréal à titre de plaque tournante des marchés culturels et créatifs nationaux et internationaux. Ils améliorent la visibilité de nos industries et créateurs, tant sur le plan national qu'international et contribuent à la consolidation des entreprises qui démontrent un potentiel significatif. Ils favorisent les activités de maillage entre entreprises et permettent la production et la circulation d'une plus grande diversité d'oeuvres au Québec et à l'étranger. En ce sens, ils soutiennent l'exportation des créations montréalaises.

M pour Montréal présentera du 18 au 21 novembre 2015 sa 10e édition. Représentant le milieu de la musique émergente, 150 artistes, dont 75% montréalais présenteront des prestations musicales à 200 délégués d'une vingtaine de pays.

Festival Montréal Mondial présentera du 17 au 20 novembre 2015 sa 5e édition. Représentant l'émergence dans le secteur des musiques du monde, 200 artistes présenteront des prestations musicales devant 150 délégués de divers pays.

L'Alliance numérique présente le MIGS du 15 au 17 novembre 2015. L'objectif de ce marché est notamment de permettre aux entreprises de Montréal de développer leurs affaires, améliorer la visibilité de leurs projets et de permettre à Montréal de rayonner comme capitale des jeux vidéo.

L'Association nationale des éditeurs de livres présente la 2e édition du Rendez-vous/Fellowship du 17 au 22 novembre. Ce programme de rencontres privilégiées entre 10 éditeurs étrangers et des éditeurs montréalais a pour objectif de susciter des acquisitions de droits et d'outiller les éditeurs d'ici afin de les soutenir dans leurs exportations.

La danse sur les routes présente du 1^{er} au 5 décembre 2015 la 15e édition de Parcours danse. Cette vitrine professionnelle accueillera 85 diffuseurs, 14 spectacles de troupes de danse montréalaises et 175 représentants de compagnies ou artistes locaux et internationaux. Cet événement permettra de soutenir les coproductions, de signer des ententes de diffusion et programmation.

Cinars est l'organisme d'accueil de l'événement IPAY (International Performing Arts for Youth) , leader dans le domaine des arts jeune public, qui se tiendra du 27 au 30 janvier 2016. Toutes les étapes de cette vitrine se réalisent en 2015 pour culminer vers l'événement de grande envergure internationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organismes	Projets	Contributions 2015
M pour Montréal	M pour Montréal -10e édition	30 000 \$
Festival Montréal Mondial	Mondial - 5e édition	20 000 \$
Alliance numérique	Sommet international du jeu vidéo de Montréal (MIGS)	25 000\$
Association nationale des éditeurs de livres - ANEL	Rendez-vous / Fellowship - 2e édition	15 000\$
La danse sur les routes du Québec	Parcours danse - 15e édition	20 000\$

Conférence internationale des arts de la scène de Montréal (CINARS)	IPAY	20 000\$
Total		130 000 \$

Compte tenu des marchés et des vitrines culturels et créatifs existants ayant déjà eu lieu en 2015, nous recommandons de contribuer une somme totale de 130 000 \$ sur les fonds initialement disponibles de 170 000 \$. Le solde de l'enveloppe, soit 40 000 \$, a fait l'objet d'un dossier décisionnel en avril 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entente signée entre le gouvernement du Québec (MAMOT) et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés sur la base de l'entente intervenue dans le cadre de la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Tous les festivals et événements répertoriés ici devront donc montrer des résultats probants à cet égard et les conventions à être signées seront explicites à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionner et renforcer Montréal comme métropole culturelle;
- contribuer au rayonnement national et international de la métropole;
- soutenir le développement et la promotion des industries culturelles et créatives montréalaises;
- stimuler l'exportation internationale de nos produits culturels, de nos artistes, de notre créativité et de notre expertise;
- générer des retombées culturelles et économiques importantes pour les différentes industries visées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec chacun des organismes concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuelle HÉBERT
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-08

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-06-11



Dossier # : 1151658005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier total de 27 517 \$ à 10 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre de la première date de tombée en 2015 du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 10 000 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande :

- d'accorder des contributions financières totales de 27 517 \$ aux 10 organismes à but non lucratif ci-après désignés, pour les demandes soumises à la première date de tombée en 2015, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau		
Volet 1. Activités de plein air		
Activités	Organismes à but non lucratif	Soutien recommandé
Club Déclic Lachine - Volet les berges	Table de concertation Jeunesse Lachine	2 080 \$
Initiation à la pêche dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	2 048 \$
Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	Association récréoculturelle Ahuntsic-Cartierville	5 000 \$

Initiation et découverte du kayak de mer (L'Île-Bizard)	Nevtours inc.	2 500 \$
Sorties en kayak sur nos cours d'eau	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 500 \$
Total		13 128 \$

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau

Volet 2. Activités événementielles

Activités	Organismes à but non lucratif	Soutien recommandé
Montréal Eau-Vive	Club de canoë-kayak d'eau-vive de Montréal inc.	3 500 \$
Régate de mer du lac St-Louis	Aviron Lachine	1 750 \$
Régate locale	Club de canotage de Cartierville inc.	1 639 \$
Tour de la Route bleue	Accès fleuve / Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie	2 500 \$
Triathlon de Verdun	Triathlon Élite-Développement	5 000 \$
Total		14 389 \$

- autoriser un virement budgétaire aux trois arrondissements ci-après désignés en provenance du Service de la diversité sociale et des sports à l'arrondissement concerné :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau

Volet 2. Activités événementielles

Activités	Arrondissements	Soutien recommandé
Fête nautique sur la rivière des Prairies	Arrondissement de Montréal-Nord	5 000 \$
Relais Rivière de la route bleue	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	2 500 \$
Relais rivière de la route bleue - volet Fête de l'eau	Arrondissement d'Achats-Cartierville	2 500 \$
Total		10 000 \$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-12 17:42

Signataire :

Chantal I. GAGNON

 Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151658005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier total de 27 517 \$ à 10 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre de la première date de tombée en 2015 du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 10 000 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 avril 2015, le comité exécutif a adopté le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau pour les années 2015 à 2019. Ce programme de soutien vise à soutenir la mise en œuvre d'initiatives locales pour répondre aux besoins grandissants des Montréalais à se réappropriier les berges. Plus spécifiquement, il soutient les activités sur l'eau et dans l'eau des organismes à but non lucratif (OBNL) et les activités en régie des arrondissements.

Ce programme est en adéquation avec la Politique du sport et de l'activité physique adoptée en novembre 2014 par le conseil municipal, visant à mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport pour inciter les personnes résidant ou se déplaçant à Montréal à devenir et à rester physiquement actives.

L'enveloppe budgétaire globale du programme est de 300 000 \$ pour cinq ans, dont une somme de 50 000 \$ pour 2015. Le présent dossier vise à octroyer un soutien financier à une première série d'organismes et d'arrondissements ayant déposé leur projet à la première date de tombée, soit le 15 mai 2015. La deuxième date de tombée pour déposer des projets en 2015 sera le 15 septembre prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0619 15 avril 2015 Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau (2015-2019) et autoriser un budget total de 300 000 \$ pour cette période.

CM14 1123 24 nov. 2014 Adopter la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal.

CM14 0723 18 août 2014 Déclaration - Plan de l'eau de Montréal.

DESCRIPTION

Les objectifs du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau sont de :

- Favoriser la mise en place de nouvelles activités de plein air sécuritaires non motorisées sur l'eau telles que le kayak, la voile, le canot, etc.;
- Encourager l'organisation d'événements de plein air sur l'eau (non motorisés);
- Accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens;
- Encourager la pratique d'activités physiques et sportives auprès de la population montréalaise;
- Permettre aux Montréalais de se réappropriier leurs berges.

Le programme est destiné à soutenir les activités en régie des arrondissements de la Ville de Montréal ayant un accès aux rives (sud et nord) de l'île de Montréal, lesquels sont : Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord, Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie, Le Sud-Ouest, Lachine, LaSalle et Verdun, ainsi qu'aux organismes à but non lucratif.

Les activités doivent se tenir dans les zones identifiées comme étant sécuritaires et se situant dans les bassins du Réseau bleu de la Ville de Montréal :

- Bassin du lac des Deux-Montagnes (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro);
- Bassin de la rivière des Prairies (Pierrefonds-Roxboro, Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève);
- Bassin du fleuve Saint-Laurent (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie);
- Bassin de La Prairie (Verdun, LaSalle);
- Bassin du lac Saint-Louis (Lachine).

On compte deux volets au programme :

Volet 1. Activités de plein air	Les activités de plein air consistent au démarrage de nouvelles activités et au développement de l'offre d'activités actuelles.	Maximum de 5 000 \$/année/projet pour une période de 1 à 3 ans
Volet 2. Activités événementielles	Les activités événementielles de plein air consistent à l'organisation d'événements ponctuels ou récurrents.	Maximum de 5 000 \$/année/projet pour une période de 1 à 3 ans

Le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau établit clairement les critères d'admissibilité des projets, les coûts admissibles, les critères d'évaluation des projets, le calendrier de sélection, ainsi que les modalités d'évaluation et de versement. Les principaux critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- Envergure et perspective de développement;
- Accessibilité;
- Sécurité et respect des règles liées à l'eau;
- Diversification des sources de financement;
- Faisabilité (ex. : infrastructure existante pour accueillir les activités ou l'événement);
- Confirmation des arrondissements démontrant leur appui au projet (lettre du maire ou du directeur d'arrondissement);

· Éléments de plus-value (ex. : promotion des saines habitudes de vie, éco-responsabilité, respect des milieux naturels, etc.).

Un comité de sélection, formé de représentants de la Ville de Montréal (arrondissements et services corporatifs concernés), s'est rencontré le 28 mai dernier pour sélectionner les projets à recommander au comité exécutif, ainsi que la valeur du soutien financier à leur accorder. Pour la première date de tombée en 2015, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu quatorze (14) demandes en provenance de onze (11) organismes et trois (3) arrondissements. Ces demandes ont donc été analysées et parmi celles-ci, treize (13) ont été retenues. Une demande a été jugée inadmissible en vertu des champs d'application du Programme et des critères d'admissibilité. En effet, la demande de l'OBNL Héritage Laurentien pour l'activité *À la découverte des poissons du fleuve*, une activité d'interprétation de la nature où les participants ne sont pas en contact avec l'eau, a été jugée inadmissible par le comité de sélection, car elle ne répond pas aux exigences du programme.

Entente avec les organismes :

Tel que précisé dans l'avis du Service des affaires juridiques en avril 2015 (CE15 0619), le formulaire de demande de l'organisme dûment signé et la résolution à adopter par le comité exécutif par le présent dossier décisionnel, constituent une entente écrite entre les parties. D'autres documents ou mentions sont ajoutés au formulaire de l'organisme notamment : la description des activités, le nombre de participants et spectateurs visés, les prévisions budgétaires détaillées, la résolution du conseil d'administration, les assurances requises, la mention du respect de la politique de gestion contractuelle de la Ville, des éléments de reddition de compte (rapport d'activités, bilan financier, factures, permis..). Tous les formulaires faisant foi d'ententes entre les parties sont joints en pièce jointe.

Conséquemment, il est proposé d'accorder des contributions financières totales de 27 517 \$ à dix (10) OBNL pour organiser leurs activités de plein air ou événementielles sélectionnées en fonction des critères du programme de soutien et autoriser un virement budgétaire total de 10 000 \$ à trois (3) arrondissements pour leurs activités en régie sélectionnées, et ce, pour une somme totale de 37 517 \$.

JUSTIFICATION

Le programme répond à des besoins maintes fois exprimés par les organismes et les arrondissements offrant des activités liées au Réseau bleu. La volonté de réappropriation des berges par la population montréalaise a été exprimée notamment lors de la consultation publique menée en vue des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal. Cette volonté a également été identifiée par les citoyens lors de la consultation publique *Montréal physiquement active* en 2012-2013. L'achalandage des plages du parc Jean-Drapeau et du parc-nature du Cap Saint-Jacques, ainsi que la fréquentation des parcs en bordure de l'eau et du Vieux-Port de Montréal en témoignent également.

Le programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organismes et arrondissements. Il rassemble ainsi les requêtes pour les présenter en bloc au comité exécutif deux fois par année.

Ce programme favorise l'émergence de nouvelles activités de plein air ou événementielles et permet la consolidation d'activités récurrentes déjà implantées. La tenue d'activités sur l'eau et dans l'eau favorise le développement de l'expertise de la communauté montréalaise en ce domaine. Le programme contribue également à mettre en valeur l'immense potentiel des 315 kilomètres de rives des îles qui composent l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du SDSS a été autorisé par le comité exécutif en avril 2015 (CE15 0619). Pour cette première date de dépôt des projets, le SDSS recommande d'accorder un soutien de 37 517 \$ à dix (10) organismes via l'octroi d'une contribution financière et à trois (3) arrondissements via un virement budgétaire du SDSS à l'arrondissement concerné. Les organismes et arrondissements sont énumérés ci-après, selon le volet du programme concerné :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - 1^{re} date de dépôt en 2015

Volet 1 : Activités de plein air

Activités	Organismes à but non lucratif - contribution financière	Soutien recommandé	% du soutien sur les revenus anticipés de l'activité
Club Déclic Lachine - Volet les berges	Table de concertation Jeunesse Lachine	2 080 \$	5 %
Initiation à la pêche dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	2 048 \$	5 %
Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	Association récréoculturelle Ahuntsic-Cartierville	5 000 \$	23 %
Initiation et découverte du kayak de mer (L'Île-Bizard)	Nevtours inc.	2 500 \$	9 %
Sorties en kayak sur nos cours d'eau	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 500 \$	10 %
Total		13 128 \$	

Volet 2 : Activités événementielles

Activités	Organismes à but non lucratif - contribution financière	Soutien recommandé	% du soutien sur les revenus anticipés de l'activité
Montréal Eau-Vive	Club de canoë-kayak d'eau-vive de Montréal inc.	3 500 \$	30 %
Régate de mer du lac St-Louis	Aviron Lachine	1 750 \$	11 %
Régate locale	Club de canotage de Cartierville inc.	1 639 \$	29 %
Tour de la Route bleue	Accès fleuve / Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie	2 500 \$	13 %
Triathlon de Verdun	Triathlon Élite-Développement	5 000 \$	9 %
Total		14 389 \$	

Volet 2 : Activités événementielles

Activités	Arrondissements - par virement budgétaire	Soutien recommandé	% du soutien sur les revenus anticipés de l'activité
------------------	--	---------------------------	---

Fête nautique sur la rivière des Prairies	Arrondissement de Montréal-Nord	5 000 \$	28 %
Relais Rivière de la route bleue	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	2 500 \$	14 %
Relais rivière de la route bleue - volet Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	2 500 \$	12 %
Total		10 000 \$	

Cette somme totale de 37 517 \$ sera entièrement assumée par la Ville centre. Une somme de 12 483 \$ demeure disponible pour octroyer un soutien financier à d'autres initiatives qui seront présentées à la deuxième date de tombée en septembre 2015. Cette somme de 37 517 \$ est conforme à la répartition prévue pour le programme, soit une somme d'environ 40 000 \$ pour la première date de tombée (volet estival) et une somme d'environ 10 000 \$ pour la deuxième date de tombée (volet hivernal). Un nouveau sommaire décisionnel sera soumis à l'automne 2015 pour les demandes soumises à la deuxième date de tombée du programme.

Un ajustement de la base budgétaire du SDSS, pour les années 2016 à 2019, a été autorisé par la résolution du comité exécutif CE15 0619, pour les sommes suivantes :

Années	2016	2017	2018	2019
Sommes autorisées	55 000 \$	60 000 \$	65 000 \$	70 000 \$

Ce montant de 250 000 \$ pour les années 2016 à 2019 complète le budget global du programme de 300 000 \$.

Douze activités sur treize ont présenté une récurrence de leur activité pour 3 ans (2015 à 2017) en demandant un soutien financier pour ces années, ce qui est permis dans le programme. Ces douze activités sont donc admissibles à un soutien en 2016 et 2017 suite à une mise à jour annuelle de leur projet (notamment une actualisation de la programmation de l'activité et du budget de l'activité), ainsi qu'au respect de toutes les obligations du programme. Une lettre confirmera aux OBNL et arrondissements les besoins de mise à jour des demandes de soutien. Le comité de sélection réévaluera la somme à accorder à ces projets pour 2016 et 2017 suite à cette actualisation annuelle. Ainsi, de nouveaux sommaires décisionnels seront soumis au comité exécutif au printemps 2016 et 2017 pour confirmer les montants à accorder et effectuer le versement avant le 1^{er} mai de chaque année, comme prévu au programme de soutien. La demande pour la Fête nautique sur la Rivière des Prairies par l'arrondissement de Montréal-Nord a été déposée uniquement pour l'année 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme de soutien est en adéquation avec les principes de développement durable du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de plein air liés au Réseau bleu;
- Une collectivité au coeur du développement durable par la participation citoyenne.

De plus, le SDSS sensibilise les organismes à réaliser leurs activités de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier facilitera la réussite organisationnelle et financière des activités soutenues. La mise en oeuvre du programme permet de rehausser la qualité et l'envergure

des activités de plein air et événementielles liées à l'eau. Le programme incitera les organismes et arrondissements à organiser davantage d'activités dans ce domaine à Montréal.

Pour certains organismes, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels d'autres bailleurs de fonds.

Le refus du dossier irait à l'encontre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau, étant donné que les activités soutenues ont été analysées selon les critères adoptés par le comité exécutif de la Ville en mai 2015.

Le report de la décision d'octroyer les contributions financières retarderait le début des activités pour la plupart prévues en juin 2015. De plus, l'absence du soutien de la Ville pourrait compromettre la tenue de certaines activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce programme de soutien a été annoncé lors de la présentation du Plan de l'eau de Montréal, le 20 mars 2015.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour l'année 2015:

Fin juin 2015 - Dès l'approbation du comité exécutif, une lettre sera adressée aux organismes et aux arrondissements concernés pour répondre à leur dépôt de candidature. Elle précisera les conditions de réalisation des activités.

Dès juin 2015 - Début de la réalisation des activités par les organismes et arrondissements, selon leur date respective de démarrage.

Juillet 2015 - Émission des chèques aux OBNL et virements budgétaires aux arrondissements.

Août 2015 - Envoi du programme aux arrondissements, organismes du milieu et fédérations sportives pour la 2^e date de dépôt (15 septembre 2015).

Automne 2015 - Analyse et priorisation, par la Ville centre, des projets qui seront soutenus en 2015 pour la deuxième date de tombée. Confirmation des projets aux organismes et arrondissements par la directrice du Service de la diversité sociale et des sports.

Automne 2015 - Reddition de comptes avec les organismes et arrondissements qui auront terminé leurs activités pour l'année 2015.

Pour les années 2016 à 2019 - Les mêmes étapes seront suivies bien que les dates de dépôt des demandes seront mises à jour dans le programme.

2017 et 2019 - Un bilan intérimaire du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau sera remis à l'Administration municipale après la 3^e année du programme (en 2017) et un bilan complet à la fin du programme (en 2019).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social
(Linda QUESNEL)

Avis favorable :
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social
(Jocelyn GAUTHIER)

Avis favorable :
Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social (Marc BLONDIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
pour Amélie Dubé, chef de section

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-06-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-06-11

CE : 20.021
2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.022

2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156894003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 234 et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa.

Recommander au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructure souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 234 et ayant front sur la boulevard Henri-Bourassa.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-06-04 14:39

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1156894003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 234 et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa.

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit pour le conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de 35 234m².

Le présent projet consiste en :

La construction d'un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales de faibles et haute densité, d'espaces de stationnement et d'espaces paysagés.

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une

municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Afin de permettre à l'entrepreneur Groupe Mach d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 5 504 277

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux .
Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et le Service de l'eau (Direction de la gestion durable de l'eau, des mesures corporatives et d'urgence) s'est prononcé favorablement avec commentaires conformément au règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, et a approuvé le plan de rétention des eaux pluviales.

Suite aux commentaires de Service de l'eau, des modifications concernant le débit maximal autorisé sur le site, les plans de rétention ont été modifiés afin de permettre un débit plus restrictif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus par l'entrepreneur, respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales. La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Marie LAFONTAINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard APRIL
Chef de division - Permis et inspection
DAUSE arrondissement de Saint-Laurent

ENDOSSÉ PAR

Éric PAQUET
Directeur

Le : 2015-05-04



Dossier # : 1156894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 4 étages d'une superficie au sol de 7 915,3 m ² sur un terrain de 63 135 m ² .

Recommander au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 4 étages d'une superficie au sol de 7 915,3 m² sur un terrain de 63 135 m².

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-20 10:04

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 4 étages d'une superficie au sol de 7 915,3 m ² sur un terrain de 63 135 m ² .

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de 63 135 m².

Le présent projet consiste en :

La construction d'un bâtiment industriel (Phase 1) de 4 étages d'une superficie au sol de 7 915,3 m² implanté sur un terrain d'une superficie de 63 146,4 m². Le nouveau bâtiment, au coût de 200 millions, abritera la compagnie «Green Cross Biotherapeutics», une filiale de la compagnie coréenne Green Cross qui se spécialise dans le fractionnement de plasma sanguin. Près de 80 % de la superficie du bâtiment est allouée aux laboratoires de recherche et à la production, 10 % de la superficie est alloué à l'administration et 10 % à l'entreposage. La phase 1, incluant les aires de stationnement et l'aménagement paysager, va occuper 51 515 m² du terrain et la phase 2 les 11 620 m² restants. La partie non développée a été incluse dans le calcul du projet de rétention avec un coefficient de ruissellement de .95 et ne devrait pas poser problème lors du développement de cette phase.

La totalité des eaux de ruissellement du site est gérée par le projet de rétention et aucune eau n'est dirigée vers un cours d'eau (ruisseau) ou autre surface (milieu humide)

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à l'entrepreneur d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 2 132 604

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux dont le règlement 1047 sur la rétention des eaux pluviales de l'arrondissement de Saint-Laurent.
Le Service de l'eau et le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal se sont prononcés favorablement avec commentaires

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Na s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Marie LAFONTAINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard APRIL
Chef de division - Permis et inspection
DAUSE arrondissement de Saint-Laurent

ENDOSSÉ PAR

Éric PAQUET
Directeur

Le : 2015-05-04



Dossier # : 1150541013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, par Hydro-Québec, en faveur de la Ville de Montréal, pour l'implantation et la construction de la passerelle Lapierre dans l'emprise de lignes de transport dans l'arrondissement de LaSalle.

Il est recommandé:

1. d'approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, par Hydro-Québec, en faveur de la ville de Montréal, relativement à l'implantation et la construction de la Passerelle Lapierre dans l'emprise de lignes de transport dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-12 16:18

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150541013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, par Hydro-Québec, en faveur de la Ville de Montréal, pour l'implantation et la construction de la passerelle Lapierre dans l'emprise de lignes de transport dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008 qui inclut le développement du réseau cyclable sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal, la Direction des transports prévoit procéder à la construction d'une passerelle dans l'arrondissement de LaSalle. La passerelle projetée enjambera le canal de l'Aqueduc vis-à-vis la rue Lapierre qui se situe au Nord du canal. La structure se raccordera à la piste cyclable sur la rive Sud du Canal, entre la 1^{ère} et la 2^e avenue (voir plan de localisation en pièce jointe au présent dossier décisionnel - Annexe A).

Une partie des travaux se réalisera dans l'emprise des lignes de transports d'Hydro-Québec, qui longe le canal entre le boulevard Champlain et la rive Sud du Canal. L'implantation de la structure s'effectuera à proximité d'un pylône électrique.

Afin de pouvoir procéder aux travaux de construction du projet de la passerelle Lapierre, la Ville de Montréal doit obtenir une permission délivrée par Hydro-Québec approuvant l'implantation de la nouvelle passerelle et de ses lampadaires ainsi que le nouvel aménagement prévu sous les lignes électriques.

Également, la Ville de Montréal doit obtenir l'autorisation d'Hydro-Québec afin de réaliser les travaux dans l'emprise des lignes de transport.

Le permis d'occupation pour signature, préparé par Hydro-Québec, est annexé en pièce jointe au présent dossier décisionnel. Ce permis inclut :

- La présentation des parties impliquées;
- La description et la localisation des lieux;
- L'utilisation des lieux;
- La durée de la validation de l'entente;
- L'utilisation prioritaire;
- La responsabilité et assurance du permissionnaire;
- Les obligations du permissionnaires;

- Les clauses particulières:
- L'annexe qui inclut:
 - Le plan de localisation de l'ensemble des travaux;
 - Les plans illustrant les nouveaux ouvrages de la Ville qui seront implantés dans l'emprise d'Hydro-Québec ainsi que l'aménagement final des lieux;
 - Les plans illustrant les configurations temporaires des lieux ainsi que les installations provisoires qui seront mis en place lors des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0554 – 10 avril 2015 (dossier 1150541012) – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de la Passerelle Lapierre (structure no 81-5516-projet 11-10)

CE12 0133 – 13 février 2012 (dossier 1114560002) – Autoriser la Direction des travaux publics du Service du développement et des opérations à lancer tous les appels d'offres requis pour la réalisation du programme de développement et de la mise à niveau du réseau cyclable 2012.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'approuver le permis d'occupation délivré par Hydro-Québec le 26 mai 2015.

Une fois le permis approuvé et signé par la Ville de Montréal, le représentant autorisé d'Hydro-Québec contresignera le permis.

Le permis d'occupation entrera en vigueur à compter de sa signature par Hydro-Québec et durera tant et aussi longtemps que cette utilisation des lieux demeurera inchangée.

JUSTIFICATION

L'approbation du permis entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec est nécessaire pour la réalisation du projet de la Passerelle Lapierre dans l'emprise des lignes de transport d'Hydro-Québec.

Le permis est requis pour pouvoir octroyer un contrat de construction à l'entrepreneur qui exécutera les travaux de construction de la passerelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le permis est consenti à titre gratuit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement du réseau cyclable favorise les déplacements en transports actifs et contribue ainsi à une gestion responsable des transports des personnes selon l'approche du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation du permis et la signature de ce dernier, la Ville ne pourra pas procéder aux travaux de construction de la passerelle Lapierre prévus à l'automne 2015-printemps 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication n'est pas requise à ce stade-ci du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fermeture de l'appel d'offres public: mai 2015

- Octroi de contrat de construction: août 2015
- Communications aux citoyens: dix jours avant le début des travaux
- Réalisation des travaux et entraves de voies: automne 2015 à printemps 2016
- Mise en service: été 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

LaSalle , Direction des travaux publics (Benoit G GAUTHIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joanna VAVATSIKOS
Ingenieure

ENDOSSÉ PAR

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division

Le : 2015-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement du réseau artériel

Approuvé le : 2015-06-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-06-10



Dossier # : 1143370001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser Hydro-Québec à procéder aux études préalables en vue de l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré- Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex- -cour de voirie Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales.

Il est recommandé:

- 1- d'autoriser Hydro-Québec à procéder aux études préalables en vue de l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer et soumettre le formulaire de demande d'inscription au programme.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-10 20:43

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143370001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser Hydro-Québec à procéder aux études préalables en vue de l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a mandaté le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) pour reloger les fonctions de la cour Honoré-Beaugrand vers la cour de services Dickson. Le projet nécessite le déménagement du personnel et des équipements localisés à la cour Honoré-Beaugrand, la mise aux normes des installations de la cour Dickson selon les critères de la cour type ainsi que la démolition des immeubles existants du site Honoré-Beaugrand. Tous les immeubles de la cour Honoré-Beaugrand ont été démolis en mars 2015.

Le site de l'ex-cour Honoré-Beaugrand sera développé à des fins résidentielles et commerciales. Il est prévu d'implanter sur ce site entre 275 et 325 unités de logements, dont une soixantaine d'unités de logements sociaux et des unités pour les familles, des espaces commerciaux d'une superficie comprise entre 3 200 et 3 700 mètres carrés ainsi que des espaces de stationnement et un espace vert public.

En mars 2014, le CE a autorisé le SGPI à lancer un appel public de propositions pour la vente et la mise en valeur du terrain de la cour Honoré-Beaugrand. Aucun des soumissionnaires n'a fourni une proposition conforme en réponse à l'appel public de propositions lancé en 2014. Suite à l'approbation du CE, un nouvel appel public de soumissions sera lancé en juin 2015.

Une des premières étapes pour développer le site de l'ex-cour Honoré-Beaugrand est l'enfouissement des fils électriques sur la rue Honoré-Beaugrand. C'est l'objet du présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0668 - 15 avril 2015 - Annuler l'appel public de propositions lancé le 15 avril 2014 pour la vente d'un terrain situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souigny et approuver le lancement d'un nouvel appel public de soumissions ainsi que le cahier pour ce faire pour la vente de ce terrain;

CE14 0436 - 26 mars 2014 - Autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à procéder au lancement d'un appel public de propositions pour la vente d'un

terrain vacant d'une superficie approximative de 13 711,3 mètres carrés, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches ainsi que l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'autoriser le montant de la mise à prix de 7 040 000 \$ et d'approuver le cahier d'appel de propositions préparé aux fins de la vente de cet immeuble;

CM12 0312 - 16 avril 2012 - Accepter la demande de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour assurer la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix du terrain de la cour de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'arrondissement;

CA11 27 0577 - 6 décembre 2011 - Mandater la DSTI pour de la vente du site Honoré-Beaugrand et pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie au complexe Dickson.

DESCRIPTION

Une ligne électrique aérienne à moyenne tension (25 kV) longe le site à développer dans l'emprise de la rue Honoré-Beaugrand. Le SGPI, en accord avec l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, propose de procéder à l'enfouissement du tronçon longeant le site.

Hydro-Québec exige une autorisation formelle des instances décisionnelles des municipalités avant de procéder aux études préliminaires pouvant mener à une modification de son réseau de distribution. Les études comprennent les modifications au réseau de distribution électrique, les travaux civils (excavation et installation de conduites souterraines), les coûts de ces travaux ainsi que l'échéancier de réalisation. La portion des études concernant les travaux civils sera réalisée en collaboration avec la Commission des services électriques de Montréal.

Aux travaux d'Hydro-Québec, s'ajoutent le déplacement des liens de télécommunications de Vidéotron et les travaux d'éclairage urbain par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Cette autorisation de procéder aux études n'engage aucune somme d'argent et n'autorise pas Hydro-Québec à effectuer quelques travaux que ce soit.

JUSTIFICATION

Selon les normes d'Hydro-Québec, la distance minimale à respecter entre une ligne de transport à moyenne tension et la façade d'un immeuble, d'une saillie ou d'un balcon est de deux mètres. Cette distance peut être augmentée en fonction du balancement des lignes sous l'effet du vent par exemple, pour assurer la sécurité des occupants voisins.

Cette distance de sécurité entraînerait le déplacement de l'alignement de construction en retrait de celui permis par règlement de zonage et, par conséquent, réduirait la superficie constructible sur le site pour le commerce et le nombre d'unités de logements entraînant ainsi la baisse de la valeur marchande anticipée de l'immeuble mis en vente par la Ville ainsi que les revenus subséquents de taxes.

À ces contraintes techniques, s'ajoutent les considérations d'ordre paysager dans le contexte de la création d'un nouveau milieu de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon Hydro-Québec, sous réserve des études plus poussées faisant l'objet de la présente demande d'autorisation, l'ordre de grandeur du coût des travaux serait de 1,2 M\$. À ce montant s'ajoutent le déplacement des lignes de télécommunication évalué par Vidéotron à 45 000 \$ plus taxes et les travaux d'éclairage urbain évalués par l'Arrondissement à environ 45 000 \$ plus taxes.

L'ensemble du coût de ces travaux sont prévus au PTI du SGPI en 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet améliorera la qualité de vie des futurs occupants sur le site et des résidents du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette intervention est requise par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le SGPI et est incluse dans les documents d'appel d'offres pour la vente du terrain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette intervention complète le projet de mise en valeur du site Beaugrand. Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La période requise pour mener ces études est d'environ 3 mois suivant la réception de la demande de services approuvée par les instances. La durée des travaux sera déterminée en fonction des résultats des études.

Par la suite, le SGPI soumettra au CE un sommaire décisionnel en vue de l'octroi des travaux d'enfouissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Stéphane LAURIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre FORCIER

ENDOSSÉ PAR

Gaétan LEFEBVRE

Le : 2015-06-02

Gestionnaire immobilier

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2015-06-09



Dossier # : 1151005004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015, de 4 h 45 à 15 h 15. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$.

Il est recommandé :
Au comité exécutif

1. D'autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015, de 4 h 45 à 15 h 15.
2. D'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.
3. D'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon:

Durant l'exécution des travaux de peinture :

- une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
- la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;

Cette autorisation est valable du 4 septembre au 16 octobre 2015 ;

À l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée ;

Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Au conseil d'agglomération

4. D'approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-04 11:15

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151005004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015, de 4 h 45 à 15 h 15. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation « Le Festival de la Santé inc. » est légalement constituée depuis 1993 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes - Partie 2. Cette corporation utilise cinq autres dénominations sociales, notamment le Marathon Oasis de Montréal. En 2015, le Festival de la Santé inc. organisera la 25e édition du Marathon Oasis de Montréal qui se tiendra le 20 septembre. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km et est approuvé par les arrondissements concernés. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et le parcours est certifié par Athlétisme Canada selon les normes de l'IAAF/FAIMS. Le temps réalisé par les participants au Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est accepté comme temps de qualification pour le Marathon de Boston.

Cet événement attire l'élite internationale ainsi que les amateurs de ce sport. Il a également pour objectif de promouvoir la santé par l'activité physique et oriente sa programmation en fonction d'une participation familiale. Les participants peuvent pratiquer l'activité de leur choix: la course ou la marche et choisir leur épreuve : Marathon, demi-marathon, 10km, 5km ou 1 km. Suite aux événements survenus en 2013 lors du Marathon de Boston, les exigences en terme de sécurité sont revues annuellement par le SPVM et d'autres intervenants pertinents.

En septembre 2011, le Marathon Oasis de Montréal a annoncé qu'il était maintenant détenu

par le Competitor Group, basé à San Diego (Californie), et intégrait ainsi le plus important réseau de course à pied au monde, le *Circuit Rock'n'Roll*. C'est donc à Montréal que s'est tenu le 23 septembre 2012 le premier événement de la *Rock'n'Roll Series* au Canada. En décembre 2012, Competitor Group a été vendu à une autre firme de capitaux privée soit la société Calera Capital, qui possède des bureaux à San Francisco et à Boston. Les dirigeants actuels du Marathon de Montréal demeurent en poste. Les éléments propres à la signature des Marathons de Rock'n' Roll tels que plus d'animations, de divertissements et de zones d'encouragement le long du parcours ont été maintenus tout en conservant l'intégrité de la course et son identité locale.

Depuis 2003, le Marathon s'est associé à d'autres marathons canadiens, ainsi qu'à des clubs de coureurs en France. Son alliance avec quatorze courses prestigieuses du Québec a mené à la mise sur pied du « Circuit provincial Sports Experts/Intersport », ce qui a permis la création du « P'tit Marathon », désormais présent partout au Québec. En 2010, une autre collaboration d'envergure s'est nouée avec le programme « Étudiants dans la course », visant à renforcer l'estime de soi chez des jeunes par la pratique de la course à pied. L'événement ne cesse de croître depuis quelques années : 24 000 inscriptions aux activités du Marathon Oasis de Montréal en 2011, 27 000 en 2012, 32 000 en 2013, 35 000 en 2014 et 38 000 envisagées en 2015.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Marathon: Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, Rosemont-La Petite Patrie et Villeray-St-Michel-Parc Extension de même que La Ronde et la Société du parc Jean-Drapeau. Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0306 - 19 juin 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2014, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 28 septembre 2014.

CE14 0959 - 11 juin 2014 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 28 septembre 2014, de 4 h 45 à 15 h 15 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

CG13 0234 - 20 juin 2013 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2013, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 22 septembre 2013.

CE13 0891 - 12 juin 2013 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013, de 4 h 45 à 15 h 15 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

CE12 1505 - 12 septembre 2012 - Accorder un soutien financier total de 130 000 \$ à 18 organismes pour 18 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine en 2012.

CG12 0281 - 23 août 2012 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2012, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 23 septembre 2012.

CE12 0425 - 28 mars 2012 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue

de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 23 septembre 2012, de 4 h 45 à 15 h 15 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

CE11 0383 - 23 mars 2011 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal » le 25 septembre 2011, de 5 h 45 à 15 h et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CE10 0798 - 26 mai 2010 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement Marathon OASIS de Montréal le 5 septembre 2010, de 6 h à 15 h 15, et autoriser, au besoin, le parcours alternatif, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Sud-Ouest, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Afin de réaliser un événement d'une telle ampleur sur le domaine public et obtenir une visibilité internationale, la Ville accorde depuis de nombreuses années un soutien technique et logistique. Ce soutien se définit entre autres par la coordination générale de l'événement auprès de chaque arrondissement interpellé par le parcours et les différents services de la ville impliqués. La Ville offre également son soutien via les effectifs provenant du service de police et de ses cols bleus, par le prêt de matériels divers tels que: barricades, électricité, scènes mobiles, tables à pique-nique, poubelles, etc. ainsi que par le traçage de la ligne bleue sur tout le parcours. La reconduction du protocole d'entente pour l'année 2015 montre la volonté de la Ville à accueillir le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal sur son territoire. La Division des événements publics a toujours coordonné la réalisation de cet événement auprès des intervenants municipaux et péri-municipaux. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km et est approuvé par les arrondissements concernés, les organismes de régie et les services publics.

Cet événement invite la population à pratiquer ou à s'entraîner régulièrement à la marche ou la course à pied. Plus précisément, les activités se répartissent comme suit : Marathon (42,195 km), demi-marathon (21 km), marche/course (5 et 10 km) et course (1 km) pour les enfants de 3 à 12 ans. Certaines épreuves (marathon et demi-marathon) s'adressent aussi à des coureurs d'élite mondiale (des coureurs en provenance d'une trentaine de pays, plus de 40 états américains et 10 provinces canadiennes en 2014). Le descriptif des activités et l'itinéraire des participants sont joints en annexe. Une animation est prévue à tous les 2 km sur le parcours. Près de 35 000 \$ en bourses seront distribués pour les épreuves du marathon, du demi-marathon et du 10 km. En après-midi, une programmation culturelle et des activités accessibles à tous gratuitement auront lieu au parc La Fontaine (spectacle, amuseurs publics, jeux animés, etc.).

L'engagement de l'organisme sera assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Toute la population est invitée à participer à l'événement et aux activités parallèles. Cet événement sportif s'adresse à une clientèle de tout âge et encourage les saines habitudes de vie. Il est en lien avec le plan d'action régional Montréal, physiquement active qui vise, entre autres, la valorisation de la pratique sportive et de ses événements. De plus, cet événement fait partie du plus important réseau de course à pied au monde. L'intérêt que suscite toujours cet événement international ne se dément pas et le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est maintenant bien positionné sur l'échiquier mondial. L'édition 2014 du Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal affichait complet et devient le deuxième plus gros événement de course au Canada.

Le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. établit les modalités et conditions de réalisation entre les deux parties. Le présent protocole permettra de consolider le partenariat établi avec cet organisme depuis plus de 20 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'événement Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal se finance grâce à ses commanditaires, des subventions et les frais d'inscription. L'événement est appuyé d'un plan médiatique majeur d'une valeur de plus de 250 000 \$.

Le soutien logistique et technique offert par la Ville, par l'intermédiaire de la Division des événements publics, est évalué à environ 425 000 \$ pour l'ensemble des activités du Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal pour 2015. En 2014, une contribution financière de 15 000 \$, gérée par le Service de la diversité sociale et des sports, a été versée au Festival de la Santé dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine. Pour 2015, le promoteur devrait bénéficier de la même somme dans le même programme.

Cet événement est de compétence d'agglomération parce qu'il concerne un événement sportif d'envergure métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, le Festival de la Santé inc. encourage la pratique de saines habitudes de vie qu'il définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique. L'organisme engage Consortium Éco-Logique pour assurer la gestion des matières recyclables.

L'organisme est très impliqué socialement. Le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal a remis un montant total de 269 515 \$ à la Fondation Tel-Jeunes depuis 2003.

Également, un don équivalent à 1,00 \$ par participant pour 2012, 2013 et 2014 à la Fédération québécoise d'athlétisme et au développement de l'athlétisme au Québec, dans le cadre du programme « Placements Sports ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offre une visibilité importante pour la Ville ;

- Événement significatif dans le paysage festivalier et reconnu comme l'événement de course à pied le plus populaire au Québec ;
- Événement demeure l'une des vingt plus importantes courses en Amérique du Nord ;
- Nombre de participants significatif ;
- Événement qui encourage la pratique d'activités physiques et les saines habitudes de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Annexe A « Communications et visibilité corporative », qui assure la visibilité de la Ville, est jointe au protocole d'entente.

- Le Festival de la Santé assure tous les aspects de communication et de relations publiques (publicité, marketing, outils promotionnels, média et média électronique: info@marathondemontreal.com), relativement à sa programmation et aux différents services qui sont offerts aux citoyens de l'agglomération.

- Le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est présent dans les revues spécialisées telles que: Revue Kmag (Québec), revue sportive « Canadian Running » (Canada), revue sportive « Boston Marathon official program » (États-Unis), magazine sportif « Get out there » (Canada), magazine no 1 aux États-Unis « Runners World », l'agence internationale de voyages « Thomas Cook », etc.
- La grande majorité des réseaux sont toujours au rendez-vous lors de la rencontre de presse prévue quelques jours avant l'événement.
- La couverture médiatique lors de la présentation de l'événement a retenu l'intérêt de tous les médias parlés, écrits et télévisés. Étaient présents, en 2014, à la ligne de départ sur le pont Jacques-Cartier et durant la journée: TQS, SRC, TVA, RDS, RDI, LCN, CFCF, CTV, CBC ainsi que les radios et journaux.
- Le site Internet de l'événement est en lien avec celui de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin : dépôt du cahier des charges et adoption du parcours et du protocole d'entente

Août : rencontre de sécurité

Septembre : montage, réalisation de l'événement et démontage

Novembre : rencontre de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Soraya MIRANDA)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Jean CUIERRIER)

Avis favorable :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Johanne FRADETTE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Luc DENIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Valérie GAGNON)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel MOREAU)

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel JOBIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics (Normand SOULARD)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Jean-Simon FRENETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Colette HOULE
Agente de projets - Promotion et Événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-11

Alexandra COURT
C/d soutien aux événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé
Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2015-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2015-06-03



Dossier # : 1155178001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction , Design Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2015 de 10 000 \$ visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design.

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2015 de 10 000 \$ visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-15 10:16

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155178001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction , Design Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2015 de 10 000 \$ visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design.

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 juin 2007, le maire de Montréal annonçait la création d'une bourse d'excellence en hommage à Phyllis Lambert, grande Montréalaise fervente protagoniste de l'excellence en architecture et ardente défenseuse de la relève en design.

À ce jour, la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal compte sept lauréats :

- **Émilie Grenier**, designer d'expériences narratives, pour la création d'une collection d'objets narratifs urbains qui feront converser les villes créatives de Montréal et de Reykjavik;
- **Yannick Guéguen**, architecte paysagiste, **Étienne Legast**, compositeur et concepteur sonore, et **Thierry Gauthier**, compositeur et artiste multidisciplinaire (2013), de la coopérative d'artistes issus des nouveaux médias, de l'électroacoustique et du design urbain, Audiotopie, pour leur voyage d'études visant à comparer trois environnements souterrains asiatiques des villes intérieures de Nagoya, Séoul et Shenzhen;
- **Eugénie Manseau** et **Philippe Carreau** (2012), designers industriels, cofondateurs du studio Dikini, pour réaliser un voyage d'études à Séoul sur les divers types d'usage du mobilier urbain et les nouvelles technologies;
- **Guillaume Sasseville** (2011), designer industriel, pour la conception d'une série de verres à boire et de gobelets inspirée de la production industrielle de verres du début du siècle à Montréal et à Graz, où la production semi-industrielle de verres est encore active;
- **Mouna Andraos** et **Melissa Mongiat** (2010), designers d'environnement, pour un séjour de recherche et de création d'un mois au *Open Design City Lab* de Berlin et leur participation au festival berlinois de design DMY;
- **Ying Gao** (2009), professeure et designer de mode, pour son projet de conception de

vêtements modulables dont la fabrication s'inspire directement de la transformation des environnements urbains de Berlin et Nagoya;

· **Philippe Lamarre** (2008), designer graphique, éditeur et cofondateur du studio de design multidisciplinaire Toxa, pour son projet de site Internet collaboratif sur le design graphique vernaculaire des villes de Buenos Aires, Berlin et Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0964 – 11 juin 2014 Autorisation pour reconduire en 2014 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE13 1156 – 7 août 2013 Autorisation pour reconduire en 2013 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE12 1218 – 1^{er} août 2012 Autorisation pour reconduire en 2012 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE11 1141 – 3 août 2011 Autorisation pour reconduire en 2011 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE10 0421 – 30 mars 2010 Autorisation pour reconduire en 2010 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE09 0087 – 21 janvier 2009 Autorisation pour reconduire en 2009 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE08 0102 – 23 janvier 2008 Autorisation pour la mise en place et la gestion de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2008

DESCRIPTION

La bourse Phyllis-Lambert Design Montréal est décernée annuellement à un designer ou à un collectif de designers montréalais qui compte moins de 10 ans de pratique et qui s'est démarqué par la qualité singulière de ses études ou travaux et pour son intérêt marqué pour la ville. La gestion de cette bourse est assumée par le Bureau du design du Service de la mise en valeur du territoire.

À la suite d'un appel de candidatures, le lauréat est choisi par un jury indépendant composé de représentants reconnus par la communauté du design et sélectionnés pour leur impartialité et leur connaissance des diverses disciplines, selon la qualité de la candidature et l'intérêt du projet proposé. La bourse de 10 000 \$ attribuée au lauréat lui permet de réaliser un projet de perfectionnement qui peut être un voyage d'études ou un stage de travail, une participation à un concours, à un atelier de design, à un colloque ou à toute autre activité pertinente pour l'avancement d'une jeune carrière en design. Le projet doit également être réalisé dans l'une des villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO qui regroupe 69 villes de 32 pays. À son retour à Montréal, le lauréat s'engage à partager son expérience avec ses pairs au moyen d'une conférence publique, d'une publication, d'une exposition, etc. La bourse est remise publiquement dans le cadre d'un événement.

JUSTIFICATION

La bourse Phyllis-Lambert Design Montréal vise à reconnaître et à promouvoir le talent montréalais en design, en particulier celui de la relève, et à contribuer à l'enrichissement de la démarche de ces jeunes designers qui font l'une des forces enviées de Montréal. En soutenant une démarche de perfectionnement professionnel, cette bourse sert d'important levier au démarrage d'une carrière en design et favorise l'intégration de la relève aux milieux professionnels. De plus, en appuyant des candidatures et des projets qui portent précisément sur des thématiques en design liées à la ville, cette bourse favorise le développement d'expertises utiles pour le devenir de Montréal.

Enfin, en incitant les jeunes créateurs à développer des projets qui se dérouleront dans l'une des villes membres du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, la Ville favorise les échanges entre les designers d'ici et d'ailleurs ainsi que le développement de réseaux et de

marchés à l'international. Cette bourse permet donc non seulement à la Ville d'appuyer la relève en design, mais aussi d'animer, de renforcer, de rendre vivant et tangible ce Réseau des villes créatives de l'UNESCO.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 10 000 \$ sera imputée au budget de fonctionnement 2015 du Bureau du design du Service de la mise en valeur du territoire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La bourse Phyllis-Lambert Design Montréal contribue à la professionnalisation et à la mise en réseau internationale de la relève montréalaise en design. Elle encourage les jeunes créateurs à enrichir leur démarche et les stimule à approfondir leurs connaissances des problématiques de design liées à la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des actions de communication sont à prévoir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2015 Lancement de l'appel de candidatures de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

Octobre 2015 Dépôt des dossiers de candidature

Octobre 2015 Tenue du jury

Novembre - décembre 2015 Annonce du lauréat et remise officielle de la bourse

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie JECROIS
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-11

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Tél : 514 872-5216

Approuvé le : 2015-06-11



Dossier # : 1154639005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 3, 199.75 \$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée. Autoriser une dépense supplémentaire de 3, 199.75 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

Le Service de la culture recommande :

1- d'accepter le versement d'un montant de 3,199.75 \$ \$ de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés;

2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-08 18:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154639005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 3, 199.75 \$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée. Autoriser une dépense supplémentaire de 3, 199.75 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2009, le réseau municipal de diffusion culturelle Accès culture est membre de l'organisme *Les Voyagements - Le théâtre de création en tournée* . Comme certains diffuseurs participent à ce programme de diffusion, il est important que le réseau soit membre de cet organisme.

Fondé en 1997 par le Réseau Scènes, *Les Voyagements* est un outil de concertation entre les compagnies de création, les diffuseurs pluridisciplinaires, les diffuseurs spécialisés en théâtre et les réseaux de diffusion en vue de soutenir la diffusion de théâtre de création partout à travers le Québec, permettant le rayonnement des artistes et rendant accessible la création théâtrale. *Les Voyagements* , c'est aussi l'accompagnement du spectateur et du diffuseur à travers des activités de sensibilisation, dont les Rencontres autour de la création, qui permettent à la fois un contact privilégié et formateur avec ceux qui font le théâtre contemporain.

Le travail des *Voyagements* prend appui sur 4 axes :

- la formation et le développement professionnel
- le capital de risque partagé
- le développement de public
- la promotion commune

Six réseaux de diffusion sont membres des *Voyagements* : RADARTS, le Réseau des grands espaces, le Réseau Ontario, le Réseau Scènes, le ROSEQ et le réseau Accès culture, pour un total de soixante-quinze (75) diffuseurs participants. Cinq diffuseurs du réseau Accès culture participent aux *Voyagements* : les arrondissements Outremont, Lachine, Saint-Laurent, Saint-Léonard et LaSalle.

C'est la quatrième fois que le réseau Accès culture reçoit directement un revenu dans le cadre de son accord de partenariat avec *Les Voyagements* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1078 – 2 juillet 2014 : d'accepter le versement d'un montant de 2 689,27 \$ de l'organisme *Les Voyagements - le théâtre de création en tournée* afin de permettre la

présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1296 - 21 août 2013 : Accepter un revenu supplémentaire de 2 491,51\$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée. Autoriser une dépense supplémentaire de 2 491,51\$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

CE11 1316 - 17 août 2011 : Accepter le versement d'un montant de 2 083 \$ de l'organisme *Les Voyagements - le théâtre de création en tournée*, afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés et accorder un budget additionnel de dépenses, équivalant au revenu additionnel, et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme, pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres

DESCRIPTION

Selon les barèmes de calcul établis par *Les Voyagements* en fonction du nombre total de diffuseurs participants, le réseau Accès culture se voit attribuer une partie des sommes réservées au développement de public, pour la mise en place d'activités de sensibilisation. Le montant accordé par *Les Voyagements* au réseau Accès culture couvre les dépenses supplémentaires occasionnées pour l'organisation de rencontres autour de la création par les arrondissements participants.

JUSTIFICATION

Cette collaboration avec *Les Voyagements* permet aux diffuseurs de développer une programmation en théâtre de création et d'organiser des rencontres autour de la création en lien avec les spectacles présentés. En 2014-2015, on dénombre un total de 24 représentations, pour 8 pièces de théâtre de création, et au total 21 rencontres autour de la création.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisme *Les Voyagements* a versé à la Ville un montant de 3, 199.75 \$. Cette somme servira à couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées pour la mise en place de ces rencontres autour de la création dans le réseau Accès culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce partenariat permet une plus grande accessibilité à la culture et particulièrement au Théâtre de création; par ce fait, ce partenariat contribue à améliorer la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette collaboration avec *Les Voyagements* permet de mettre en place des outils favorisant la rencontre entre les spectateurs des arrondissements concernés et les créateurs du théâtre québécois, et de stimuler l'intérêt du public envers le théâtre de création.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de ces activités est assumée par les arrondissements concernés, en collaboration avec *Les Voyagements* .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les productions visées par ces rencontres faisaient partie de la saison 2014-15 du réseau Accès culture.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle THIBAUT
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2015-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-06-01



Dossier # : 1153228001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Sud
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à concurrence de 10 939 600 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements (excluant Ville-Marie) dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

Il est recommandé d'autoriser un virement budgétaire, jusqu'à concurrence de 10 939 600 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements (excluant Ville-Marie) dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-12 15:45

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153228001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Sud
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à concurrence de 10 939 600 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements (excluant Ville-Marie) dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mission, entre autres, de s'assurer d'une gestion optimale des activités de l'eau et plus particulièrement d'encadrer et d'aider les arrondissements de la Ville de Montréal à réaliser les activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout qui leur sont déléguées. En 2009, la DGSRE établissait à l'aide du consortium CGT et des arrondissements de la Ville le premier bilan d'état des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout. Ce bilan a permis d'identifier clairement, selon les meilleures pratiques, les activités d'entretien devant être réalisées, leur fréquence et les coûts associés.

Dès lors, un déficit d'entretien des réseaux a pu être identifié. Ce déficit s'expliquait principalement par une sous dotation des arrondissements, un manque d'effectifs pour réaliser les activités déléguées, une méconnaissance, dans certains cas, des meilleures pratiques d'entretien de même que la nécessité d'améliorer les processus organisationnels et opérationnels des équipes en place. Ce bilan démontre aussi que les équipes d'entretien des arrondissements sont aux prises avec un réseau vieillissant qui nécessite un grand nombre d'interventions ponctuelles et un besoin récurrent d'entretien que l'on pourrait qualifier de normal à majeur afin de maintenir une intégrité minimale au réseau et un niveau de service adéquat aux citoyens.

Dans le cadre de la réalisation des activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, la DGSRE travaille en étroite collaboration avec les arrondissements pour atteindre les objectifs d'entretien annuels et la récupération du déficit d'entretien accumulé.

Dans le but d'augmenter le niveau de réalisation des activités, la DGSRE a mis en place à partir de 2009 des ententes de partenariat avec les arrondissements pour identifier les activités d'entretien financées par la DGSRE. L'outil de facturation interne "Activité de remboursement des travaux sur les infrastructures de conduites secondaires" (ARTICS) a été mis en place dans le but de rembourser les arrondissements pour ces activités. Ceci a permis à la DGSRE d'avoir une meilleure connaissance des coûts unitaires par activité et de cibler les besoins en conséquence.

Depuis la mise en place du système ARTICS, la DGSRE a réussi à améliorer sa connaissance des coûts unitaires, mais a également réalisé que ce système engendrait des coûts et des délais de traitement importants. Dans un contexte de rationalisation des dépenses, la DGSRE veut mettre en place un système de virement budgétaire, inspiré du projet pilote mis en place avec l'arrondissement de Ville-Marie (GDD 1133878001), basé sur le suivi des activités contenues dans le tableau des cibles (TDC), les outils corporatifs de suivi des activités et l'avancement des activités dans le système comptable Simon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0650 - 15 mai 2013 - Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à un maximum de 3 500 000 \$ par année pendant trois ans (2013, 2014 et 2015), en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre d'un projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématiques et la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Afin d'identifier les montants requis pour les virements budgétaires à réaliser pour chaque arrondissement, ceux-ci auront la responsabilité d'actualiser le suivi de leurs activités d'entretien dans le tableau des cibles (TDC) et fournir cette information à la DGSRE sur une base mensuelle. Ils devront également s'assurer que les données contenues dans le TDC concordent avec les données saisies dans l'application « Gestion d'entretien des actifs ». Lorsque la DGSRE aura donné son accord en fonction du niveau d'avancement des activités d'entretien et de la capacité de réalisation de l'arrondissement, un avis favorable sera transmis au Service des finances demandant un virement budgétaire, à la hauteur de ce qui a été convenu, et en lien avec les informations contenues dans les ententes de partenariat signées entre la DGSRE et chacun des arrondissements.

La DGSRE pourra réallouer des sommes prévues à des arrondissements vers d'autres arrondissements dans le cas où le niveau de réalisation des activités présente une variation importante comparée aux objectifs établis en début d'année. La DGSRE continuera de maintenir son rôle de leadership auprès des arrondissements dans le but de maximiser le niveau de réalisation des activités d'entretien et de s'attaquer au déficit d'entretien important de ses infrastructures souterraines.

JUSTIFICATION

La DGSRE souhaite réduire le nombre d'intervenants et les délais de traitement impliqués dans le processus de facturation interne afin de virer les budgets requis aux arrondissements dans leurs budgets dédiés aux activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

La mise en place de virements budgétaires directs permettra de réduire le nombre d'intervenants dans le processus de remboursement (cinq au lieu de onze). Ceci permettra une utilisation plus efficace des ressources existantes et mènera éventuellement à des économies en rémunération une fois que le nouveau modèle sera mis en place.

Le modèle de virement budgétaire direct a été utilisé depuis l'année 2013 avec l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre d'un projet pilote de trois ans avec ce dernier. Ce modèle a permis à l'arrondissement d'avoir les budgets requis de façon plus rapide ce qui contribue à l'avancement des travaux à réaliser tout en réduisant les délais administratifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Étant donné que ce nouveau processus est déjà en application dans l'arrondissement de Ville-Marie pour les années 2013, 2014 et 2015, cet arrondissement ne fait pas partie de la présente demande. Par conséquent, le montant total des activités réalisées à l'interne dans les ententes avec les 18 arrondissements, excluant l'arrondissement de Ville-Marie, correspond à 8 939 600 \$. Une enveloppe additionnelle de 2 000 000 \$ a été ajoutée pour des travaux imprévus ou pour des situations où un arrondissement est en mesure d'accélérer les travaux à réaliser comparativement à leur enveloppe budgétaire initiale, portant le budget total prévu pour ce dossier à 10 939 600 \$.

La DGSRE recommande qu'un premier virement budgétaire de l'ordre de 20% de la portion correspondant aux activités réalisées à l'interne prévues aux ententes soit effectué dès l'approbation du dossier par le Comité exécutif. Par la suite, les montants respectifs à virer seront évalués par le Service des finances – Point de service Eau et la DGSRE, en fonction des montants indiqués dans les ententes de partenariat, en fonction des budgets dédiés et la dépense réelle à l'eau en arrondissement, des activités réalisées et compilées dans les outils corporatifs, ainsi que de l'approbation finale de la DGSRE.

Provenance DGSRE:

IMPUTATION	2015
2130.0010000.103039.04121.55402.000000.0000.000000.000000.000000.000000	
<i>AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal / Budget régulier / Entretien réseaux sec. aqueduc & égout / Réseau de distribution de l'eau potable / Entr.rép. - Infrastructures municipales / Général</i>	4 375 840 \$
2130.0010000.103039.04161.55402.000000.0000.000000.000000.000000.000000	
<i>AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal / Budget régulier / Entretien réseaux sec. aqueduc & égout / Réseaux d'égout / Entr.rép. - Infrastructures municipales / Général</i>	6 563 760 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- § Élimination des factures internes à traiter (1 345 en 2013 et 1 483 en 2014);
- § Diminution du nombre de virements à effectuer (plus de 200 en 2014 comparativement à un nombre estimé de 60 pour l'année 2015);
- § Diminution importante des délais de traitement;
- § Disponibilité accrue des ressources en arrondissement, à la DGSRE et au Service des finances dans un contexte de rationalisation;
- § Processus de fin d'année et suivi des dépenses simplifié.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication prévue pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Premier virement budgétaire de l'ordre de 20% de la portion correspondant aux activités réalisées à l'interne prévues aux ententes de partenariat pour chaque arrondissement suite à l'autorisation du présent dossier décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme à l'encadrement administratif sur les virements de crédits budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André PANI)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable avec commentaires :

Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe (Sylvie BEAUCHAMPS-TRUDEL)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Nidhal BEN-ABDELHAMID)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Martine LECLAIR)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Diego Andres MARTINEZ)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Claudine LEBOEUF)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Ghilaine FISET)

Avis favorable avec commentaires :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Francine TAILLEFER)

Avis favorable avec commentaires :
L'Île-Bizard - Sainte-Genève , Direction des services administratifs_des communications et
des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DAVID
Chef de division - unité Sud

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-05

Dominique DEVEAU
Directrice - Direction de la gestion stratégique
des réseaux d'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-06-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-06-12



Dossier # : 1154922002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 13 821 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le Fonds véhicules verts / Autoriser un virement budgétaire de 3 963.80 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé:

1. d'autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 13 821 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel vers le Fonds véhicules verts, représentant la compensation carbone applicable aux achats de véhicules légers conventionnels;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 3 963.80 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville représentant la subvention accordée pour l'achat d'un véhicule hybride;

le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-12 17:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154922002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 13 821 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le Fonds véhicules verts / Autoriser un virement budgétaire de 3 963.80 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 août 2011, le Comité exécutif donnait son aval à la création du *Fonds véhicules verts* (CE11 1354). Le *Fonds véhicules verts* est une mesure découlant du "Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 " dont l'un des objectifs est de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990. La création du Fonds véhicules verts figure au plan d'action de la *Politique verte du matériel roulant - Deuxième génération 2012-2015* .

L'adhésion au *Fonds véhicules verts* est obligatoire pour les services centraux et est facultative pour les arrondissements. A ce jour, cinq arrondissements ont formellement adhéré au *Fonds véhicules verts*: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CA12 170328), Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (CA12 14 0405), Saint-Léonard (CA13 13 0006), Ahuntsic-Cartierville (CA13 090004) et Le Plateau-Mont-Royal (CA13 25 0053).

Le système du bonus-malus est le mécanisme financier mis en place pour assurer l'autofinancement du *Fonds véhicules verts* lequel cible uniquement les véhicules légers ayant une cote de consommation établie par l'Environmental Protection Agency (EPA). Le bonus consiste à récompenser, par une subvention, les achats de véhicules hybrides et/ou électriques alors que le malus consiste à pénaliser, par une compensation carbone monétaire, les acquisitions de véhicules conventionnels.

Pour l'année 2015, la subvention accordée par le Fonds véhicules verts correspond à 20 % du prix de base du véhicule. Un montant de 2000 \$ peut s'ajouter pour couvrir les frais d'achat et d'installation d'une borne de recharge pour les véhicules rechargeables. Le montant de la compensation carbone se calcule à partir d'une estimation des émissions de CO₂ durant la durée de vie utile du véhicule. Plus spécifiquement, le calcul des émissions de CO₂ est basé sur la cote de consommation de carburant en ville, établie par l'EPA, avec un kilométrage annuel de 10 000 km et une durée de vie de 10 ans. Des exemples de ces calculs sont présentés en pièce jointe. On estime que le système du bonus-malus permettra

au Fonds véhicules verts d'avoir une durée de vie de 10 ans. Lorsqu'il ne sera plus en mesure de s'autofinancer, le Fonds véhicules verts sera dissout.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1934 – 10 décembre 2014 : Autoriser les virements budgétaires liés à la gestion du Fonds véhicules verts.

CE13 1848 – 18 décembre 2013 : Autoriser les virements budgétaires liés à la gestion du Fonds véhicules verts.

CE13 1648 - 23 octobre 2013 : Autoriser les virements budgétaires liés à la gestion du Fonds véhicules verts.

CE12 1558 - 19 septembre 2012: Adopter la Politique verte du matériel roulant, deuxième génération, 2012-2015.

CE11 1354 – 31 août 2011 : Approuver le mécanisme financier interne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers municipaux et créer un volet "véhicules verts" pour gérer les montants issus du mécanisme financier interne.

CG10 0413 – 25 novembre 2010 : Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation d'effectuer les virements de budget liés à la gestion du *Fonds véhicules verts* :

- Les compensations carbone totalisent un montant de 13 821 \$ et visent l'acquisition de 22 véhicules légers conventionnels.
- La subvention à l'achat de 3 963.80 \$ vise l'acquisition d'un véhicule hybride.

Un tableau détaillé relatif à ces acquisitions figure en pièce jointe. Ce document identifie les unités d'affaires concernées et précise le nombre et le type de véhicule visé de même que le montant de la compensation carbone à payer ou le montant de la subvention octroyée par le *Fonds véhicules verts* .

JUSTIFICATION

Depuis 2013, les subventions et les compensations carbone générées par le Fonds véhicules verts sont payables par budget PTI de là l'obligation d'obtenir l'autorisation du Comité exécutif pour procéder aux virements de crédits demandés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser les virements budgétaires en lien avec la gestion du Fonds véhicules verts :

- Au montant total de 13 821 \$ les paiements de la compensation carbone se feront du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le projet « projet 79001 – Fonds des véhicules verts »; et
- Au montant de 3 963.80 \$ la subvention à l'achat d'un véhicule hybride se fera du « projet 79001 – Fonds des véhicules verts » vers le budget PTI de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites en intervention. Certaines dépenses seront assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La combinaison « compensation carbone / subvention » contribue à l'atteinte des objectifs municipaux en matière de réduction de gaz à effet de serre. En ce sens, il rencontre pleinement les objectifs du "*Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015*" et du "*Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Fonds véhicules verts contribue à positionner la Ville de Montréal comme une municipalité proactive et innovatrice dans la lutte des changements climatiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie (Jacques GROU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Alain SAVARD
Ingenieur(e) - c/e

Le : 2015-06-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE

Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2015-06-11

CE : 30.010
2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.011
2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150090002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 29 juin au 4 juillet 2015, à Lyon (France), afin de participer au Sommet mondial Climat et Territoires. Montant estimé : 2 850 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 29 juin au 4 juillet 2015, à Lyon (France), afin de participer au Sommet mondial Climat et Territoires - montant estimé : 2 850 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-19 17:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150090002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 29 juin au 4 juillet 2015, à Lyon (France), afin de participer au Sommet mondial Climat et Territoires. Montant estimé : 2 850 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Étape clé dans le calendrier climat 2015, le Sommet mondial Climat et Territoires est le principal rendez-vous des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs non-étatiques avant la tenue de la Conférence intergouvernementale Paris Climat 2015 (COP21) qui se tiendra en décembre 2015. Organisé par les grands réseaux internationaux de collectivités territoriales et accueilli par la Région Rhône-Alpes, le sommet est placé sous le Haut Patronage du Président de la République française. C'est un événement labellisé COP21, organisé en collaboration avec la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, à Lyon (France), afin de participer au Sommet mondial Climat et Territoires. Au cours de cette mission, M. Ménard prendra part à divers ateliers - auxquels sont conviés des professionnels et experts - et séances plénières. Les thèmes des ateliers porteront sur les thématiques suivantes : Forêt, Mobilité et transports, Éducation, mobilisation et sensibilisation, Production, accès et consommation d'énergie, Économie bas carbone et emploi, Agriculture, Coopération décentralisée et partenariat entre les territoires, Financement, Adaptation et Planification territoriale. Les séances plénières, pour leur part, seront l'occasion pour les élus de faire part de leurs engagements. Pour les gouvernements infranationaux, ce sera le moment de faire valoir leurs positions et leurs propositions dans le cadre des débats de la COP21.

Il est à noter que l'Ambassade du Canada en France nous offre ses services afin d'aider à l'organisation de rencontres bilatérales entre M. Ménard et les autres élus/représentants présents à Lyon.

JUSTIFICATION

Les territoires sont en première ligne de la lutte contre le changement climatique, par leur capacité à réduire les émissions de gaz à effet de serre et par leurs actions d'adaptation face aux impacts des dérèglements climatiques. Leur contribution est cruciale pour la réussite de la COP21. A six mois de la COP21, le Sommet mondial Climat et Territoires permettra à l'ensemble des acteurs non-étatiques (collectivités territoriales, ONG, syndicats, acteurs économiques, partenaires sociaux, jeunes, femmes, scientifiques) de faire entendre leur voix, de souligner l'importance d'une approche territoriale des enjeux climatiques. La participation de Montréal au Sommet mondial Climat et Territoires constitue donc une opportunité d'échanger avec nos homologues des positions à discuter et à prendre en vue de la COP21 et permettra d'intensifier notre présence aux forums environnementaux internationaux (en continuité avec notre engagement au sein d'ICLEI – Local Governments for Sustainability, notamment).

De plus, ayant une position unique entre l'Europe et les Amériques, Montréal pourrait jouer un rôle fondamental en termes de liaison des approches américaines et européennes et ainsi renforcer sa position en matière de lutte contre les changements climatiques. La qualité des personnalités présentes lors des plénières et les rencontres qui seront organisées de façon bilatérale permettront à Montréal de se placer, dès lors, comme un joueur international incontournable en matière de lutte contre les changements climatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 850,00 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Préparer la participation de Montréal à la COP21 qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

- Positionner Montréal comme un leader international de la lutte aux changements climatiques.
- Afficher Montréal comme joueur important sur la scène internationale en matière de lutte contre les changements climatiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Participation active de Montréal à la Conférence intergouvernementale Paris Climat 2015 (COP21) qui se tiendra en décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Roxanne DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-18

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-06-19

CE : 30.013

2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.014
2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156347046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour l'arrondissement de Ville-Marie en y insérant la catégorie « Les anciens lieux de culte » pour y déplacer certains immeubles

D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-06-04 11:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156347046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour l'arrondissement de Ville-Marie en y insérant la catégorie « Les anciens lieux de culte » pour y déplacer certains immeubles

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) (3000987139) a été initiée, afin de retirer l'édifice « La Citadelle/Emmanuel Congregationnal » de la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie, remplaçant l'affectation du sol « Couvent, monastère et lieu de culte » actuellement prescrite sur cet immeuble par celle « Secteur mixte » déjà prévue pour ce secteur, le tout dans le cadre du traitement d'une demande de projet particulier (sommaire décisionnel 1156347047), afin d'autoriser la réunification de 4 immeubles, dont 2 seraient démolis, aux fins notamment d'y construire une tour commerciale ou mixte de 120 m de hauteur, projetée dans le cadre du redéveloppement de l'actuelle Maison Alcan. Cette modification au Plan d'urbanisme peut être autorisée par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM13 0473 - 1136090021 - 2013-05-28 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste - Bâtiment de la sacristie de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare - situé au 1174, rue de Champlain, sur une partie du lot 4 310 708;
- CM09 0541 - 1084400105 - 2009-06-15 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle (Partie II, Les documents d'arrondissement) en ajoutant dans la section « Les habitation » le bâtiment situé au 1151, rue Alexandre de Sève représentant le presbytère sur le site de L'Église Sainte-Brigide-de-Kildare et portant le numéro de lot 4 310 709 ainsi que le terrain portant le numéro de lot 4 310 710.

DESCRIPTION

L'immeuble visé, constitué du lot 1 338 860, héberge l'ancienne église de La Citadelle de l'Armée du Salut (1906). Celui-ci a été acquis en 2008 par la Rio Tinto Alcan inc. et a depuis été utilisé de pair avec la Maison Alcan voisine à des fins connexes, mettant fin à son usage comme établissement cultuel (lieu de culte).

Programme

La demande vise à autoriser :

- Retrait de l'édifice « La Citadelle/Emmanuel Congrégationnel » de la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie :
 - o Préalable à l'autorisation, par projet particulier, de la catégorie d'usages M.7C sur l'ensemble du site et aux fins du changement d'usages projeté pour ce bâtiment devant être utilisé comme espace commercial de type salle polyvalente (réunions, réceptions, spectacles, expositions, etc.) et être intégrée au reste du complexe immobilier envisagé.

Paramètres réglementaires

Le Plan d'urbanisme prévoit une limite de hauteur de 120 m, une densité maximale de 12 et une affectation du sol « Secteur mixte », identifiant toutefois l'édifice « La Citadelle/Emmanuel Congrégationnel » (2085, rue Drummond) dans la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie, ce qui fait en sorte que cet emplacement est visé par l'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte ». Il s'agit également d'un « Secteur de valeur exceptionnelle » au niveau du patrimoine bâti.

Cet édifice serait retiré de la catégorie « Les lieux de culte » de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural et déplacé dans une nouvelle catégorie à créer, à être nommée « Les anciens lieux de culte », pour la gestion des cas où un lieu de culte ou une de ses composantes sont convertis à d'autres fins. Cette opération aurait pour conséquence de l'assujettir à l'affectation du sol « Secteur mixte » autrement prévue pour ce secteur.

Par la même occasion, deux telles anciennes composantes d'un lieu de culte, soient l'ancien presbytère de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare (1151, rue Alexandre-DeSève) et l'ancienne sacristie de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare (1174, rue De Champlain), converties à d'autres fins et actuellement déplacées dans la catégorie « Les habitations » en lien avec leur usage actuel, seraient redéplacées dans cette nouvelle catégorie pour assurer une meilleure cohérence avec leur intérêt patrimonial lié à leur fonction d'origine et à l'intelligibilité de ce classement.

JUSTIFICATION

La modification préalable requise à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie au Plan d'urbanisme proposée est logique à l'égard du changement de vocation de cet ancien lieu de culte, déjà débuté depuis 2008, et formalisé par le projet de complexe immobilier envisagé. Ce dernier y prévoit des usages permettant d'assurer l'utilisation et la pérennité du bâtiment, tout en offrant un certain accès public à celui-ci, solution avantageusement exploitée lors de la conversion d'autres bâtiments institutionnels qui possédaient aussi une certaine vocation publique antérieure. Quant à la création d'une catégorie dédiée aux anciens lieux de culte convertis, celle-ci améliore le régime de gestion ainsi que la reconnaissance de cette typologie architecturale spécifiquement indissociable de sa fonction initiale et porteuse de son fort intérêt patrimonial pour la collectivité. La façon de faire en place depuis l'adoption du Plan d'urbanisme, consistant à déplacer ces immeubles dans une catégorie résultant des usages projetés après conversion, apparaît comme une négation de l'intérêt même de son identification. La nouvelle catégorie présentera donc une amélioration notable à cet égard et

permettra d'assurer un meilleur suivi subséquent par une relation visuelle directe entre lieux de culte encore en usage et anciens lieux de culte convertis au sein de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural pour l'arrondissement de Ville-Marie.

Avis des comités consultatifs

Lors de sa séance du 15 mai 2015, le Comité mixte a émis un avis favorable à l'égard de la modification du Plan d'urbanisme pour déplacer l'édifice « La Citadelle/Emmanuel Congrégationnel » dans une nouvelle catégorie, « Les anciens lieux de culte », à créer dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour l'arrondissement de Ville-Marie. Le comité a également émis certaines recommandations pour bonifier le projet immobilier, celles-ci étant plus spécifiquement en lien avec la demande de projet particulier initiant la présente demande de modification du Plan.

Lors de sa séance du 14 mai 2015, le comité consultatif d'urbanisme avait émis un avis favorable avec conditions à l'égard de ce même projet, celles-ci ayant été incluses à la recommandation de l'arrondissement en vue de l'adoption du 1er projet de résolution de la demande de projet particulier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis publics;
Assemblée de consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme;
Avis public annonçant l'assemblée publique de consultation;
Assemblée publique de consultation;
Comité exécutif - Adoption d'une résolution recommandant l'adoption du règlement;
Conseil municipal - Adoption du règlement;
Avis public annonçant l'entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Jean-Claude CAYLA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions / Comité mixte - Avis favorable avec recommandations

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-26

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1152907002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement d'emprunt de 13 800 000 \$ pour l'acquisition de quatre immeubles de la Commission scolaire de Montréal».

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement d'emprunt de 13 800 000 \$ pour l'acquisition de quatre immeubles de la Commission scolaire de Montréal».

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-15 09:51

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1152907002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement d'emprunt de 13 800 000 \$ pour l'acquisition de quatre immeubles de la Commission scolaire de Montréal».

CONTENU

CONTEXTE

Il est courant pour la Ville de Montréal de louer des espaces dans des immeubles appartenant à des commissions scolaires sur son territoire afin d'y programmer des activités sportives et communautaires. Lorsque que ces immeubles ne sont plus utiles à la commission scolaire concernée, elle peut les considérer comme excédentaires et choisir de s'en défaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 26 0325 - 3 novembre 2014

Approbation d'un projet de bail par lequel la Ville loue de la «Commission scolaire de Montréal» (CSDM), l'immeuble situé au 6755, 36e Avenue à Montréal, Centre Alphonse-Desjardins, ayant une superficie totale d'environ 2 557,06 m², pour une période d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2014, moyennant un loyer total de 247 716 \$, non taxable, à des fins communautaires et sportives pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

CA14 27 0369 - 4 novembre 2014

Ratifier le projet de bail par lequel la Ville loue de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) l'immeuble situé au 1905, rue de Cadillac à Montréal, Centre Guybourg, d'une superficie totale d'environ 1 896,06 m², pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2014, moyennant un loyer total de 183 681 \$, non taxable, à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

CA14 14 0477 - 18 décembre 2014

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) l'immeuble situé au 4121, 42e Rue à Montréal, Centre René-Goupil, ayant une superficie totale d'environ 2 302,04 m², pour une période de deux ans, débutant le 1er janvier 2014, moyennant un loyer total de 656 643,50 \$, non taxable, à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

DESCRIPTION

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) possède quatre immeubles qu'elle loue à la Ville de Montréal. La CSDM a approché la Ville afin de lui vendre ces immeubles. Les

négociations se poursuivent et devraient se conclure au cours des prochains mois. La Ville a par conséquent besoin d'adopter un règlement d'emprunt afin de procéder à ces transactions. Sont visés par ce règlement d'emprunt, les centres Alphonse-Desjardins (Rosemont–La Petite-Patrie), René-Goupil (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension), Saint-Martyrs canadiens (Ahuntsic-Cartierville) et Guybourg (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve).

JUSTIFICATION

Si la Ville n'achetait pas ces immeubles, la CSDM pourrait les offrir à d'autres acheteurs, ce qui mettrait en péril l'offre de services dans les arrondissements concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces quatre immeubles seront acquis à leur juste valeur marchande selon les encadrements administratifs en vigueur entre la Ville et la CSDM. Ce projet n'était pas planifié au PTI 2015-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Risques de menacer l'offre de services aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au comité exécutif 5 août 2015
Avis de motion au conseil municipal 17 août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandy HÉBERT
Cadre sur mandats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-06

Sandy HÉBERT
Cadre sur mandats

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2015-06-12



Dossier # : 1156767004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer le toponyme « parc Annette-Vennat-Courchesne » au lot 1 155 032 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé de nommer « parc Annette-Vennat-Courchesne » le lot 1 155 032 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-05 11:32

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156767004**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer le toponyme « parc Annette-Vennat-Courchesne » au lot 1 155 032 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a sollicité la collaboration de la Division du patrimoine afin d'attribuer un toponyme à un espace vert qui ne comporte pas de nom officiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à attribuer le toponyme « parc Annette-Vennat-Courchesne » au lot 1 155 032 du cadastre du Québec, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Annette Vennat-Courchesne (1909-1999) est l'une des premières femmes membres de la Chambre de commerce de Montréal au début des années 1940. Mariée à André Vennat, fils des fondateurs de la maison Raoul Vennat, une institution reconnue dans le domaine de la broderie au Québec, elle reprend la direction de l'entreprise familiale à la mort de son mari en 1942. Elle a présidé en 1957-1958 le Conseil des femmes de la chambre de commerce de Montréal et a notamment joué un rôle actif à la Croix-Rouge, au Montreal Soldiers Wives League, à la Ligue de la Jeunesse féminine, à la Fondation des Amis de l'art et aux Dames auxiliaires de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc.

Mariée en secondes noces à Rosaire Courchesne, elle était la mère de l'avocat Michel Vennat, président du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada, et du journaliste Pierre Vennat de *La Presse* .

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de l'adoption de ce toponyme lors de la séance du 23 octobre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de faire connaître aux usagers de ce parc un personnage ayant contribué à la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de ce parc a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.
Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier, comme convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Normand LABBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Le : 2015-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-05-27

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2015-06-04

CE : 50.001
2015/06/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156179016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Rapport annuel 2014 du Musée de Lachine

de recommander au Comité exécutif d'accepter le rapport annuel 2014 du Musée de Lachine et d'en prendre acte.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-27 13:05

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156179016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Rapport annuel 2014 du Musée de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Aux fins du règlement intérieur de la Ville sur la délégation du Conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements de la gestion de certains équipements culturels, le Conseil d'arrondissement de Lachine doit « soumettre au comité exécutif, au plus tard le 15 mars de chaque année, un rapport comprenant un état budgétaire, un bilan des activités et des fréquentations et présentant les éléments de planification stratégique triennale ainsi que tout autre plan d'action relatif à l'installation » (article 6.6 dudit règlement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

§ CE14 0513 - 9 avril 2014 – de prendre acte du rapport annuel 2013 du Musée de Lachine.

§ CE13 0369 - 27 mars 2013 – De prendre acte du rapport annuel 2012 du Musée de Lachine.

§ CE12 0430 - 28 mars 2012 – de prendre acte du rapport annuel 2011 du Musée de Lachine.

§ CE11 0542 - 13 avril 2011 – D’accepter le rapport annuel 2010 du Musée de Lachine et d’en prendre acte.

§ le 18 décembre 2001, le Conseil municipal approuvait le règlement intérieur sur la délégation de pouvoir du Conseil de ville aux Conseils d'arrondissement (02.002);

§ le 20 décembre 2001, le Conseil municipal adoptait le règlement identifiant les équipements culturels relevant du Conseil de la ville et des Conseils d'arrondissements (02.004);

§ le 24 novembre 2003, le Conseil municipal adoptait le règlement intérieur de la ville sur la délégation du Conseil de ville aux Conseils d'arrondissement de la gestion de certains équipements culturels.

DESCRIPTION

1. - ÉTAT BUDGÉTAIRE - 2014

REVENUS 2014 :

§ **Dotation du Musée de Lachine (budget d'opération) : 602 799. \$ (y compris un déficit de 34 769 \$ liés au congé de maternité d'Isabelle Lessard et remplacée par Jessica Dumont et à l'indexation salariales non prévus de certains employés du Musée).**

(Voir document états financiers 2014)

Le **budget d'opération** (salaires et autres familles de dépenses du Musée) comprend la subvention aux opérations du MCCQ : soit, 69,000.00 \$ plus 70,000.00\$ Entente MCCQ/Ville Mtl pour un total de 139,000.00\$

DÉPENSES 2014 :

1. **Dotation budget d'opération** (salaires et autres familles du Musée) de **602 799.\$**

S'y ajoutent :

2. les **frais d'entretien général de ses bâtiments 2014 (assumés par l'arrondissement de Lachine)** de la Maison LeBer-LeMoynes, la Dépendance et le Pavillon Benoît-Verdict (Conciergerie, menuiserie, déneigement et entretien des pelouses, matériaux, gaz et électricité) pour un montant approximatif de **130,951.01 \$**

(Voir document Entretien TP 2014)

3. et **autres frais administratifs (assumés par l'arrondissement de Lachine) (Expo Dawes- Complexe Guy-Descary : surveillance, communications, téléphone, poste et services informatiques)** pour un montant d'environ de **35,200.00 \$**.

4. **Production par la Firme Merlicht de l'expo Dawes dans le tunnel de l'Entrepôt, 24,999. \$**

Dans le cadre des dépenses consenties au Musée de Lachine en 2014 à même le budget de la Division des équipements culturels, de l'art public et du patrimoine artistique de la Direction du développement culturel de Montréal, le Musée de Lachine a bénéficié de la somme de 346 073,00 \$.

(Voir tableau- en bas de page).

TABLEAU -Financement de la Ville de Montréal reçu en 2014:**VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MCC /VILLE) :**

Entente MCCQ/Ville Mtl	70, 000.00 \$	2014	Versé à même le budget d'opération du Musée de Lachine, soit 50,000. + 20,000. (transport/restauration)
Total 2014 :	70, 000.00 \$		

ART PUBLIC :

Ville de Montréal	23 570,00 \$	2014	Restauration de Liberté, liberté chérie de Marcel Barbeau.
Total 2014 :	23 570,00 \$		

RESSOURCES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES Culturels DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

Ville de Montréal	18 467, 00 \$	2014	Travaux et achats pour le montage de l'exposition temporaire Disparition
-------------------	---------------	------	---

Total 2013 :	18 467,00 \$	
---------------------	---------------------	--

DIRECTION STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES :

Ville de Montréal	179 036,00 \$	2014	Frais pour honoraires professionnels et travaux pour réfection des bâtiments du Musée de Lachine.
Total 2013 :	179 036,00 \$		

DIRECTION DE L'URBANISME Service de la mise en valeur du territoire :

Ville de Montréal et MCCQ	55 000.00 \$	2014	Fouilles archéologiques sur le terrain du Musée de Lachine : Phase 2
Total 2013 :	55 000.00 \$		

DONATIONS À LA COLLECTION & AUTRES REVENUS :

En 2014, le Musée n'a pas bénéficié de dons d'objets de collection en raison du manque d'espaces de réserve. Nous sommes donc en moratoire pour de nouvelles acquisitions.

En 2012, une étude quant à la volumétrie actuelle pour le déploiement de la totalité de la collection du Musée a été réalisée par une firme spécialisée Cube Architecture Inc. Cette étude visait à connaître plus précisément les espaces occupés par l'ensemble de la collection et cette information a servi de référence pour la réalisation d'un projet PFT en 2013 par la firme CGA architectes Inc. Le projet PFT en 2013 se voulait un projet qui nous informerait comment on pourrait rassembler la totalité de la collection dans un seul endroit qui assurerait la sécurité (climatisation, vol) de celle-ci. Ce projet (PFT) a aussi cherché à offrir au Musée plusieurs scénarios quant au choix parmi plusieurs bâtiments potentiels à transformer en réserve avec : espaces d'entreposage, espace de bureau, transit, espace pour quarantaine, quais d'embarquement, stationnement...

MUSÉE DE LACHINE - Autres SUBVENTIONS ET DONATIONS 2014			
Subventions	Montant	Date	Projet
Emploi été Canada	4 398,00 \$	Été 2014	Animation, Amina Janssen
Festival Présence autochtone (Service)	490.00 \$	Août 2014	Publicité et kiosque
Total - 2014	4 888,00 \$		

2. – Plan de réalisation du Musée de Lachine- 2014

Activités	Description
Exposition <i>Disparition</i>	<i>Disparition</i> s'articule de manière implicite autour de trois grands concepts - le temps, l'espace et la perception – lesquels permettent d'aborder plus précisément les notions d'absence, de mémoire, de

1^{er} mai au 24 novembre 2013	passage, et de non-lieu. En plus d'une sélection d'œuvres de la collection du Musée, l'exposition rassemble les œuvres de quatre artistes contemporains invités; Patrick Bernatchez, Olivia Boudreau, Marie-Andrée Houde, et Daniel Olson . Une performance de l'artiste Roxane Chamberland a également eu lieu durant la soirée du vernissage. Résultats : La diffusion de plusieurs pièces maîtresses de la collection permanente et d'œuvres d'artiste de la relève. Réalisation d'un catalogue d'exposition.
Restaurations d'objets de la collection	Suivi et coordination des travaux de restauration œuvres et objets de la collection permanente : Bonnet amérindien, sac à pipe, peinture de Rita Letendre, peinture d'Yves Gaucher, tessons céramique amérindiens (2), album de photographies anciennes La restauration de la sculpture extérieure <i>Liberté, liberté chérie</i> de Marcel Barbeau. Résultats : La restauration d'une dizaine d'objets de la collection permanente et la préparation d'objets anciens autochtones en vue d'un prêt à l'Institut culturel cri.
Projet réserve de collection	Afin de bonifier nos équipements en matière de réserves de collection, réaliser un programme fonctionnel et technique d'une réserve normée pour le Musée de Lachine. Résultats : Avancement de la logistique pour l'éventuel déplacement de la collection permanente de l'usine de filtration à un autre lieu encore à déterminer.
Projet de fouilles archéologique	Réalisation de la phase 2 de fouilles archéologiques près le la Maison LeBer LeMoyne par la firme Archéocène. Résultats : La mise à jour de nombreux fragments archéologiques.
Réfection bâtiments et terrain du Musée	Préparatifs pour aller en appel d'offres pour la réparation de la Maison LeBer leMoyne, le pavillon Benoît Verdict et le terrain du Musée. Résultats : Travaux à réaliser en 2015 et 2016.

3. – FRÉQUENTATIONS, STATISTIQUES, ÉVALUATION ET SONDAGE - 2014

Au cours de l'année 2014, le Musée de Lachine a **rejoint 41 466 visiteurs** :

§ Il a reçu **7 362 visiteurs** sur le site principal (1, chemin du Musée).

§ L'exposition permanente présentée à l'Entrepôt *Pour boire il faut vendre. La publicité et la bière Black Horse au 20^e siècle* a rejoint **19 104 visiteurs**, du 6 janvier au 21 décembre.

§ On estime à 15 000 le nombre de visiteurs au Musée plein air de Lachine (cette évaluation correspond à 3 % des 500 000 usagers annuels de la piste cyclable).

La fréquentation totale du Musée a connu **une légère augmentation de 2 %** par rapport à l'an passé (2013 = 40 786). Par ailleurs, nous remarquons que la fréquentation sur le site principal du Musée a augmenté tandis que celle à l'Entrepôt a diminué.

Comme les années précédentes, la majorité des visiteurs du Musée de Lachine proviennent de la grande région métropolitaine de Montréal (51 %). Une proportion notable (31 %) est composée aussi de visiteurs étrangers (États-Unis et autres pays). Concernant les sources

d'information, nous pouvons remarquer que plusieurs visiteurs découvrent le Musée par hasard (auto, vélo et à pied = 53 %).

La fréquentation du site Internet du Musée (www.museedelachine.com) s'élève cette année à **23 991 accès**; ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à l'an passé (2013 = 21 468).

La page Facebook a été créée le 11 novembre 2014 et comptait 229 fans au 15 décembre 2014.

	Visiteurs – Groupes scolaires	Visiteurs - Autres groupes	Total Visiteurs en groupe
2010	2 559	1 720	4 279
2011	2 210	1 580	3 790
2012	1 917	778	2 695
2013	1 790	617	2 407
2014	1 655	1 058	2 713

Calendrier et étapes subséquentes

Le plan triennal 2015-2017 sera préparé et déposé au MCCQ en avril. Parmi les projets 2015 notons;

- Production et réalisation d'une exposition temporaire « *Comme un lac* »;
- Poursuite des travaux de réaménagement des bâtiments et terrain du Musée et la production d'un plan directeur pour les services d'entretien du Musée par la ville centre;
- Poursuite des travaux pour le déplacement de la collection d'art contemporain de l'usine de filtration vers une réserve normée;
- Création d'une page Facebook; Étude diagnostique sur la mission du Musée de Lachine.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOUCHARD
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2015-04-01